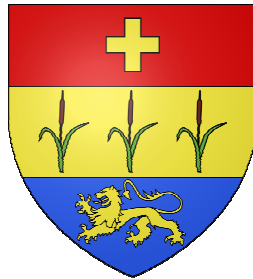


Commune du Rhône - 69

JONS



PLAN LOCAL D'URBANISME



1 – LE RAPPORT DE PRESENTATION

PREMIERE PARTIE: Analyse de l'état initial de l'environnement

Révision prescrite le :

26 Novembre 2010

Arrêtée le :

25 Juillet 2019

Approuvée le :

23 Octobre 2020

Fiche d'identité communale	p 4
Rappel sur la procédure	p 5

PREMIERE PARTIE :

Diagnostic de la commune de Jons

I - Le territoire

1 – Le contexte général

1-1 Situation géographique	p 8
1-2 Le contexte administratif	p 8

2 - Le patrimoine naturel

2-1 Topographie et Géologie	p 17
2-2 Le climat	p 21
2-3 La qualité de l'air	p 22
2-4 Le réseau hydrographique et les risques	p 25
2-5 La flore et la faune	p 29

3- Le Patrimoine bâti et paysager, des origines à nos jours

3-1 Les origines	p 46
3-2 Le processus d'urbanisation	p 50
3-3 Le patrimoine culturel bâti	p 54
3-4 Analyse paysagère	p 58

Éléments de synthèse : Atouts et faiblesses	p 66
--	------

II – Les dynamiques locales

1 - Le contexte sociodémographique

1-1 La démographie : caractéristiques et évolution	p 71
1-2 Formation et population municipale active	p 76

2 – L'activité économique

2-1 L'emploi sur le territoire communal	p 78
2-2 La démographie des entreprises	p 80
2-3 L'économie présentielle et non présentielle	p 81
2-5 L'activité agricole	p 86
2-6 Le tourisme	p 91

3 - L'urbanisation

3-1 Le logement	p 93
3-2 Les bâtiments et équipements publics	p 101
3-3 Les déplacements	p 101
3-4 Les réseaux et la gestion des déchets	p 107

Éléments de synthèse : Atouts et faiblesses	p 111
--	-------

Mise en oeuvre du Plan Local d'Urbanisme

I - Les enjeux pour un développement durable

1 – Introduction	p 4
2 – Synthèse des enjeux	
2-1 Les enjeux d'aménagement	p 6
2-2 Les enjeux de requalification	p 9
2-3 Les enjeux de valorisation	p 11
2-4 Les enjeux de protection	p 13
3 – Le projet communal	p 15

II - Les nouvelles dispositions du PLU

1 – Les principes du nouveau zonage

1- 1 Les zones urbaines (U), pour un renforcement de la centralité	p 20
1- 2 Les espaces à urbaniser (AU), une maîtrise des constructions	p 27
1- 3 Les espaces agricoles (A), des espaces à pérenniser	p 30
1- 4 Les espaces naturels (N), des espaces à protéger	p 32

2 – Bilan des nouvelles dispositions

2- 1 Les emplacements réservés	p 36
2- 2 Les servitudes d'utilité publique	p 38
2- 3 Le bilan des surfaces du PLU	p 40
2- 4 Evaluation des capacités résiduelles constructibles du PLU	p 42
2- 5 Bilan des servitudes de mixité sociale et de la diversification de l'offre de logements	p 46
2- 6 Indicateurs pour l'évaluation de l'application du PLU	p 47

3 – Le respect de l'environnement

3- 1 Un arrêt de la consommation foncière	p 48
3- 2 Le respect de la loi sur l'eau	p 48
3- 3 Le respect du patrimoine et des milieux naturels	p 50
3- 4 Les nuisances sonores	p 52
3- 5 La sécurité routière	p 53
3- 6 Prise en compte des risques géologiques	p 53
3- 7 Prise en compte des risques d'inondations	p 53
3- 8 Les Aléas sismiques	p 54
3- 9 Energie, climat et gaz à effet de serre	p 54
3- 10 Impact du PLU sur l'espace agricole	p 55

En conclusion provisoire ...	p 55
-------------------------------------	------

Surface: 741 hectares, soit 7,41 km²

Population municipale (estimation source communale) : 1 456 habitants en 2015

Evolution (source INSEE) :

1946 : 333
1954 : 305
1962 : 311
1968 : 385
1975 : 528
1982 : 663
1990 : 1 001
1999 : 1 095
2008 : 1 286
2014 : 1 424

En 2014 : 479 résidences principales dont 468 maisons:

Densité moyenne en habitants/km² (source INSEE):

1968 : 52
1975 : 71,3
1982 : 89,5
1990 : 135,1
1999 : 147,8
2008 : 173,5
2014: 192

Surface disponible par habitant: 5203 m²

Communes limitrophes :

Dans le département du Rhône : Jonage et Pusignan
Dans le département de l'Isère : Villette d'Anthon.
Dans le département de l'Ain : Niévroz et Balan.

L'intercommunalité :

La commune adhère à la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (C.C.E.L.)

Données naturelles :

- Espace boisé classé: 37,09 hectares
- Canal de Jonage : 32 hectares
- Plan des Surfaces Submersibles (PSS) du Rhône aval Risque d'inondation : 72 hectares

Surface Agricole Utilisées des exploitations : 402 hectares en 2010

Altitude minimale : 175 mètres

Altitude maximale : 242 mètres

Le Plan Local d'Urbanisme, un nouvel outil de planification pour la commune

La révision du PLU s'intègre dans un cadre législatif qui a subi depuis 2007 de nombreuses modifications, dont les plus sensibles sont celles relatives à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, et les lois portant sur l'Engagement National pour l'Environnement, applicable depuis 13 Janvier 2011.

Les dernières en date, la loi LAAF du 13 Octobre 2014, la loi Macron d'août 2015 et celle du 1 janvier 2016 modifient profondément la gestion des espaces agricoles et naturels.

Le présent PLU est soumis aux dernières dispositions du Code l'Urbanisme.

Ces évolutions fixent **cinq grands principes** à prendre en compte en matière de planification et de droit des sols :

- Un **développement durable**, dans la volonté de préserver les ressources naturelles, agricoles **et** un cadre de vie de qualité.
- **Une mixité** sociale et fonctionnelle des espaces, afin de réduire les déplacements et les pollutions.
- Une exigence de **solidarité** entre les bassins de vie, d'habitat et d'emploi.
- **La nécessité** de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'usage des énergies carbonées pour lutter contre le réchauffement climatique.
- **Une harmonisation** par les collectivités publiques de leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace, dans le respect réciproque de leur autonomie, cadrée par les SCOT et PLH.

L'objectif est de mettre en œuvre un **véritable projet de ville** et de permettre la définition de dispositions qualitatives.

Les orientations visent donc à mettre en cohérence les différentes politiques communales en matière économique, d'urbanisme, d'habitat, de déplacement dans le respect des principes d'un développement durable

Le Plan Local d'Urbanisme actuel

La commune de Jons est sous le régime d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 Juillet 2006.

La prise en compte des évolutions **de l'environnement législatif et supra communal a conduit la collectivité à définir de nouveaux objectifs** pour son Plan Local d'Urbanisme mis en révision par délibération du 26 Novembre 2010.

- **Mettre en compatibilité** le P.L.U. avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T de l'agglomération lyonnaise, l'opération du CFAL et la charte de la CCEL.
- **Favoriser un développement** urbain équilibré, permettant d'affirmer l'identité de la commune.
- **Maîtriser la consommation** d'espace, l'évolution démographique de la commune conformément au PLH, en rapport aux logiques habitat / déplacements.
- **Intégrer les évolutions** législatives et réglementaires applicables et traduire les **objectifs** des politiques de développement durable : Grenelle 2, PENAP, SAGE...

Depuis, la collectivité a approuvée une modification simplifiée n°2 en Février 2017, afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone artisanale, en face de la mairie.

Le rapport de présentation

*Le rapport de présentation **explique les choix retenus** pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des **prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.***

*Il analyse la capacité de **densification et de mutation** de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des **formes urbaines et architecturales**. Il expose les **dispositions qui favorisent la densification** de ces espaces ainsi que **la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers**.*

*Il établit un **inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités**.*

*Il présente une analyse de la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme**.*

*Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des **objectifs de consommation de l'espace fixés**, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

L'élaboration de ce document est aussi un moment privilégié pour enrichir les données "objectives" avec une approche qualitative du territoire communal. En ce sens, il doit :

- **Situer** la commune dans un contexte socio-économique et environnemental élargi.
- **Etablir** un état des lieux.
- **Evaluer** des enjeux pour un développement durable de la commune à l'échéance de 10 à 12 ans.
- **Définir** des objectifs et des orientations d'aménagement.

Il est présenté en 2 parties :

PREMIERE PARTIE: Analyse de l'état initial de l'environnement

DEUXIEME PARTIE : Mise en oeuvre du Plan Local d'Urbanisme

PREMIERE PARTIE :

Diagnostic de la commune de Jons

I - Le territoire

1 – Le contexte général

- 1-1 Situation géographique p 8
- 1-2 Le contexte administratif p 8

2 - Le patrimoine naturel

- 2-1 Topographie et Géologie p 17
- 2-2 Le climat p 21
- 2-3 La qualité de l'air p 22
- 2-4 Le réseau hydrographique et les risques p 25
- 2-5 La flore et la faune p 29

3- Le Patrimoine bâti et paysager, des origines à nos jours

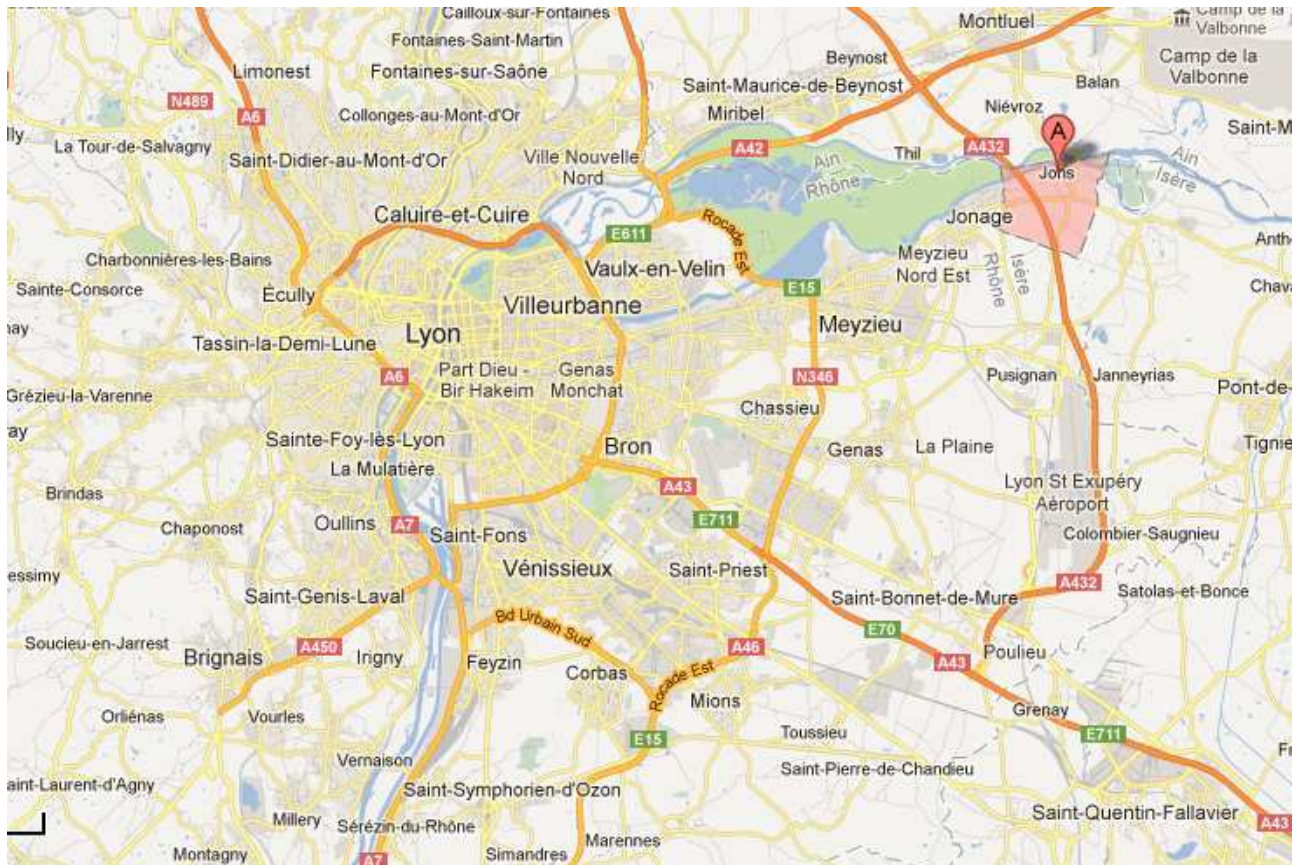
- 3-1 Les origines p 46
- 3-2 Le processus d'urbanisation p 50
- 3-3 Le patrimoine culturel bâti p 54
- 3-4 Analyse paysagère p 58

Eléments de synthèse : Atouts et faiblesses p 66

1 – Le contexte général

1 - 1 Situation géographique

Située à l'Est de l'agglomération lyonnaise, au croisement des départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain, la commune de Jons bénéficie **d'un bon degré d'ouverture** vers le reste de l'aire urbaine de Lyon, grâce notamment à une desserte routière à proximité (A42 via la RD61, ou RN346 via les RD 303 et 302). Le territoire communal se localise également au Nord de la plate-forme aéroportuaire de Lyon Saint-Exupéry.



Dans la plaine de l'Est lyonnais, le site de Jons présente de nombreuses qualités qui confèrent à la commune une attractivité certaine, à l'interface entre la ville et la campagne.

Le territoire a subi fortement le desserrement de l'agglomération lyonnaise. L'urbanisation a progressivement gagné Jons à partir de la fin des années 1960, essentiellement sous la forme d'un habitat individuel épars, fortement consommateur d'espace et d'énergie.

Aujourd'hui, la commune doit veiller à la maîtrise son développement, notamment au regard du Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) de l'aéroport de Saint-Exupéry.

1 - 2 Le contexte administratif

Rattachée depuis 1968 au département du Rhône, Jons appartient au canton de Genas.

Dans l'encadrement normatif des documents d'urbanisme, le PLU de Jons doit être compatible notamment avec la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise et le SCoT de l'agglomération lyonnaise.

1 - 2 - 1 Le S.D.A.G.E. et le S.A.G.E.

L'eau et la protection des ressources en particulier, est un enjeu majeur pour le XXI^e siècle.

Le S.D.A.G.E

La commune de Jons est comprise dans le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée**. Le dernier en date a été approuvé en Décembre 2015 pour une période de 2016 - 2021.

Le SDAGE développe des grands enjeux pour une période de 6 ans qui devront être pris en compte dans les documents de planification et d'urbanisme :

- **S'adapter au changement climatique.** Il s'agit de la principale avancée de ce nouveau SDAGE, traduite dans une nouvelle orientation fondamentale ;
- **Assurer le retour à l'équilibre** quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraine ;
- **Restaurer** la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé ;
- **Lutter** contre l'imperméabilisation des sols : pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5 m² désimperméabilisé ;
- **Restaurer** 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations ;
- **Compenser** la destruction des zones humides à hauteur de 200% de la surface détruite ;
- **Préserver** le littoral méditerranéen.

Ainsi, le SCoT de l'agglomération lyonnaise et le **PLU de Jons** doivent être compatibles avec ce document et respecter les objectifs définis de **pérennité de la ressource et de protection des milieux récepteurs** d'ici 2021.

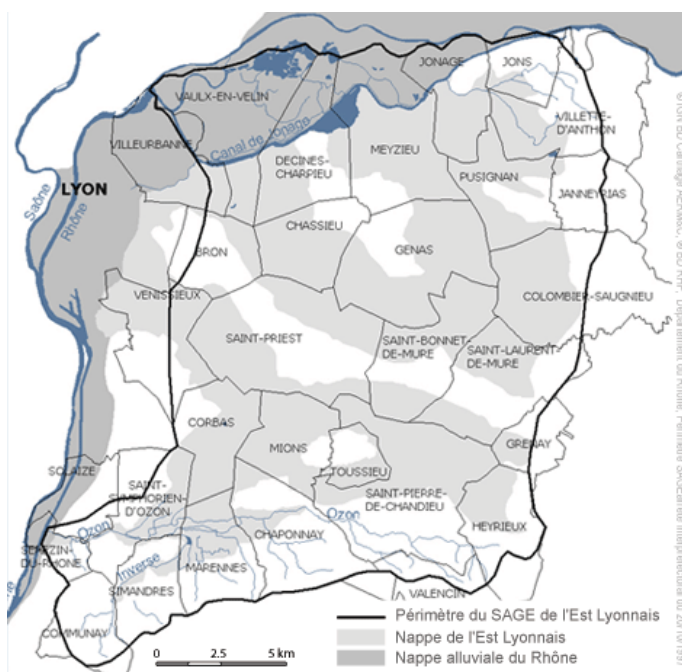
Le S.A.G.E de l'Est Lyonnais

La commune de Jons est concernée par le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais** approuvé par arrêté préfectoral le 24 juillet 2009, à l'exception de la lône des pêcheurs qui n'est pas incluse.

Le périmètre du SAGE Est lyonnais regroupe 31 communes, dont 14 appartiennent au département du Rhône; 12 en Métropole de Lyon et 5 au département de l'Isère, pour une superficie de 400 km² sur l'ensemble hydrogéologique cohérent de la nappe **fluvio-glaciaire** de l'Est lyonnais.

L'Est lyonnais est un territoire marqué par une forte urbanisation, en lien avec d'importants pôles d'activités industrielles et des infrastructures de transport denses. La moitié du territoire du SAGE est consacrée aux activités agricoles, avec une dominante de céréaliculture.

Dans ce contexte, le SAGE doit gérer la contradiction entre un développement économique et urbain consommateur d'espace et de ressources en eau, et un enjeu patrimonial d'alimentation en eau potable qui passe par une maîtrise des prélèvements et rejets et par une préservation de l'espace.



Les grandes orientations du SAGE

La stratégie du SAGE dans son ensemble vise la protection de la ressource en eau potable et découle du statut de réserve patrimoniale de la nappe de l'Est lyonnais.

Trois autres orientations concourent, ensemble, à cette finalité :

- **Reconquérir et préserver** la qualité des eaux ;
- **Adopter une gestion** quantitative durable de la ressource en eau ;
- **Bien gérer les milieux** aquatiques superficiels (zones humides et cours d'eau).

Enfin, le SAGE engage des actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux, la protection et la vulnérabilité de la ressource.

Le territoire de la commune de Jons est concerné par deux nappes : la nappe alluviale du Rhône et la nappe de l'Est lyonnais.

Portée juridique du SAGE

Les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics) doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD.

Les dispositions de ce règlement ainsi que ses cartes sont opposables à toute personne publique ou privée pour la réalisation d'opérations soumises à déclaration ou autorisation au titre des polices de l'eau (art. L214-1 et suivants du Code de l'environnement) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (art. L.511-1 et suivants du Code de l'environnement).

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) et le schéma départemental des carrières doivent être compatibles ou rendus compatibles (par transitivité) avec le SAGE sur la préservation des zones humides vis-à-vis des projets d'aménagement, la limitation des aménagements dans les zones de captage ou la réglementation de l'assainissement eau pluviale .

Les collectivités locales doivent favoriser une gestion de l'espace et un mode d'utilisation et d'occupation des sols compatibles avec l'équilibre des ressources. Cela revient à maîtriser l'urbanisation, les infrastructures, les ouvertures de carrières,...

Contrat de milieu (rivière, nappe)

Aucun contrat de rivière ne concerne la commune et depuis fin 2016, l'animation du contrat de milieu par le S.A.G.E. de l'Est Lyonnais a pris fin pour privilégier son animation par des structures compétentes sur la GEMAPI en cours sur le secteur de Miribel-Jonage.

1 - 2 - 2 La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise

Lors du CIADT du 15 Décembre 1998, le Gouvernement français a décidé de favoriser l'émergence d'une métropole internationale en Rhône-Alpes. La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine de Lyon, approuvée par décret du Conseil d'Etat du 9 Janvier 2007, a pour objectif de concrétiser cette volonté politique sur 382 communes des départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône. Elle a été modifiée le 25 Mars 2015 pour favoriser notamment l'implantation de plateformes logistiques autour de l'aéroport de Saint-Exupéry.

Elle a pour fonction :

- **De permettre** à l'Etat d'être le garant des grands principes d'aménagement et de développement durable du territoire ;
- **De fixer** les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et la mise en valeur des territoires ;
- **D'affirmer** des priorités et d'établir une vision d'ensemble et transversale sur l'avenir des territoires identifiés comme porteurs d'enjeux nationaux ;
- **De fixer** les principaux objectifs de l'Etat en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages ;
- **D'organiser** l'espace à une échelle géographique large et de mettre en cohérence sur ce territoire les orientations de l'Etat.

Dans la perspective d'une **maîtrise de l'étalement urbain**, elle identifie sur le territoire de Jons :

- **Les couronnes vertes d'agglomération**, à dominante agricole :

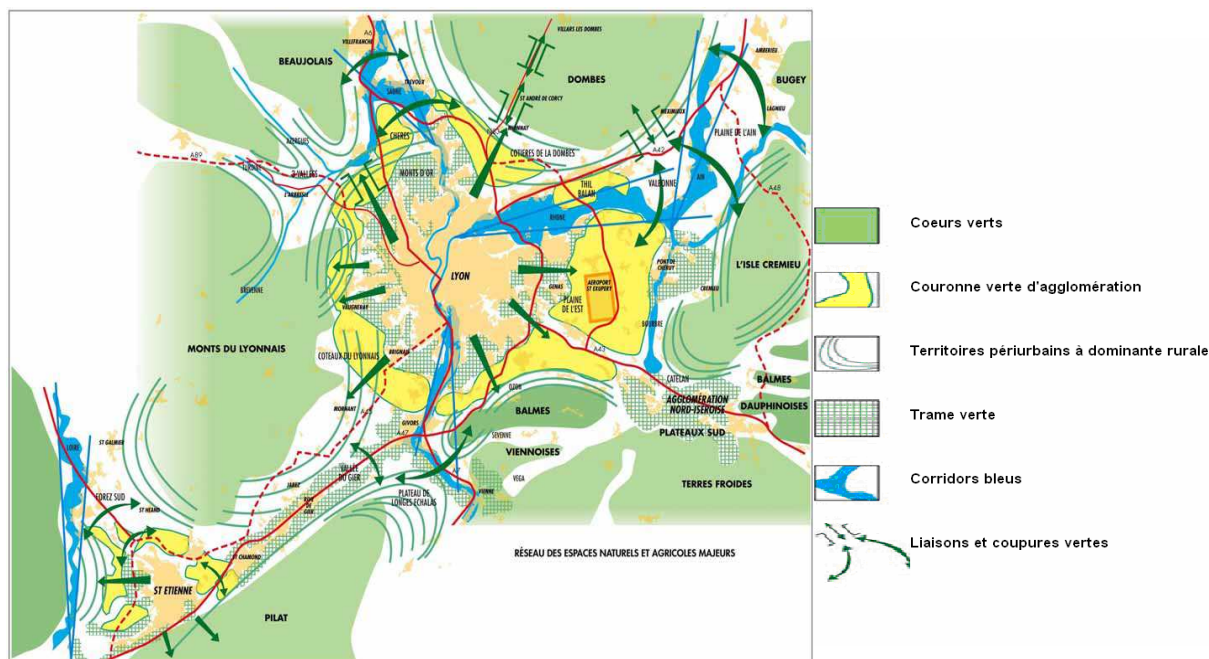
La vocation agricole et naturelle de ces espaces doit être maintenue. Les constructions nouvelles seront localisées prioritairement à l'intérieur du périmètre urbanisé.

- **Les corridors d'eau**

Ils sont déterminés dans leur périmètre par la zone d'extension maximale des crues et des milieux naturels liés aux zones humides. L'emprise de ces corridors correspond *a minima*, à la cartographie des crues de référence centennale.

- **Les trames vertes d'agglomération**

Cette trame répondra à des enjeux de pénétration de la nature en ville, de maintien des corridors écologiques, de qualité du cadre de vie à maintenir ou restaurer, d'accessibilité aux grands sites naturels en périphérie.



La DTA identifie Jons comme relevant du territoire "autour de Saint-Exupéry" et demande de « limiter la consommation d'espaces en trouvant des réponses aux besoins futurs à l'intérieur des périmètres déjà urbanisés et en protégeant la couronne verte à dominante agricole. »

Cet objectif est explicité de la manière suivante :

1. " En matière d'urbanisation à vocation d'habitat, la capacité d'accueil réelle totale en population fixée à l'échelle des 17 communes prescrites peut être mobilisée à travers l'optimisation des enveloppes urbaines constituées, résultant des PLU (ou POS) opposables à la date d'ouverture de l'enquête publique de la DTA (1er mars 2005). Des adaptations mineures de ces enveloppes peuvent être définies, en accord avec l'Etat et la maîtrise d'ouvrage du SCOT concerné. L'État, en association avec les maîtres d'ouvrage des SCOT, assure l'évaluation et le suivi de cette prescription. La population totale des 17 communes, résultant de la mise en oeuvre de ce modèle de développement, devra se limiter à 68 000 habitants à l'horizon 2030."
2. " En matière d'urbanisation à vocation économique, la superficie des zones urbanisées ou urbanisables destinées à l'accueil d'activités économiques telle qu'elle résulte du POS ou du PLU opposable à la date d'ouverture de l'enquête publique de la DTA (1er mars 2005) ne pourra pas être globalement augmentée. Des modifications de zonage sont néanmoins envisageables dans le cadre d'accords compensatoires entre les communes, sous réserve des autres dispositions de la DTA."

1 - 2 - 3 Le SCoT de l'agglomération lyonnaise 2010-2030

En cohérence avec les objectifs de la Directive territoriale d'aménagement (DTA), le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire, à l'instar du PLU, mais sur un territoire plus étendu.

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise a été approuvé le 16 décembre 2010.

Son périmètre couvre trois Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (Communauté urbaine de Lyon, Communauté de communes de l'Est lyonnais, Communauté de communes du Pays de l'Ozon) et quatre communes ne relevant d'aucun EPCI (Chaponnay, Marennes, Saint-Pierre-de-Chandieu et Toussieu).



Le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCoT identifie **trois axes synthétisés** par la carte présentée ci-après :

1. Un développement urbain ambitieux, équilibré et durable

- 1.1. Orientations d'aménagement en matière de rayonnement et de développement économique
- 1.2. Orientations pour une politique de l'habitat ambitieuse
- 1.3. Orientations pour l'amélioration de l'environnement

2. Trois systèmes au service d'un développement urbain équilibré

- 2.1. Le réseau maillé des espaces naturels, agricoles, paysagers et le patrimoine bâti
- 2.2. Orientations pour la mise en valeur d'un « réseau bleu » de l'agglomération.
- 2.3. Orientations en matière de déplacements des personnes

3. Conditions particulières d'urbanisation

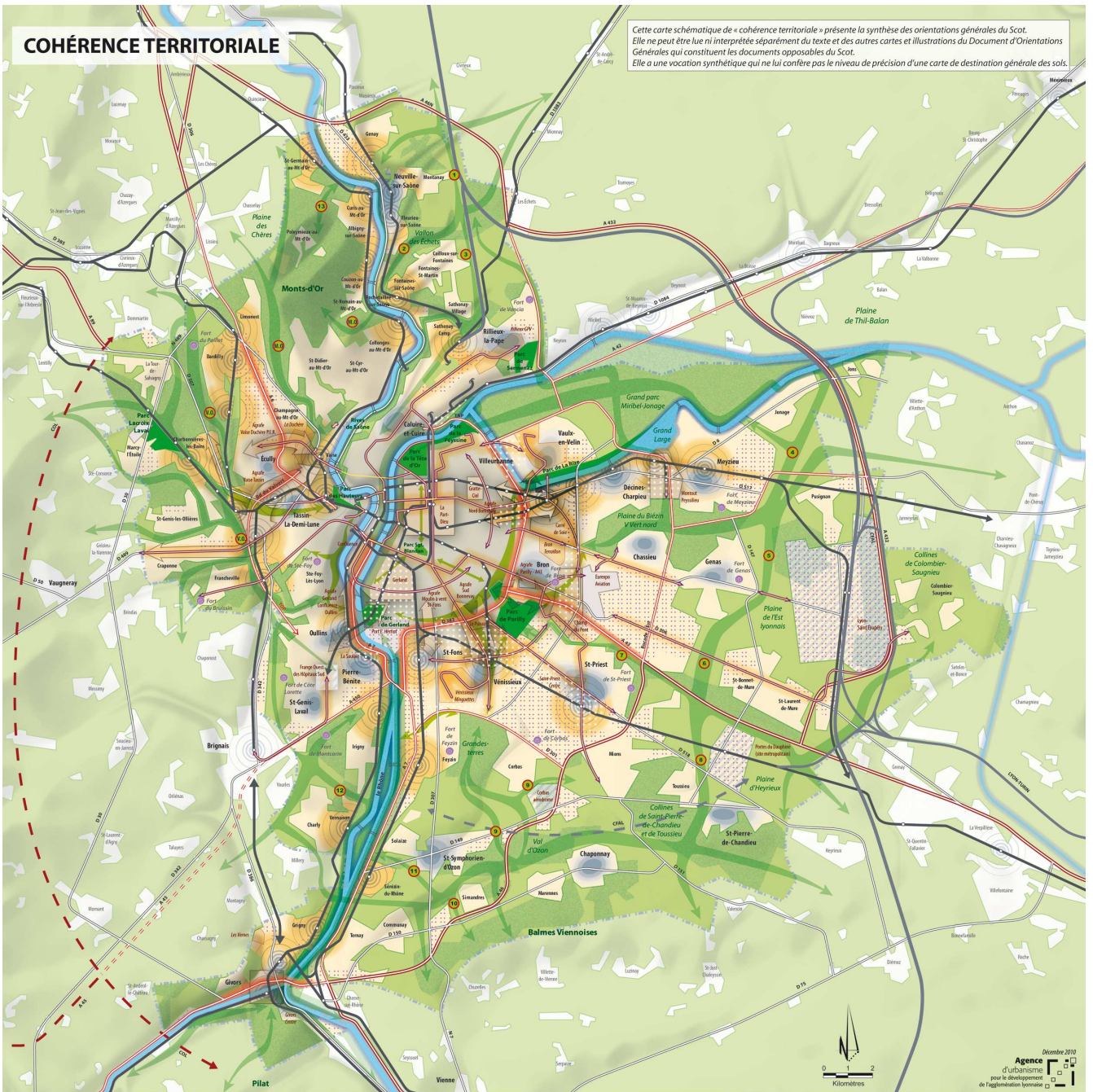
- 3.1. Les territoires de projet
- 3.2. Les sites soumis à des conditions particulières d'urbanisation
- 3.3. Les sites de coupures vertes délimitées

La commune de Jons n'est pas considérée par le SCOT comme étant un territoire de « renforcement des polarités urbaines, lieu d'accueil privilégié des équipements et services ».

Le SCOT identifie sur le territoire communal une « armature verte » et un « principe de liaison verte en territoire naturel et agricole ».

COHÉRENCE TERRITORIALE

Cette carte schématique de « cohérence territoriale » présente la synthèse des orientations générales du Scot. Elle ne peut être lue ni interprétée séparément du texte et des autres cartes et illustrations du Document d'Orientations Générales qui constituent les documents opposables du Scot. Elle a une vocation synthétique qui ne lui confère pas le niveau de précision d'une carte de destination générale des sols.



Les conditions du développement

- territoire urbain
- renforcement des polarités urbaines, lieu d'accueil privilégié des équipements et services
- intensification de l'urbanisation autour des gares du réseau express de l'aire métropolitaine
- corridor urbain : armature urbaine structurée autour du réseau TC d'agglomération
- section de voirie pouvant faire l'objet d'un renforcement de l'intégration urbaine
- site de projet urbain
- grand projet de ville
- site économique mixte
- site économique
- limite du Scot

CFAL : Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (Section Sud CF, décision ministérielle du 15 avril 2009 et arrêté préfectoral du 6 mai 2009).

La préservation et la valorisation du réseau vert et bleu

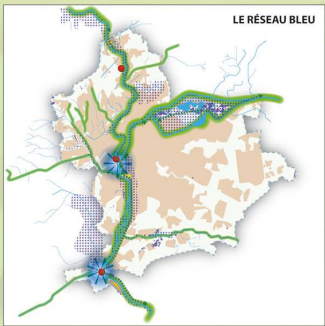
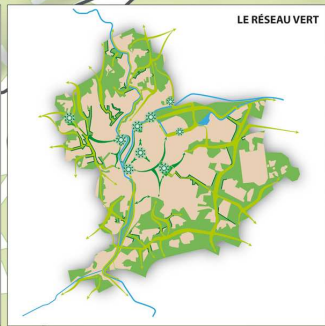
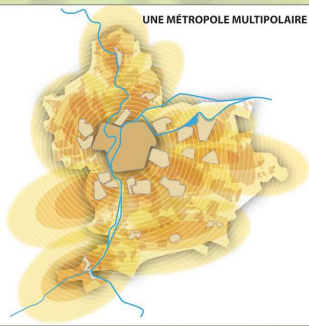
- espace naturel ou agricole patrimonial (noyau de biodiversité)
- parc d'agglomération
- principe de liaison verte en territoire naturel et agricole
- principe de mise en réseau des parcs ou liaison verte en territoire urbain
- site à conditions particulières d'urbanisation

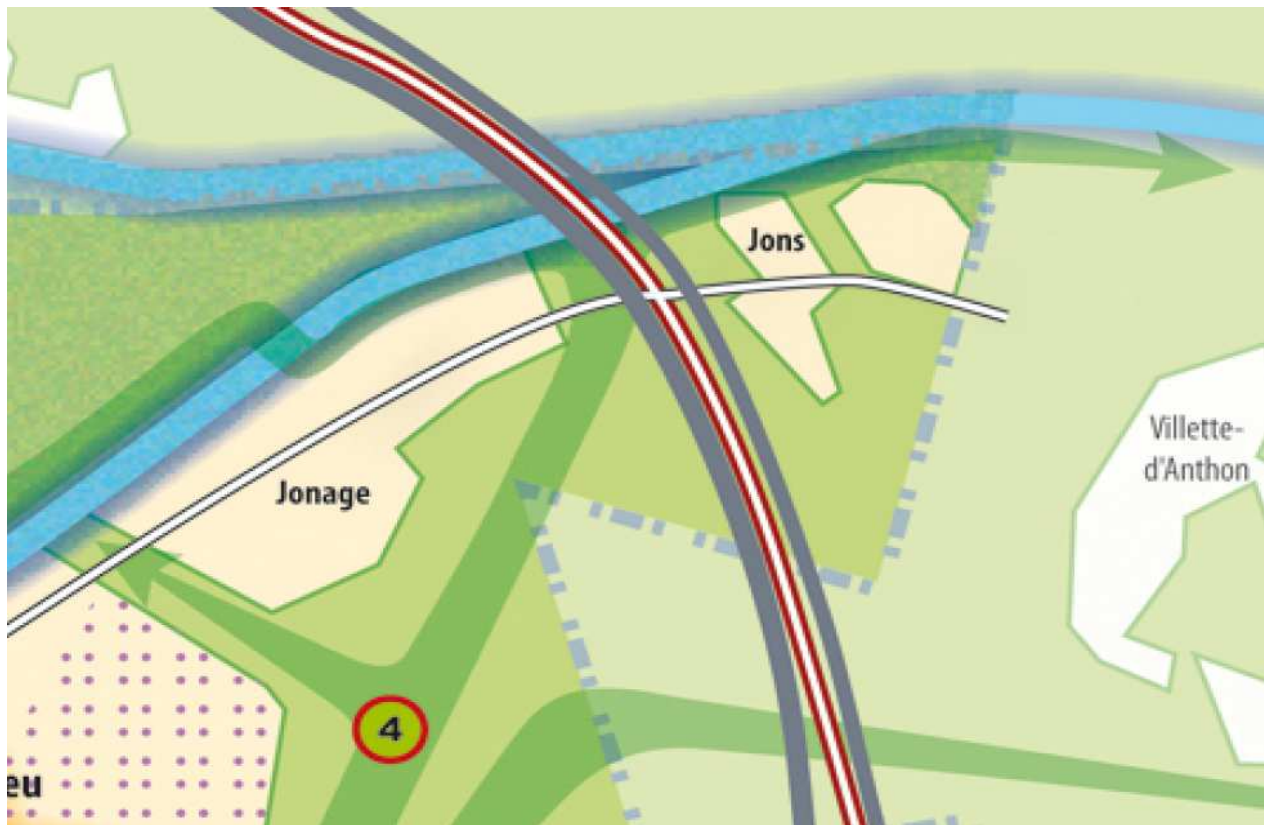
Coupure verte délimitée à préserver (voir conditions particulières d'urbanisation)




- 1 Montanay
- 2 Cailloux-sur-Fontaines - Fontaines-St-Martin
- 3 Cailloux-sur-Fontaines - Sathonay Village
- 4 Meyzieu - Jonage - Pusignan
- 5 Genas
- 6 Saint-Priest - Saint-Bonnet-de-Mure
- 7 Saint-Priest
- 8 St-Pierre-de-Chandieu
- 9 Corbas - Val d'Ozon
- 10 Simandres
- 11 Sérézin-du-Rhône - Solaise
- 12 Vernaison
- 13 St-Germain-au-Mt-d'Or - Curis-au-Mt-d'Or
- 14 Vallons de l'Ouest (cf. texte p. 97 + annexe p.145)
- 15 Monts-d'Or (cf. texte p. 98 + annexe p.145)

Éléments de l'architecture

- armature verte
- réseau bleu
- réseau express de l'aire métropolitaine
- équipement
- Réseau routier :**
 - voie d'agglomération
 - voie métropolitaine
 - voie nationale ou régionale





-  espace naturel ou agricole patrimonial (noyau de biodiversité)
-  armature verte
-  principe de liaison verte en territoire naturel et agricole

Coupure verte délimitée à préserver

-  4 Meyzieu - Jonage - Pusignan

1 - 2 - 4 La Communauté de communes de l'Est Lyonnais (C.C.E.L.)

La commune de Jons fait partie de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) avec 7 autres communes : Colombier-Saugnieu, Genas, Pusignan, Saint-Bonnet-de-Mure et Saint Laurent de Mure, Toussieu, Saint-Pierre de Chandieu

Au total, cet établissement public de coopération intercommunale né le 29 décembre 1993 regroupe environ 38 000 habitants, sur une surface totale de 141,18 km².

Ses compétences sont regroupées au sein des pôles suivants :

1. Aménagement de l'espace
2. Cadre de vie
3. Déchets des ménages et déchets assimilés
4. Développement économique
5. Politique de l'habitat.
6. Protection et mise en valeur de l'environnement
7. Transports
8. Voirie

Le Programme Local de l'Habitat 2017-2022.

Sur la commune de Jons, le PLH encadre la production de logements sociaux avec:

- **10% PLAI minimum**
- **20% PLS maximum**

Les projections non opposables établissaient un développement sur la commune de Jons de l'ordre **65-75 logements** pour les 6 années à venir, soit un rythme annuel de **11 - 13 logements**.

La charte intercommunale de développement et d'aménagement de l'Est lyonnais

Actualisé en 2015, ce document stratégique et fédérateur prolonge les quatre grands axes d'intervention :

- Intégrer l'aéroport de Lyon-St Exupéry dans le territoire et avoir une politique d'accueil complémentaire
- Faire vivre une ruralité périurbaine :
 - o Créer une dynamique de projet agricole et paysager ;
 - o Inciter la profession agricole à élaborer un véritable plan de gestion global pour ce territoire.
- Offrir des cadres de vie urbains de qualité :
 - o Soutien aux programmes immobiliers locatifs ou spécifiques afin de permettre l'accès au logement des habitants locaux et d'assurer mixité et diversité de l'habitat
 - o Politiques urbaines visant le renforcement des centres, la protection des coteaux ou buttes et création de cheminements doux et trames vertes internes.
 - o Maintenir l'excellent niveau d'équipements et services.
- Développer une politique intercommunale de déplacement
 - o Amélioration de la route Jons-Pusignan.

1 - 2 - 5 Le PEB et ses impacts sur le territoire

La commune de Jons est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit PEB Lyon Saint-Exupéry du 28 juin 2002, révisé le 22 septembre 2005 par l'arrêté inter préfectoral n°2005-4429 complété par l'arrêté n°2008-1343 le 10 janvier 2008 et n°3009-4 229 le 14 août 2009 (loi sur le bruit).

Le PEB est un instrument juridique destiné à **maîtriser et à encadrer l'urbanisation en limitant les droits à construire dans les zones de bruit au voisinage des aéroports**. Ce document d'urbanisme doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme ; les dispositions du PEB étant opposables au PLU.

Le territoire communal est concerné par les zones C et D du PEB.

Les constructions autorisées sont mentionnées à l'article L.147-5 du Code de l'urbanisme.

Les maisons individuelles sont, sous certaines conditions, seules autorisées alors qu'elles ne constituent pas, contrairement aux logements groupés ou collectifs, un moyen efficace de réduire l'impact des nuisances sonores.

En outre, **le PIG St Exupéry du 2 novembre 1999** fixait à la commune de Jons une capacité totale de **2500 habitants**.

Or ce document n'est plus opposable depuis la modification de la DTA arrêtée en date du 15 Mars 2015 qui fixe la capacité totale non plus à la commune mais à l'échelle des 17 communes impactées par le PEB, (Hors Meyzieu, Genas et saint-Pierre de Chandieu) soit un seuil de 68 000 habitants à l'échéance de 2030.

Cela signifie que la part de développement de chaque commune est prise sur celle des autres et qu'une coordination intercommunale est nécessaire pour respecter ce seuil.

Une analyse du potentiel constructible du futur PLU devra être faite au regard des besoins réels sur le territoire ; Une limitation du rythme d'évolution de la construction et de la population restant impérative pour ne pas augmenter outre mesure les populations exposées aux pollutions sonores et atmosphériques de l'aéroport de Saint-Exupéry, en forte croissance.

1 - 2 - 6 Les autres structures intercommunales

La commune de Jons est adhérente aux syndicats suivants :

- Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL).
- Le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND), pour la gestion des déchets.
- Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER).
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de l'Isle de Miribel-Jonage (SYMALIM)

2 - Le patrimoine naturel

2 - 1 Topographie et géologie

2 - 1 - 1 Le relief

D'une superficie totale de **741 ha**, le territoire communal est de forme trapézoïdale. Il s'étend sur 3 km d'Est en Ouest, 2 km du Nord au Sud (à l'Ouest de la commune) et 3,3 km à l'Est.

Même peu prononcé avec des pentes relativement faibles, le relief de Jons offre plusieurs paysages et points de vue, les altitudes variant entre **175 et 241 mètres**.

La bande Nord de la commune se caractérise par un relief plan façonné par le lit du Rhône.

Ce lit est bordé en rive gauche par un coteau escarpé - appelé « balme » dans la région lyonnaise - dont l'érosion a conservé trois reliefs collinaires croissant à mesure que l'on se dirige vers l'Est.

Bianne est l'entité morphologique la plus importante par sa masse et son altitude (**241 m** au sommet). Le lieu-dit Jons culmine à un peu plus de **225 m**.

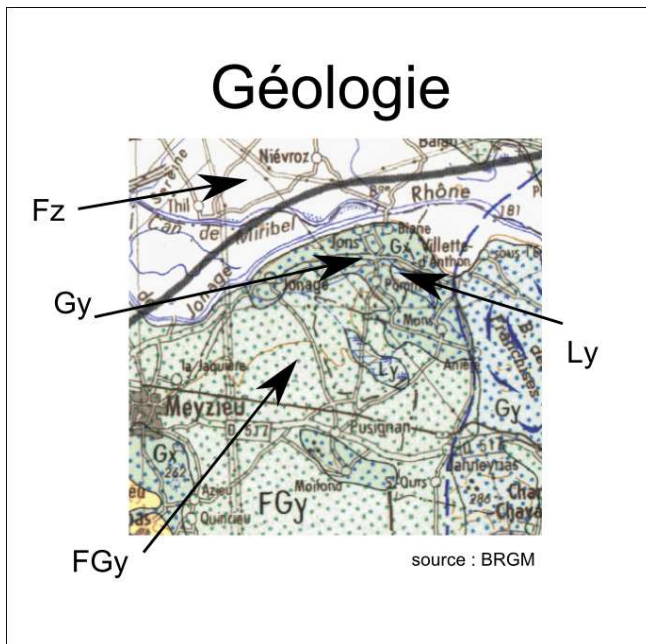
Cette colline, qui possède des pentes atteignant 50% en lisière du Rhône, est séparée de celle de Jons par un vallon qui participe de la segmentation urbaine.

Le Sud de la commune est, quant à lui, marqué par un relief plat légèrement ondulé contenant un petit plateau (aux lieux-dits St Georges et Confort-Pommier) érodé par les ruisseaux de la Chana et du Gué.

2 - 1 - 2 Sol et sous-sol

La balme de Jons et son prolongement Sud (lieux-dits St Georges et Confort-Pommier) est une formation morainique datant du pléistocène, qui contraint, depuis les dernières glaciations, le Rhône à ne pas suivre un autre tracé. En d'autres termes, cette moraine a créé un endiguement naturel.

La plaine du Sud de la commune est couverte d'alluvions déposés par les derniers glaciers du quaternaire. Elle est en outre parcourue par un aquifère.



Fz : Alluvions fluviales récentes, niveau inférieur (lit majeur), au Nord de la commune : le lit du Rhône ; faibles altitudes.

Gy : Moraines wurmiennes argileuses ou caillouteuses : les balmes.

Ly : Dépôts post-wurmiens de lac et marais : argiles micacées, sables, tuf argilo-calcaire et argiles litées d'Emeringes : confluent des ruisseaux Loa Chana et Rabaron.

FGy : Alluvions fluvio-glaciaires wurmiennes : la plaine de l'Est lyonnais.

Carrière et exploitation du sous-sol

Historiquement, la géologie locale n'a pas justifié l'ouverture de carrières, Il n'y en a pas non plus en projet.

Dispositions parasismiques à appliquer

L'arrêté du 22 octobre 2010 modifié le 19 juillet 2011 définit des dispositions parasismiques à appliquer :

- à tous les types de travaux sur un bâtiment existant (conditions générales),
- aux travaux entraînant une modification importante de la structure du bâtiment ou relatifs à l'ajout ou au remplacement d'éléments non structuraux, qui correspondent aux conditions particulières.

Il est rappelé que tout constructeur engage sa responsabilité dans le non respect des normes de la construction.

3. Retraits et gonflements d'argiles :

Préambule

Depuis la vague de sécheresse des années **1989-1991**, le phénomène de retrait-gonflement a été intégré au régime des **catastrophes naturelles** mis en place par la loi du 13 juillet 1982. En l'espace de 20 ans, ce risque naturel est devenu en France la **deuxième cause d'indemnisation** derrière les inondations.

Le **BRGM** a ainsi élaboré le site internet <https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles> librement accessible et destiné à l'**affichage des cartes d'aléa au fur et à mesure de leur publication**. Ce site permet de **consulter les cartes d'aléa par département ou par commune**, de s'informer sur les manifestations du phénomène et la manière de les prévenir, et de télécharger les rapports et les cartes d'aléa déjà parus.

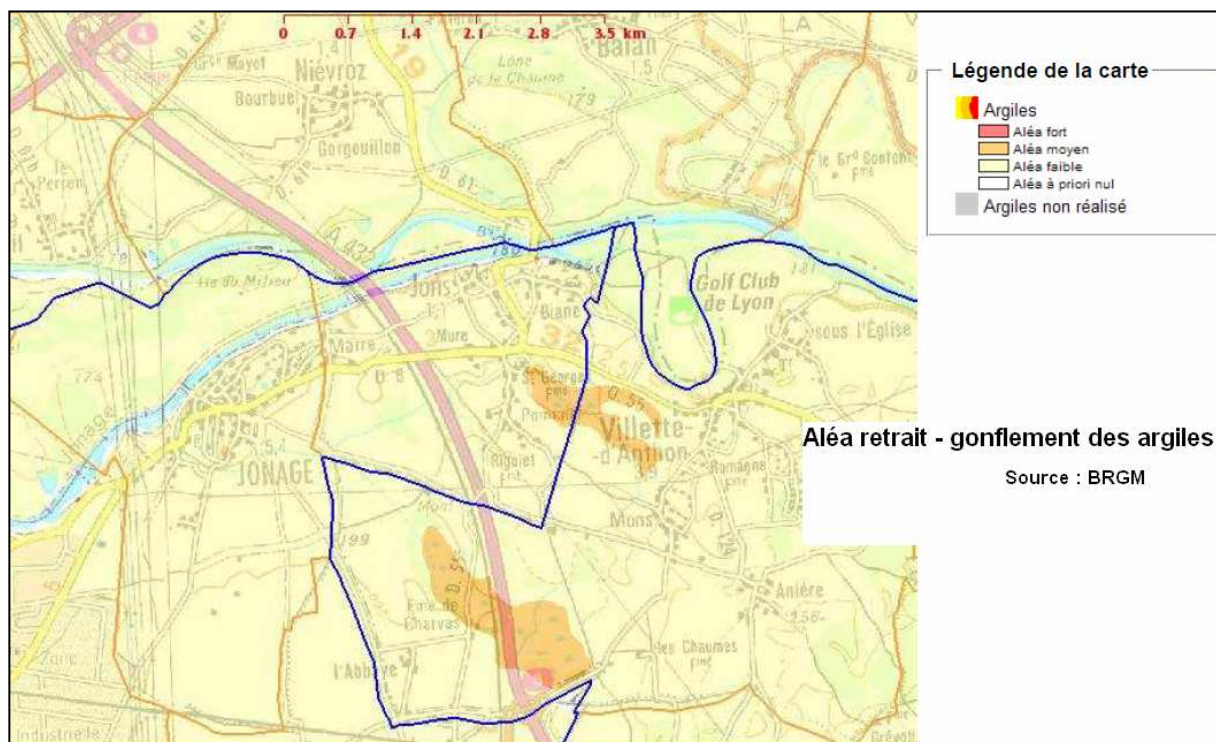
Impact sur la commune

La commune de Jons est située sur un secteur où ont été recensées des formations argileuses et marneuses.

Il apparaît en conséquence un risque lié au retrait-gonflement des argiles.

L'aléa « retraits et gonflements des argiles » apparaît faible sur une grande partie de la commune.

Le secteur St Georges est toutefois soumis à un aléa moyen.



Préconisations pour tout projet de construction

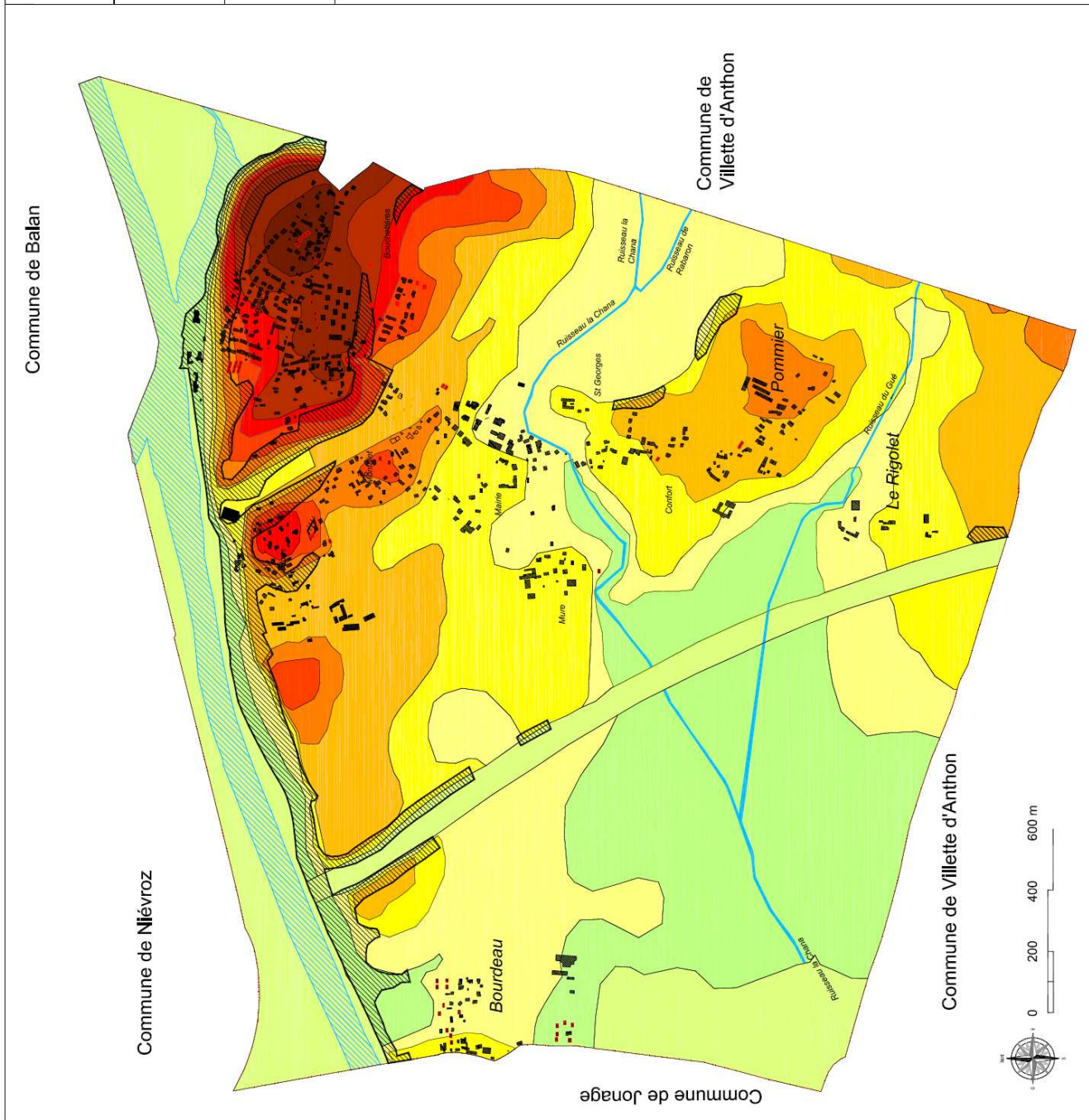
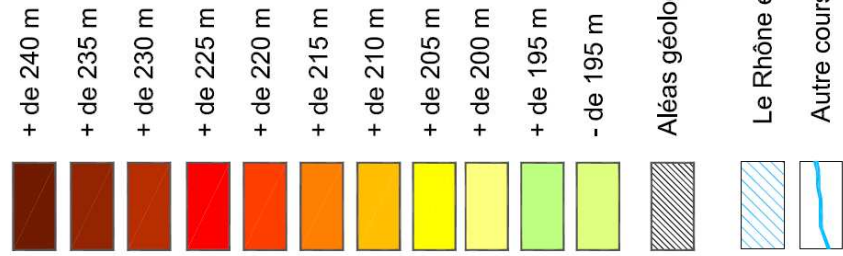
Cette carte d'aléas ne peut en aucun cas **prétendre refléter en tout point l'exacte nature des terrains** présents en surface ou sub-surface, et il appartient aux pétitionnaires de faire procéder aux études de sols et de structures, conformément au Code de la Construction.

Commune de JONS

Plan Local d'Urbanisme Diagnostic

1

Topographie



2 - 2 Le climat

Selon les calculs de Nicholas Stern, Bob Ward et Rodney Boyd, membres de la London school of economics, basés sur les engagements connus de la Chine, des Etats-Unis et de l'Union européenne, ces pays émettraient entre **20,9 et 22,3 milliards de tonnes équivalent CO2 en 2030**.

Or, les politiques actuelles ou attendues des **autres pays** laissent prévoir, des émissions d'environ **35 milliards de tonnes équivalent CO2, toujours en 2030**.

Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement, le total des émissions en 2030 ne doit pas excéder **23 milliards de Teq CO2** pour avoir entre **50 et 66%** de chances de limiter la hausse de la température moyenne de la planète à **2°C**.

Le **climat de Jons** est, comme celui de la région lyonnaise, de **type semi-continental**, avec des influences méditerranéennes, venant du Sud par la vallée du Rhône : les étés sont chauds et ensoleillés et les hivers rigoureux, la sensation de froid étant renforcée par la bise.

Les températures

La température moyenne annuelle¹ a été, entre 1920 et 2008, de 11,7 °C avec un mini mum de 2,8 °C en janvier et un maximum de 21 °C en juillet. La température minimale y a été de -24,6 °C le 22 décembre 1938 et la plus élevée de 40,4 °C le 13 août 2003.

Le 19 août 2009, la température enregistrée à Lyon Bron est 39,2 °C. La ville ce jour-là fut parmi les 5 villes les plus chaudes d'Europe.

L'ensoleillement y est de **1 976 heures** par an en moyenne, soit environ **164 jours par an**.

mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Temp. mini. moyenne (°C)	-0,4	0,5	3,1	5,7	9,6	13	15,2	14,7	11,8	8	3,5	0,6	7,1
Température moyenne (°C)	2,8	4,3	7,8	10,8	14,9	18,5	21	20,4	17,2	12,4	6,9	3,4	11,7
Temp. max. moyenne (°C)	5,9	8	12,5	15,8	20,2	24	26,8	26,1	22,4	16,8	10,3	6,2	16,3
Record de froid (°C)	-23	-22,5	-10,5	-4,4	-3,8	2,3	6,1	4,6	0,2	-4,5	-9,4	-24,6	-24,6
Record de chaleur (°C)	17,7	21,9	25,7	30,1	34,2	38,2	39,8	40,4	35,8	28,4	23	20,2	40,4

Source : meteostats - Le climat à Lyon (en °C et mm, moyennes mensuelles 1920/2008 et records depuis 1920)

Malgré l'assèchement des zones marécageuses qui entraîne une diminution de l'évaporation des eaux, le nombre de jours de brouillard à l'automne, à l'hiver et au printemps reste important, notamment dans la **vallée de du Rhône**. Les hivers sont relativement secs, et dépourvus de neige en plaine (toutefois de fortes précipitations ne sont pas exclues).

Les frimas sont courants et les températures varient généralement d'une dizaine de degrés au plus pendant la journée. Les étés sont généralement chauds et secs : l'amplitude des températures en journée atteint parfois une vingtaine de degrés, et les températures maximales dépassent parfois les 35 degrés.

Le mois d'août est parfois frais et pluvieux (2006,2007) avec quelques orages et une légère brise qui disperse les polluants de l'air. Les mois d'août 2003 et 2009 étant au contraire très chauds et secs avec respectivement **33 et 30 degrés** de température maximale en moyenne. Le vent souffle souvent dû à la compression de l'air dans le sillon rhodanien.

Les précipitations

L'air humide provient essentiellement de l'Ouest et déclenche les principaux épisodes pluvieux (flux océaniques) dont les effets maxima se produisent au printemps et à l'automne.

mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Précipitations (mm)	51,9	47,1	56,4	64,8	81,3	78,4	63,4	83,1	86,4	84,4	80,3	56,6	834,1

Source : meteostats - Le climat à Lyon (en °C et mm, moyennes mensuelles 1920/2008 et records depuis 1920)

Le volume des précipitations est de **834,10 mm** avec un maximum (86,4 mm) en Septembre et en Mai (81,3 mm). Le territoire communal reçoit ainsi près de **6,17 millions de m3** d'eau par an², soit l'équivalent de **82 ans³** de consommation d'eau potable de la population de la commune.

¹ Station météo de Bron

² - une pluie faible se dispersera surtout en évaporation et évapotranspiration (évaporation des plantes)

- 20 à 30 % seulement d'une pluie moyenne alimenteront les ruisseaux et rivières,

- l'intensité de la pluie augmentant, le pourcentage d'eau ruisselante et rejoignant la rivière peut atteindre 60 %, voire 80 %.

Avec le développement de l'urbanisation, de l'imperméabilisation des sols, il apparaît primordial que la commune assure sur le territoire une rétention/infiltration d'eau suffisante pour écrêter les pluies dans le bassin versant du Rhône. Il s'agit surtout **d'assurer une strate végétale suffisante** et de **limiter l'imperméabilisation** des sols.

Il faut prendre en compte les **problèmes de ruissellement en amont**, c'est-à-dire à **la parcelle**. **Mais il** s'agit aussi de repenser toute une filière de l'usage et du traitement des eaux de pluie et de l'aménagement:

- **Favoriser** la rétention, réutilisation de l'eau et non son évacuation dans le réseau par une gestion à la parcelle ou une intégration à l'architecture.
- **Traiter** la gestion des eaux pluviales d'une manière alternative au tout réseau, notamment par la création de noues.
- **Limiter ou interdire** les sous-sols dans certains cas et caler les seuils des habitations au-dessus du niveau des voiries.
- **Limiter** la densité des constructions en raison du manque de perméabilité du sol.
- **Proposer** des aménagements de l'espace urbain perméables et le maintien d'**une strate végétale suffisante**.
- **Limiter** la hauteur des constructions et utiliser les ombres portées des arbres à haute tige pour modérer les effets du soleil sur le bâti
- **Sensibiliser** à l'importance de la gestion solaire dans les expositions des constructions et les inclinaisons des toitures pour la production des énergies renouvelables.

2 - 3 La qualité de l'air

L'air constitue le premier élément nécessaire à la vie. Chaque jour, environ 15 000 litres d'air transitent par nos voies respiratoires. Cependant, nos activités quotidiennes génèrent une production immense de polluants, très variés, qui se retrouvent à un moment dans l'atmosphère et augmentent ainsi le risque de conséquences préjudiciables à notre santé. Il est important au préalable de savoir ce qui est rejeté dans l'air. Les effets de la pollution de l'air sont connus sur les poumons, le cœur, le cerveau et le système hormonal⁴.

Les données officielles

La commune de Jons est ainsi située dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise, par arrêté du 30 Juin 2008 par arrêté inter-préfectoral n°2008-2834 **révisé** et **approuvé** par arrêté préfectoral le **26 février 2014**. Le PPA est **téléchargeable** sur le site <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/ppa-de-lyon-de-lyon-en-cours-de-redaction-a12372.htm>.

Les points d'actions du PPA

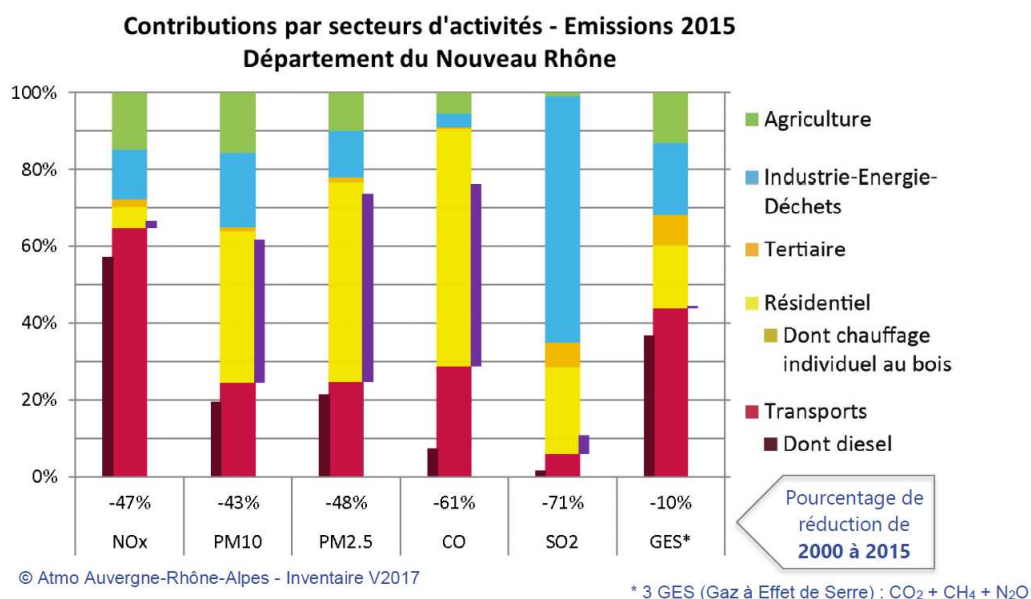


On notera qu'il manque l'agriculture dans le plan d'actions.

³ Calculée sur la base d'une consommation de **160 l/jour/habitant**

⁴ Association Respire

Les contributions par secteurs d'activités



Sur Jons

Le processus d'urbanisation depuis les années 60 montre que les niveaux de pollution de l'air et leurs épisodes extrêmes sont liés conjointement à une urbanisation dense, une concentration d'industries et aux déplacements générés entre les différents pôles "d'habitat et de travail". Jons ne possède pas d'industrie lourde et les principales sources de pollution de l'air sont liées à la présence de grosses infrastructures construites dans l'intérêt général:

- Les départementales comme voie de transit local
- L'autoroute comme axe de transit à vocation nationale et internationale
- L'aéroport de Saint-Exupéry, avec 8 millions de voyageurs par an, en constante augmentation. Et il est prévu de doubler la piste.
- La voie de chemin de fer, dans une moindre mesure.

L'impact de l'aéroport de Saint-Exupéry

L'avion émet entre **134 et 148 grammes** de CO₂ par voyageur.kilomètre (contre **2,6 grammes** pour le train) et tout kilomètre de vol supplémentaire se traduit par du **kérosène** supplémentaire brûlé dans l'atmosphère. Or pour chaque kilo de kérosène utilisé, ce sont **3 kilos** de CO₂ qui sont émis⁵.

Un avion dans le ciel revient à environ **500 voitures**. Ainsi, les voyageurs de Saint-exupéry produiraient par an, au minimum 6 fois plus de CO₂ que le parc automobile total de la métropole lyonnaise.

Suivant le PCAET en cours d'élaboration, la pollution sur la CCEL par les Gaz à effet de serre sont de 337 kteq CO₂ sans l'aéroport et de 847 kteq CO₂ avec ; C'est à dire que l'aéroport représente à lui seul 517 ketq CO₂.

En rapport, les derniers chiffres INSEE connus de 2017 montrent que sur Jons:

- 151 ménages ont au moins une voiture
- 360 ménages ont au moins deux voitures

C'est à dire qu'il y a au moins 871 voitures détenues par les ménages, soit l'équivalent de 2 avions en matière de pollution en CO₂.

En réalité, la pollution de l'air sur Jons serait davantage liée aux avions qu'aux voitures et ce malgré la présence de l'A432.

Le PLU a ainsi peu d'impact et de marges de manœuvre pour influencer sur la qualité de l'air. Les principales sources de pollution de la commune étant les avions, l'autoroute et le train dont l'usage est supra communal.

⁵ <https://www.consoglobe.com> - Le ciel nous tombe sur la tête ?

2 - 4 Le réseau hydrographique et les risques

2 - 4 - 1 Le réseau hydrologique

Le Rhône

Le fleuve connaît une progression d'Est en Ouest.

En amont du barrage, le Rhône se scinde en deux canaux : le canal de Miribel, dans sa branche Nord, et le canal de Jonage, dans sa branche Sud.

Les abords du fleuve sont dissymétriques. Si sa rive droite est plutôt plane, sa rive gauche est marquée par la balme.

Selon les périodes, son caractère évolua. Si de l'an 1000 à 1300, pendant l'Optimum Climatique Médiéval, le Rhône déroulait paisiblement ses méandres le long des balmes, du XIV^{ème} au XVIII^{ème}, au Petit Age Glaciaire, le fleuve devint de plus en plus instable. Il adopta dès lors un tracé en tresses, avant de retourner au centre de la plaine à l'emplacement du Vieux Rhône actuel, à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Les ruisseaux

La commune est également traversée dans le sens Est/Ouest par le ruisseau de la Chana (aussi appelé le Ratapon) et ses affluents Le Rabaron et Le Gué (aussi appelé le Rigolet), qui rejoint le canal de Jonage, au Sud-Ouest du Bourg de Jonage.

Ces ruisseaux drainent l'ensemble du Sud de la commune. Ils traversent de grandes étendues agricoles et le ruisseau de la Chana longe le quartier Ecole-Mairie. Il est coupé et canalisé au niveau de l'autoroute et de la voie SNCF.

Le débit de ces petits cours d'eau est soumis essentiellement au régime des précipitations (malgré la présence de sources à l'Est) avec un étiage l'été.

Ces cours d'eau sont le plus souvent bordés de ripisylves.

2 - 4 - 2 Les risques inondations

1 - Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour 2016 - 2021

Le PGRI traite d'une manière générale de la protection des biens et des personnes. Que ce soit à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ou des TRI, les contours du PGRI se structurent autour des 5 grands objectifs complémentaires ci-dessous.

Thème 1 : La prise en compte des risques dans l'aménagement et la maîtrise du coût des dommages liés à l'inondation par la connaissance et la réduction de la vulnérabilité des biens, mais surtout par **le respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation.**

Thème 2 : **La gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques** au travers d'une approche intégrée sur la gestion de l'aléa et des phénomènes d'inondation (les débordement des cours d'eau, le ruissellement, les submersions marines ...), la recherche de synergies entre gestion de l'aléa et restauration des milieux, la recherche d'une meilleure performance des ouvrages de protection, mais aussi la prise en compte de spécificités des territoires tels que le risque torrentiel ou encore l'érosion côtière.

Thème 3 : **L'amélioration de la résilience des territoires exposés** à une inondation au travers d'une bonne organisation de la prévision des phénomènes, de l'alerte, de la gestion de crise mais également de la sensibilisation de la population.

Thème 4 : **L'organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques d'inondation** par la structuration d'une gouvernance, par la définition d'une stratégie de prévention et par l'accompagnement de la GEMAPI (*).

Thème 5 : **Le développement et le partage de la connaissance** sur les phénomènes, les enjeux exposés et leurs évolutions.

Ces thèmes doivent être pris en compte dans les documents de rang inférieur comme le SCot de l'agglomération lyonnaise, les PPRNI ou le PSS sur Jons.

2 - Le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) du Rhône Amont

Le territoire communal de Jons est concerné par le risque inondation.

Le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) du Rhône Amont a été approuvé par décret du 16 août 1972 et vaut plan de prévention du risque inondation. A ce jour, il concerne une seule commune du département du Rhône, la commune de Jons.

La commune est soumise aux prescriptions de la zone B dite « complémentaire ».

Le PSS vaut servitude d'utilité publique. En conséquence, il doit être annexé au PLU et est opposable aux tiers.

Le PLU devra prévoir un projet communal et des dispositions d'urbanisme cohérentes avec lui.

2 - 4 - 3 La gestion des eaux pluviales - Se reporter en annexe 1

Doctrines du SAGE : Les nouveaux projets (y compris nouvelles infrastructures linéaires), dès leur conception globale, sont soumis au cahier des bonnes pratiques élaboré dans le cadre du SAGE (cf. action 15 du PAGD : établir un cahier des charges des bonnes pratiques d'assainissement pluvial). Dans les périmètres de protection rapprochés et éloignés des captages d'eau potable, la généralisation, pour les anciennes et nouvelles installations et activités, de l'application et de la mise en œuvre de ces bonnes pratiques (en terme d'investissement et d'exploitation) de traitement des eaux de parkings, de voiries, et des grandes infrastructures linéaires est recherchée. En attendant la réalisation du cahier des bonnes pratiques, la doctrine de la MISE (mission inter-services de l'eau) du Rhône sur les eaux pluviales est systématiquement appliquée.

En outre, un zonage des eaux pluviales au sens de l'article L.2224-10 du CGCT a été élaboré sur la commune, parallèlement à l'établissement d'un zonage d'assainissement.

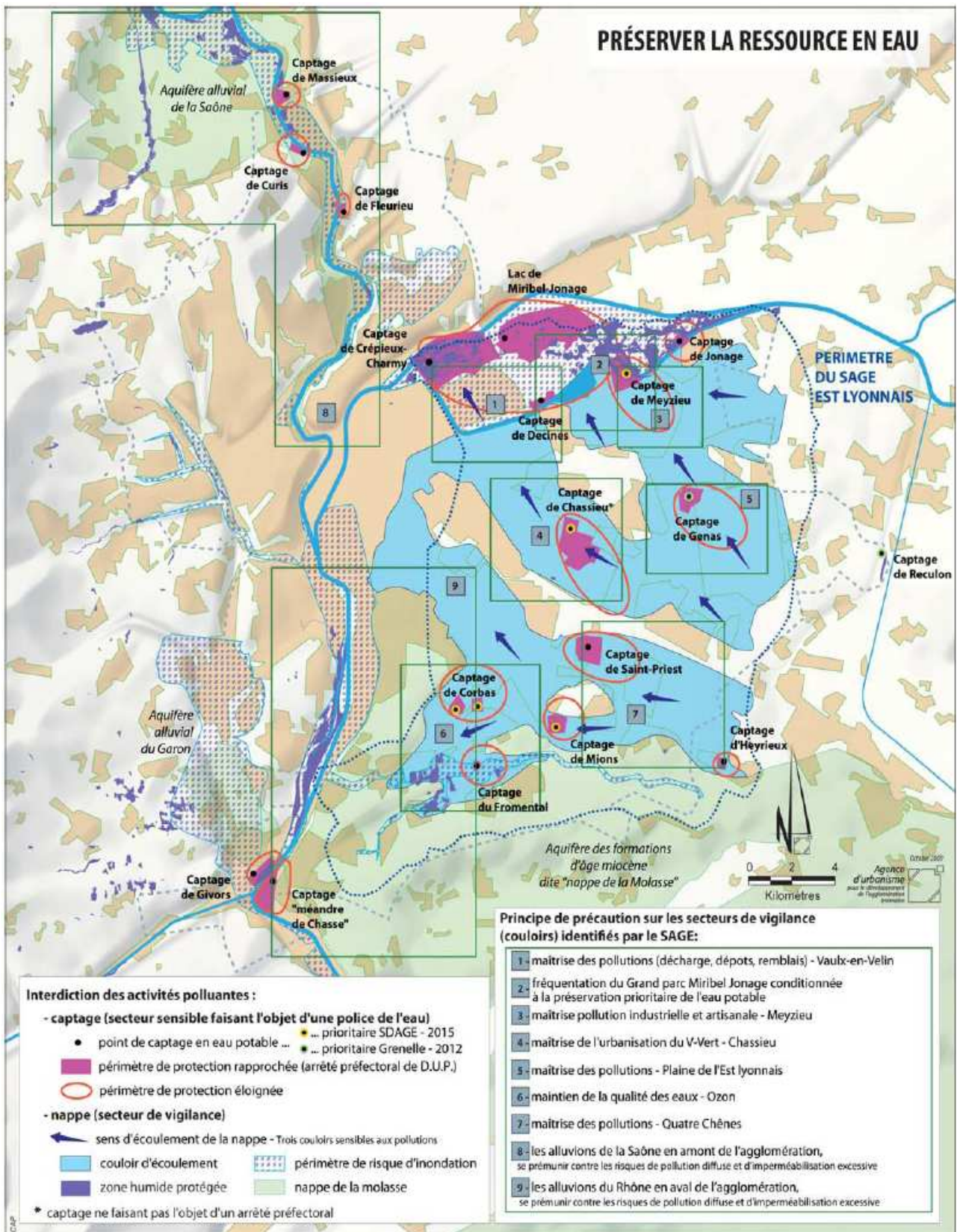
Les prescriptions sont applicables au PLU.

2 - 4 - 4 Qualités des eaux souterraines et superficielles

Masses d'eau souterraines et superficielles

La commune de Jons est concernée par les masses d'eau suivantes :

- **Masse d'eau souterraine FR_D0_334** : Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions). On l'appelle aussi nappe fluvioglacière. La commune est en partie sur le couloir de Meyzieu. L'objectif de qualité assigné est le bon état chimique et écologique en 2021, avec une dérogation par rapport à l'échéance normale 2015 motivée par la faisabilité technique d'une réduction des teneurs pour les paramètres « pesticides, nitrates, solvants chlorés ». On observe localement des teneurs en nitrates voisines de 60 mg/l, surtout sur le secteur amont du couloir. Globalement il s'agit de mettre en place un programme d'actions de lutte contre la pollution diffuse par les nitrates et pesticides agricoles et non agricoles (mesure 5F32), et de substituer certaines cultures par des moins polluantes sur certains secteurs ciblés (mesure 5D03). En particulier on s'appuie sur le cadrage du 4ème programme d'actions Nitrates en vigueur depuis le 01/07/2009. **Le territoire communal se trouve en effet en zone vulnérable nitrates.** Pour les solvants chlorés l'objectif est d'identifier des sites et sols pollués (sites industriels, anciennes décharges) ayant un impact sur le milieu, et résorber ces pollutions.
- **Masse d'eau superficielle FRDR2004 Le Rhône de Sault Brenaz au Pont de Jons** : L'objectif de qualité assigné est le bon état chimique et écologique en 2015, et le bon état chimique en 2021 avec une dérogation par rapport à l'échéance normale 2015 motivée par la faisabilité technique d'une réduction des teneurs en substances dangereuses prioritaires.
- **Masse d'eau superficielle FRDR2005 Le Rhône du Pont de Jons à la confluence Saône** : L'objectif de qualité assigné est le bon état chimique et écologique en 2015. La protection des zones urbaines contre les crues est spécialement visée par le SDAGE.
- **Masse d'eau FRDG338 "Alluvions du Rhône- Ile de Miribel Jonage"**
- **Masse d'eau FRDG240 "Miocène sous couverture Lyonnais et sous Dombes"** avec un objectif de bon état en 2015




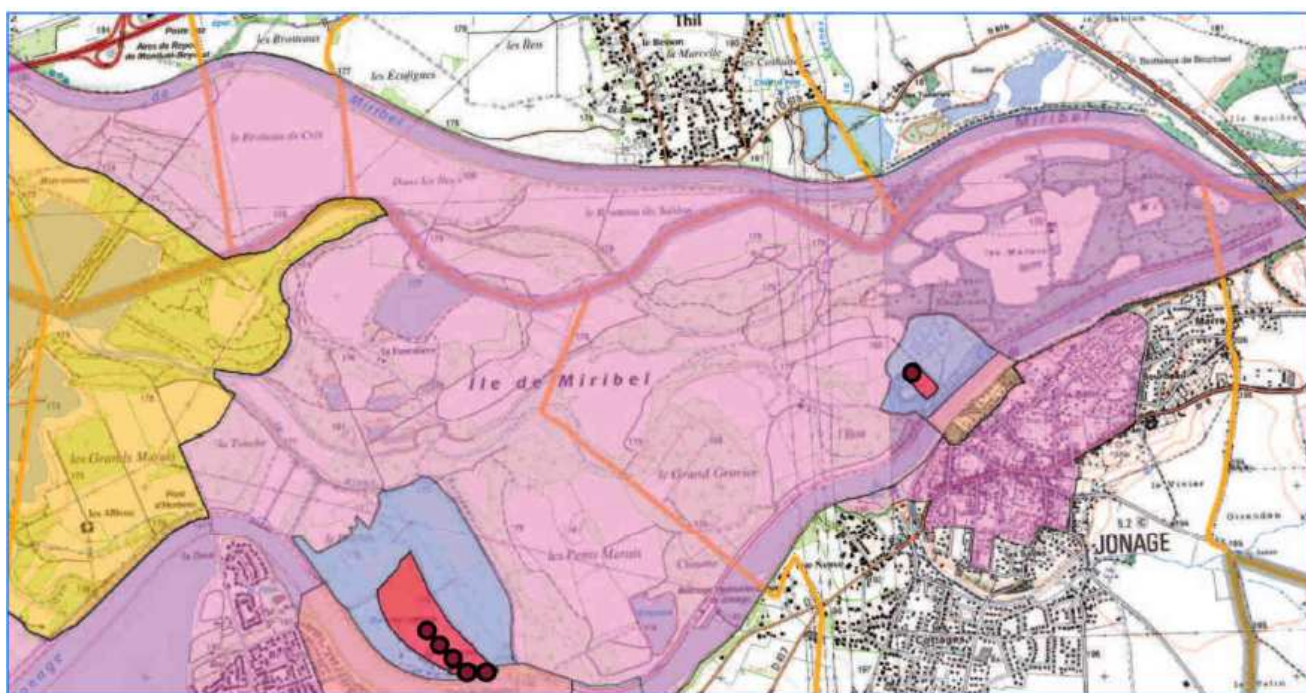
© SEPAL

Le Sud-ouest de la commune est impacté par un **couloir d'écoulement** de la nappe de l'Est lyonnais (cf. carte du SCoT page suivante), identifié comme étant sensible aux pollutions. L'arrêté du 27/01/2016 classe en Zone de Répartition des eaux (ZRE) et implique un renforcement de la réglementation sur les prélèvements en eau. La commission locale de l'eau a validé en 2017, un PRGE (Plan de Gestion de la ressource en eau) fixant des limites de prélèvements par couloir de la nappe ainsi que des actions à mener pour résorber ce déséquilibre quantitatif. A noter que les tènements concernés sont classés en zone A dans le PLU et sont occupés par des activités agricoles.

2 - 4 - 5 Captage et périmètres de protection

Il est mentionné que la bordure Nord de la commune, en limite avec Niévroz est impactée par le Périmètre de Protection Eloigné du captage du "Lac des Eaux Bleues". Cette zone est située en secteur fort d'inondation et inconstructible à ce titre. La protection est assurée par ce biais.

	Maître d'ouvrage : Grand Lyon
	Nom des captages : Lac des eaux bleus
	Communes impactées : Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieux, Jonage, Thil, Neyron Jons, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Nievroz
	Rapport hydrogéologique : 05/07/2005 Déclaration d'utilité Publique : 18/11/2008



2 - 4 - 6 Etat des risques référencés sur la commune

Risques naturels et technologiques possibles sur la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Transport de marchandises dangereuses - Rupture de barrage - sismicité zone 3
Catastrophes naturelles passées sur la commune (source PRIM.net)	<ul style="list-style-type: none"> - Tempête, du 6 au 10 novembre 1982 - Poids de la neige – chutes de neiges, du 26 au 27 novembre 1982 - Inondations, coulées de boues et glissements de terrain, du 1^{er} avril au 31 mai 1983 - Inondations et coulées de boue, du 5 au 10 octobre 1993

2 - 5 La flore et la faune

Par sa situation dans la vallée alluviale rhodanienne entre l'île de Miribel-Jonage et le Haut Rhône, la commune de Jons dispose d'un patrimoine naturel remarquable du fait de l'alternance des milieux humides côtoyant des balmes boisées et des espaces agricoles.

2 - 5 - 1 Mesures de protection et valorisation du patrimoine naturel

1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le territoire est concerné par trois ZNIEFF de type 1 :

N°69130002: Milieux alluviaux et lône de la Ferrand e

Cet espace de 90 ha dont 24,4 sont sur la commune de Jons constitue une relique des milieux alluviaux annexes aux Rhône. Ces espaces ont en effet très fortement régressé au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle en lien avec les travaux d'aménagement du fleuve visant à faciliter la navigation et développer hydro-électricité. Il s'agit de la dernière lône naturelle du département du Rhône avec celle de l'île du Beurre à l'extrême Sud du département.

Ce milieu est constitué de boisements alluviaux composés d'aulnes, frênes, saules et peupliers ainsi que de petites étendues de végétation aquatique (roseaux, carex, marisque) bordant la lône. Le tout représente une mosaïque d'habitats remarquables abritant de nombreuses espèces patrimoniales (voir descriptif plus complet dans le paragraphe 2-4-2 2b) *Une Zone humide remarquable : La lône des pêcheurs*

N°69130004: Milieux alluviaux et lône de la Négride

Près de 6ha de la commune sont inclus sur cette ZNIEFF qui s'étend sur la balme boisée qui surplombe la lône des pêcheurs, la Grande Lônes et le Golf de Villette d'Anthon. Sur Jons, cette ZNIEFF correspond au boisement de pente composé de nombreuses espèces (Peuplier tremble, Frêne élevé, Erable champêtre...), dans lequel se reproduit le Hibou Grand Duc.

N°69130005: Bassin de Miribel Jonage

Toute la surface de la commune faisant partie de l'île de Miribel Jonage ainsi que le canal de Jonage et le linéaire de berge en rive gauche longeant le canal sont intégrés dans le périmètre de cette ZNIEFF. Sur Jons, les milieux naturels intégrés à cette ZNIEFF sont surtout composés de boisements secs d'âge moyens, le Rhône n'inondant plus ces secteurs depuis la création des canaux de Miribel et de Jonage. Les berges du Canal de Jonage longées par la ripisylve et quelques bouquets de roselières présentent l'intérêt majeur de cette ZNIEFF sur la commune.

L'ensemble de ces ZNIEFF de type 1 est inclus dans une ZNIEFF de type 2 (grande taille) :

N°6913: Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses lôn es et ses brotteaux à l'amont de Lyon

87 ha de cette grande zone de 5 260 ha longeant le Rhône depuis la confluence avec l'Ain jusqu'au Parc de Gerland à Lyon sont inclus sur Jons.

Cette vaste superficie souligne les nombreuses interactions existantes entre le complexe de milieux alluviaux en amont direct de Lyon. Il s'agit en effet du corridor écologique le plus fonctionnel de la partie Nord et Est de l'agglomération lyonnaise.

NB: Il est à noter que l'inventaire des ZNIEFF a été réalisé à l'échelle 1/25 000 sur fond de plan IGN.

La définition graphique de ces informations n'est pas suffisante pour une exploitation à la parcelle et un transfert sur le plan cadastral du PLU.

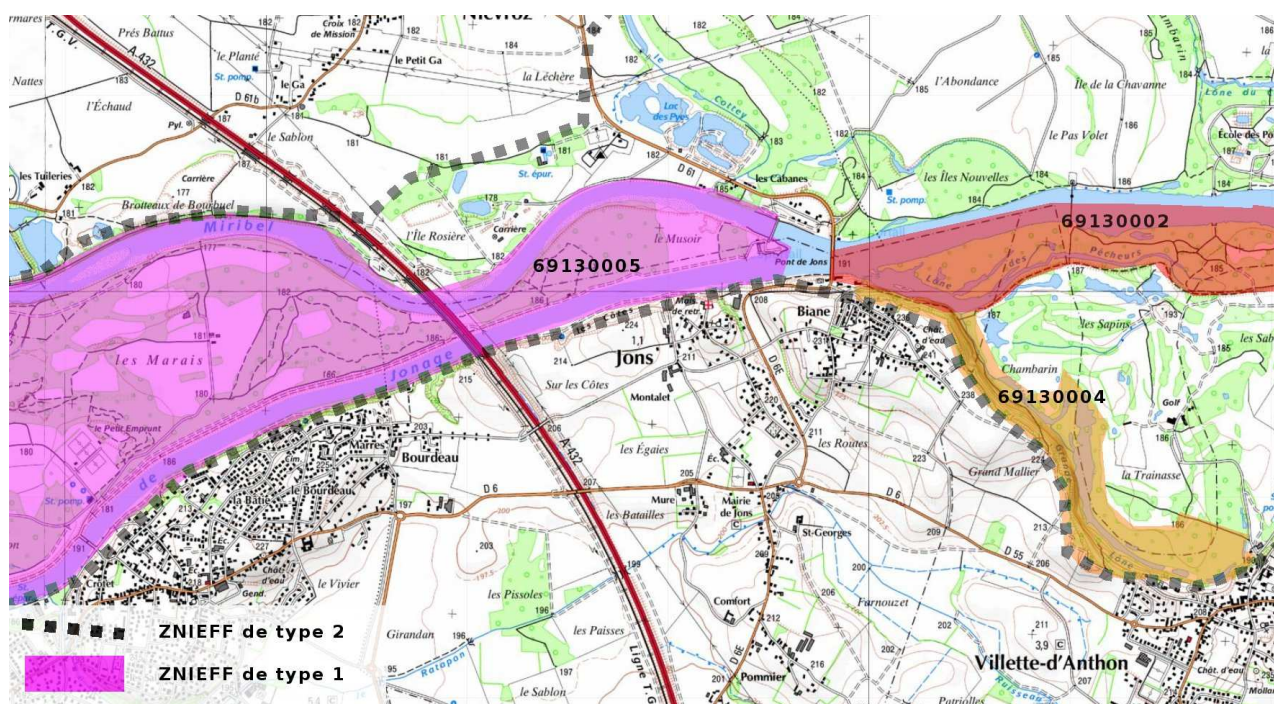


Illustration 1: ZNIEFF de type 1 et 2

2. Réseau Natura 2000 : Site d'Intérêt Communautaire

Par sa localisation entre l'île de Miribel-Jonage et la Vallée du Haut Rhône, qui présentent tous deux des caractéristiques bien distinctes, la commune est concernée par deux sites d'intérêt communautaire :

Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve de Rhône de Jons à Anthon

Ce site de 383 ha intègre les milieux alluviaux longeant le Rhône dans les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. Sur Jons, seule la lône des pêcheurs (ou lône de la Ferrande) est incluse dans le périmètre.

La morphologie de ce secteur a très fortement changé depuis 200 ans, en lien avec les apports solides et liquides du fleuve, les activités humaines et les changements climatiques. Les annexes hydrauliques (lône, bras secondaires) se sont fortement asséchées réduisant l'emprise de ces milieux et modifiant leur dynamique. Il reste néanmoins certaines espèces remarquables dans ces lônes :

- 3 espèces de plantes protégées, dont l'utriculaire (plante carnivore)
- 40 espèces de libellule dont l'Agrion de mercure (espèce protégée) ;
- 1 poisson remarquable : la Bouvière ;
- 1 espèce de mollusque protégée : Vertigo moulinsiana, petit escargot très rare lié aux milieux humides calcaires ;
- De nombreuses espèces d'oiseau remarquables, telles que le Héron bihoreau, le Héron pourpré ou le Guêpier d'Europe.

Ce classement entraîne l'application du Document d'Objectif visant à mettre en place des actions favorables à la biodiversité et à la conciliation des enjeux humains et écologiques :

- Conservation de la forêt alluviale ;
- Entretien des pelouses sèches ;
- Encadrement de la fréquentation du public

Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage

Les 2 850 ha de milieux naturels de l'île de Miribel-Jonage ont été classés en 2008 en Zone Spéciale de Conservation en raison de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire : le Castor d'Europe, Apron du Rhône, Agrion de mercure...

Sur Jons, cette zone s'étend uniquement sur la partie terrestre de l'île de Miribel Jonage. Les installations liées au barrage de Jons ne sont pas incluses dans le périmètre.

Tout comme le site décrit précédemment, la signature de contrat Natura 2000 peut permettre la conciliation des enjeux écologiques, agricoles et sylvicoles.

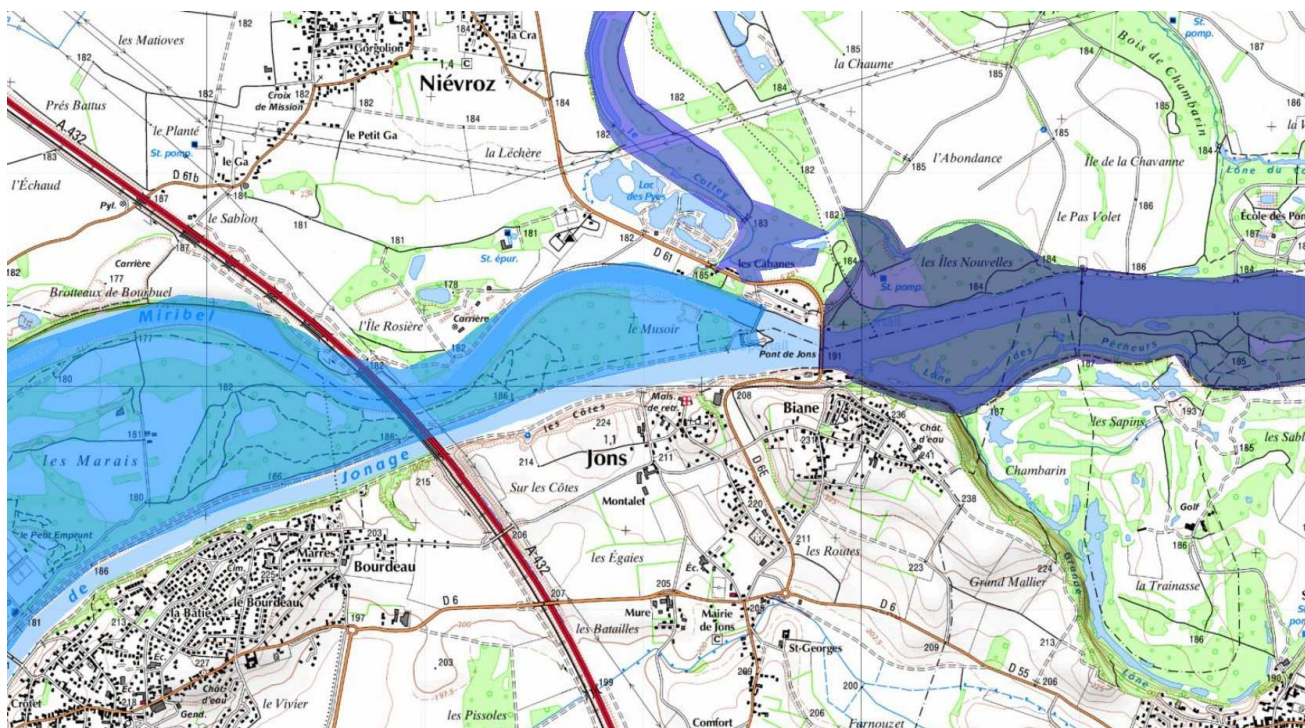


Illustration 2: Sites NATURA 2000

3. Espace Naturel Sensible (ENS)

Les sites décrits précédemment sont inscrits dans l'Espace Naturel Sensible ENS n°37 : Parc de Miribel Jonage qui intègre l'ensemble des milieux de l'île de Miribel-Jonage sur les communes de Meyzieu, Jonage et Jons.

La démarche ENS, pilotée par le Conseil Général du Rhône, vise à valoriser différents milieux naturels remarquables du département du Rhône. Des plans de gestion peuvent être mis en place à la demande des collectivités locales disposant d'ENS sur leur territoire.

4. Les zones humides

L'inventaire des zones humides de Rhône Alpes signale **2 secteurs** sur le territoire de Jons, comprenant 3 délimitations de zones humides :

- Le Bois de Pissoles (Bois des Piasses), dont la zone humide est alimentée par le ruisseau le Ratapon à l'ouest de l'A432 et la ligne TGV. Ce site boisé est classé en EBC dans sa plus grande partie.
- La ripisylve rive gauche du canal de Miribel Jonage située en limite nord de la commune en zone inondable.
- Ile de Biane (Lône des Pêcheurs) , occupant la frange Nord-Est de la commune en zone inondable.

Ces deux secteurs bénéficient des protections liées à leur localisation en EBC et le PSS.

Commune de JONS

Plan Local d'Urbanisme Diagnostic

3

Protection des milieux naturels



Natura 2000

1 : Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage

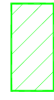
2 : Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon



Espace Naturel Sensible



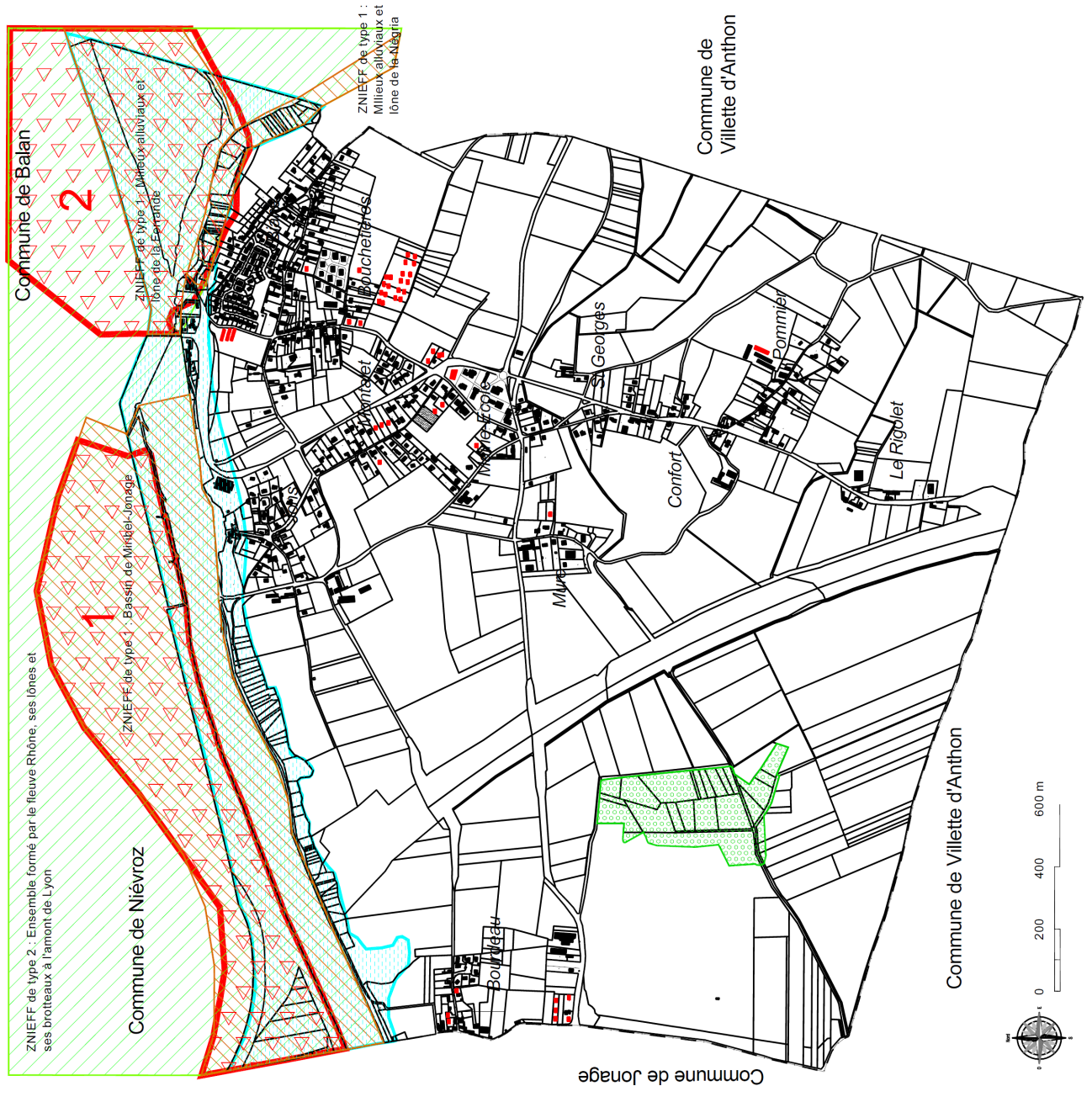
ZNIEFF de type 1



ZNIEFF de type 2



Espace Boisé Classé



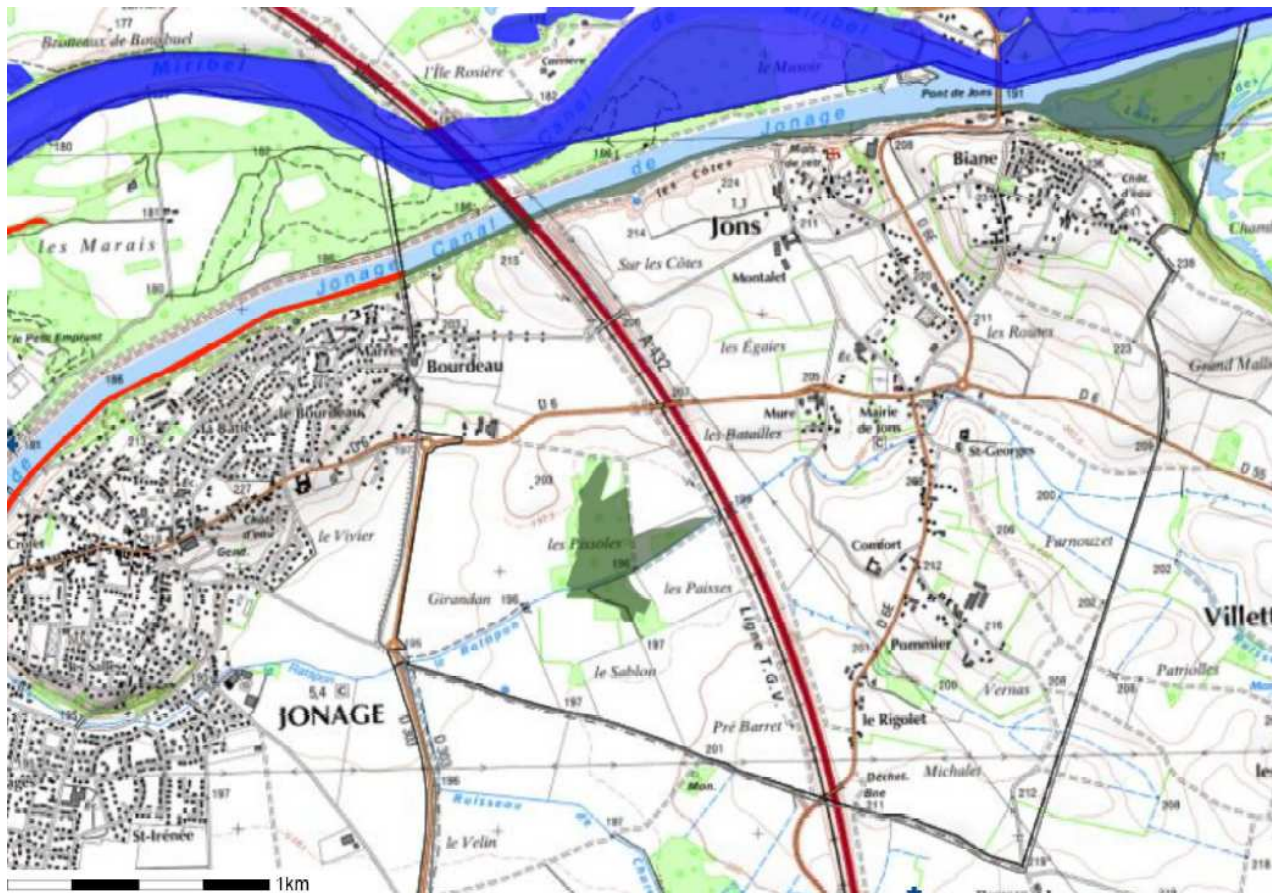


Illustration 3: Zone Humides

2 - 5 - 2 Richesses naturalistes de la commune par type de milieu.

Ce diagnostic est établi en partie grâce à l'analyse de bases de données naturalistes de différentes associations (FRAPNA Rhône, Les Naturalistes Rhodaniens et le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMA)) et de Naturalistes ayant transmis individuellement leur connaissance du patrimoine naturel.

Plus d'un millier de données, dont la première a été produite à la fin du XIX^{ème} siècle, ont ainsi été analysés afin d'identifier la richesse du patrimoine Naturel. La quasi totalité de ces données datant d'après 1995, une analyse de l'évolution des différentes espèce sur la période 1995-2012 permet d'esquisser quelques tendances sur différents cortèges d'espèces.

Parmi les groupes qui ont été particulièrement étudiés, nous pouvons citer :

- La flore dont le CBNMA a identifié plus de 600 espèces sauvages sur le territoire communal depuis 1984.
- L'avifaune (oiseaux) dont plus de 100 espèces ont été identifiées des années 1990 à 2012. Parmi ces espèces, 75 peuvent ou ont pu se reproduire sur le territoire communal, les autres étant en halte migratoire ou en hivernage.
- Les Mammifères dont 11 espèces sont citées
- Les papillons de jours dont 40 espèces ont été identifiées.
- Les odonates (libellules) avec 31 espèces.

La liste de ces espèces peut être obtenue sur demande auprès de la MRE (ex FRAPNA Rhône) ou des associations mentionnées ci-dessus.

Ces inventaires restent toutefois incomplets chez certains groupes, notamment les insectes dont de nombreuses espèces patrimoniales non mentionnées peuvent habiter le territoire communal.

La présentation des espèces identifiées sur la commune sera déclinée par type de milieu dans lesquels elles vivent. Seules les espèces patrimoniales et/ou indicatrices de la qualité des milieux seront décrites.

1. Les milieux agricoles :

On définira ici les milieux agricoles comme l'ensemble des espaces exploités par l'homme afin d'en tirer des productions végétales ou animales.

L'activité agricole occupe une grande partie du territoire communal. On peut structurer ces espaces en deux catégories dont chacune accueille une faune et une flore bien distincte selon les pratiques qui la caractérise :

- cultures (blé, maïs, orge, avoine...)
- prairies bocagères (pâtures et prairies de fauche)

a) Les cultures céréalières.



Illustration 3: Grandes cultures au lieu dit Farnouzet

Ces milieux sont majoritairement exploités de manière intensive avec un emploi conséquent de produits phytosanitaires et engrais et des surfaces importantes, limitant ainsi la présence de zones refuges (haie, boisements, muret en pierre...). Ces espaces accueillent une biodiversité relativement restreinte.

On retrouvera aussi dans les cultures certaines espèces telles que la Caille des blés, la Perdrix rouge ou l'Alouette des champs qui sont intimement liées à ces milieux. La Bergeronnette printanière, espèce nichant au sol dans les cultures ou les prairies ne semblent plus présentes sur la commune depuis le début des années 2000.

Notons que ces milieux, lorsqu'ils sont exploités en agriculture biologique, peuvent accueillir certaines espèces de flore devenues remarquables : les plantes messicoles annuelles qui germent et fanent tous les ans et qui habitent les moissons. Parmi ces plantes, on peut citer les coquelicots ou les centaurées.

Parmi la flore, on retrouve aussi dans ces milieux le Grand Tordyle, plante aux grandes fleurs blanches, proche des carottes sauvages et considérée comme assez rare dans le département du Rhône.

b) Les prairies bocagères



Illustration 4: Prairies vers Saint Georges

Ces milieux entretenus par le pâturage ou la fauche peuvent présenter, selon les pratiques, de très forts intérêts pour la faune et, dans une moindre mesure, la flore. De manière générale, les pressions de pâturage moyennes ou faibles et les fauches tardives pourront permettre à ces milieux qui restent voués aux productions agricoles d'accueillir un patrimoine naturel d'une grande richesse.

Parmi ces espèces, l'**avifaune** présente une diversité notable puisque environ 30 espèces nichent dans les haies hautes, basses et mixtes, groupements d'arbres et arbustes des prés.

Parmi les espèces plus communes, on peut citer : Rossignol Philomèle, le cortège des Mésanges (bleue, charbonnière, à longue queue), Pic vert, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Tarier pâtre, Faucon crécerelle. Ces espèces sont emblématiques des milieux bocagers et peuvent se retrouver sur une grande majorité des secteurs agricoles ouverts.



Illustration 5: Haie vers le lieu dit Les Routes

Le patrimoine arbustif en zone agricole est majoritairement composé d'essences locales (prunellier, aubépine, frêne, érable champêtre, etc.). Il structure le paysage (haies basse ou mixte) et peut aussi être un livre ouvert sur notre histoire, comme par exemple les arbres têtards qui ponctuent encore ici et là le paysage. Ils sont généralement des plus riches écologiquement et méritent aussi d'être conservés et entretenus de manière traditionnelle.

Rappelons qu'en plus de l'intérêt qu'elles présentent pour la faune (site de nidification ou refuge, d'alimentation, de déplacement...), les haies présentent d'autres fonctions non négligeables :

- **Gestion de l'eau et des sols** : par l'infiltration et la réalimentation des nappes. Les racines limitent les ruissellements et diminuent les risques d'érosion. Enfin, les haies réduisent la contamination des eaux en favorisant l'immobilisation et/ou la dégradation des polluants comme les nitrates ou pesticides.
- **Identité des paysages** : Les haies sont un témoignage de l'histoire du monde rural et traduisent les rapports qu'entretiennent les agriculteurs avec leurs terres. Elles dissimulent certains bâtiments, soulignent la topographie des lieux. Enfin, la qualité des paysages de bocage représente un facteur d'attractivité touristique.
- **Brise-vent utile** à l'agriculture : Les haies ralentissent la vitesse du vent, protègent le bétail et limitent de fait les dégâts qu'il peut occasionner. Elles réduisent de 20 à 30 % l'évapotranspiration des terrains agricoles protégés.

Parmi les autres espèces habitants les milieux bocagers de Jons et notamment les **mammifères**, on peut citer le renard, le chevreuil, ou le sanglier.

2. Les milieux naturels :

a) Les boisements

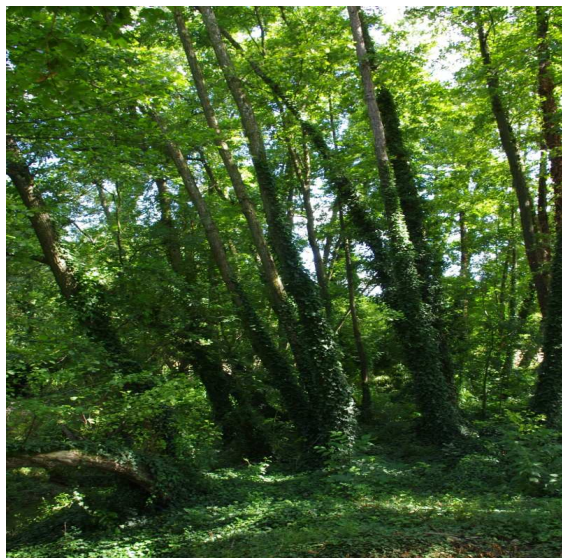


Illustration 6: Boisement du Pommier

En dehors de la lône des pêcheurs, de la còtière et de la pointe de l'île de Miribel-Jonage, la commune possède une superficie forestière restreinte qui couvre moins de 3% de la surface de la còtière et du plateau agricole. Ces boisements se retrouvent principalement sur les secteurs de reliefs et constituent des balmes boisées typiques de la moyenne vallée du Rhône.

Il s'agit des boisements de **la Còtière, des Pissoles et du Pommier** qui sont en quasi totalité composés de feuillus.

Ces boisements sont gérés selon les espaces, en taillis ou en futaie, techniques de gestion visant respectivement à produire du bois d'œuvre ou du petit bois.

Il semble que certaines parcelles des boisements de la còtière soient laissées en libre évolution en raison de leur forte pente qui rend difficile toute intervention.

Ces boisements sont composés d'arbres d'âges divers avec certains vieux sujets, le bois mort y est bien présent. Il s'agit là de boisements qui présentent un fort degré de naturalité et une biodiversité notable chez de nombreux groupes (insectes, champignons, avifaune...).

Ces boisements étant traversés par des cours d'eau, ils présentent localement des faciès frais ou humides dominés par le Frêne élevé, le Peuplier tremble, le Saule blanc. Sur les parties plus sèches, ils sont enrichis par l'érable champêtre, le chêne pédonculé, le Charme, le Sureau noir.... Le sous-bois est notamment constitué du prunellier, du Fragon petit houx, du Chèvrefeuille. En avril, l'anémone sylvie et la ficaire fausse renoncule tapissent le sol de leurs fleurs blanches et jaunes sur les parties fraîches du bois.

A noter aussi également la présence d'une espèce allochtone originaire d'Amérique du Nord et introduite au XVIII^{ème} siècle : le Robinier faux acacia. Cette espèce très sociale s'est développée sur les secteurs remaniés et remblayés, principalement en lisière de certains boisements.

La forte capacité de rejet de cette espèce lorsqu'elle est coupée entraîne une colonisation des espaces coupés à blanc. Il est important de noter que la régulation de cette espèce doit se faire de préférence par écorçage afin de limiter ce phénomène de rejet.

Cet espace abrite aussi une faune diversifiée. Parmi l'**avifaune forestière** remarquable, on peut citer le Pic noir qui est le plus grand Pic d'Europe (46 cm). Cette espèce généralement liée aux grands massifs forestiers habite les boisements de la lône des pêcheurs et de la còtière.

Les boisements servent également de site de nidification à plusieurs espèces de rapaces telles que la Buse variable la Chouette hulotte ou le Faucon hobereau (non observé depuis 1998).

Parmi l'avifaune forestière commune qui a été identifiée sur Jons, on peut citer: Troglodyte mignon, Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Pouillot véloce, Pic épeiche, Coucou gris, Geai des chênes...

Le Grand duc, plus grand rapace nocturne d'Europe est également observé depuis 1999 sur les boisements de la côtère. Cette espèce, après un fort déclin en France, réinvestit les milieux desquels elle avait disparu. Une petite population s'est ainsi installée sur les boisements de pente des côtères de Montluel et Miribel. Le couple de Jons est le seul connu en rive gauche du Rhône sur plusieurs dizaines de kilomètres à l'amont de Lyon.

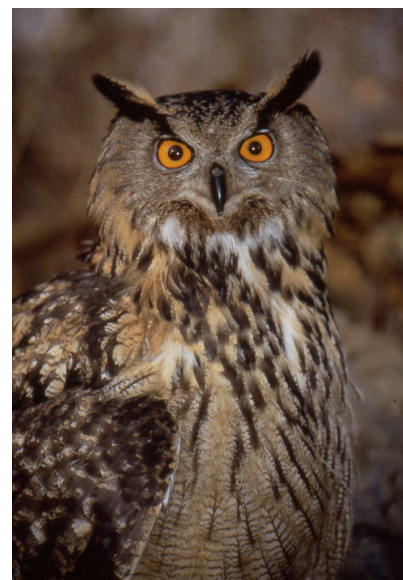


Illustration 7: Grand Duc d'Europe -
©G. Grenouillet

Chez les **mammifères**, on peut citer les espèces classées gibiers qui sont pour la plupart fortement dépendantes du milieu forestier même de petite superficie. Sur Jons, les espèces rencontrées sont le chevreuil, le sanglier, le blaireau. L'écureuil roux est également régulièrement observé dans les boisements de la commune.

Chez les papillons, le Bleu-nacré d'Espagne est localement abondant sur les lisières et clairières des boisements présents sur la digue du canal de Jonage. Ces populations font partie des seules connues dans le département.

b) Une Zone humide remarquable : La lône des pêcheurs (ou Ile de Biane)

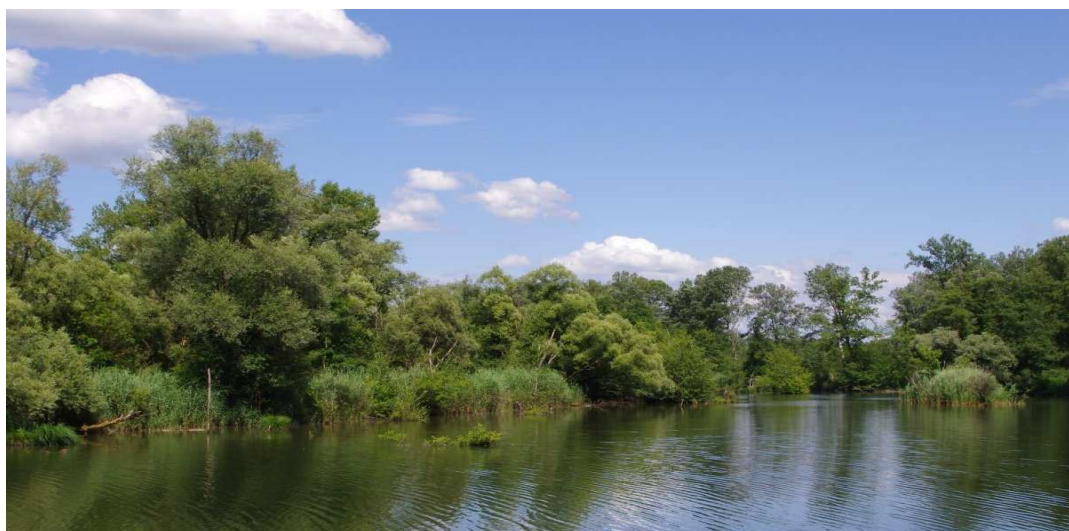


Illustration 8: La Lône des pêcheurs - été 2012

L'origine de ce milieu date de la moitié du XIX^{ème} siècle, alors qu'un bras secondaire du Rhône s'y écoulait.

Les travaux d'endiguement à la fin de ce siècle ont entraîné la déconnexion de surface à l'amont, la pente de la lône permettant une évacuation des sédiments à l'aval et une connexion avec le Rhône. L'alimentation de la lône provient aujourd'hui très majoritairement de la nappe d'accompagnement du Rhône.

Le caractère original de ce milieu est étroitement lié au Rhône et à ses espaces de liberté qui forment une mosaïque de milieux humides composée de boisements, d'herbiers aquatiques et de zones d'eau courantes et stagnantes.

Ce milieu est géré par le CEN Rhône-Alpes (Ex CREN) qui oriente certaines opérations visant à conserver la dynamique alluviale du milieu et la biodiversité qui y est liée. Des coupes de peupliers de culture ont notamment eut lieu en 2005 afin de permettre l'implantation de boisements naturels.

Bien qu'un entretien ponctuel ait lieu pour les activités cynégétiques, la démoustication ou l'ouverture des chemins, les boisements sont majoritairement en libre évolution, ce qui leur confère une très forte valeur écologique. On y retrouve notamment une héronnière d'une petite dizaine de nids Cette dernière accueillait jusqu'en 2000 la reproduction de plusieurs espèces (Héron bihoreau, Aigrette garzette...) qui ne sont aujourd'hui plus que présentes en chasse ou en déplacement sur le site).



Illustration 9: Agrion de mercure
©J. Bouniol

De nombreuses espèces remarquables sont recensées sur la lône parmi les différents cortèges d'espèces liés aux milieux humides.

Chez les libellules, 31 espèces ont été inventoriées sur les herbiers et espaces en eau. On peut citer l'Agrion de mercure (espèce protégée) ou le Calopteryx méditerranéen qui est mentionné sur seulement trois communes du Rhône.

Au sein de l'avifaune, on note la présence dans les hélrophytes (herbiers aquatiques de grande taille) de la Bouscarle de cetti et de la Rousserole effarvates, passereaux des roselières dans lesquelles elles établissent leur nid. Notons aussi le Martin Pêcheur qui niche régulièrement sur les berges verticales dans lesquelles il creuse un nid, et le Harle bièvre, espèce proche des canards qui progresse depuis l'Ain et le haut Rhône vers les milieux en aval.

Cette espèce est régulièrement présente sans encore présenter de preuve de reproduction. Il s'agit d'une espèce très rare dans le Rhône dont seul un site de reproduction a été découvert en 2012.

Enfin, parmi les espèces en halte migratoire ou en hivernage, nous pouvons citer parmi les espèces remarquables : la Grande aigrette ou la Nette rousse qui sont occasionnellement observées sur la lône et ses abords.

Parmi l'herpétofaune (reptiles et amphibiens), on peut noter la présence occasionnelle de la Rainette verte, espèce très rare dans le Rhône dont la reproduction n'est notée que de manière aléatoire alors que la lône constitue un milieu qui lui est favorable. Cette espèce étant bien présente dans le Nord-Isère et dans l'Ain, il est fort probable que Jons soit la première commune du Rhône où l'espèce s'installe de manière pérenne. Le sonneur à ventre jaune, espèce très rare à l'échelle régionale n'est plus recensée depuis le début des années 2000.



Illustration 10: Rainette verte
©E. Thépaut

Chez les reptiles, citons, la Tortue cistude dont la lône des pêcheurs constitue avec les plans d'eau de Miribel-Jonage les seuls sites de reproduction connus dans le département du Rhône. Il est important de préciser que cette espèce faisant l'objet d'élevage, son origine naturelle n'est pas certaine, bien que des populations indigènes soient connues sur le plateau de l'Isle Crémieu.

Parmi les poissons, on note la présence d'une trentaine d'espèces parmi lesquelles on peut citer la Bouvière, le Brochet, la Lotte de rivière ou le Toxotome.

Enfin, il est indispensable de citer sur la lône, le Rhône et les canaux, la présence du Castor, mammifère emblématique du fleuve qui, après avoir disparu à la fin du XX^{ème} siècle, s'est réinstallé sur la majorité des milieux rhodaniens desquels il avait disparu. Cette espèce qui vit en familles d'environ 5 individus sur un territoire de 2 à 3 kilomètres de berge, est installée depuis la fin des années 1990 sur la lône qui constitue un milieu très favorable et où sa présence reste peu menacée. Enfin, bien que sa présence n'ait pas été récemment identifiée, il est possible que la loutre fréquente le site, cette espèce restant très occasionnelle sur le Haut Rhône.

c) Les cours d'eau



Illustration 11: Renouée du Japon sur les berges de la Chana

Ici la ripisylve a disparu au profit de la Renouée du Japon qui envahit les berges.

- Le Rhône

La commune de Jons marque la séparation du Rhône en deux canaux délimitant l'île de Miribel-Jonage. Le débit moyen de ce dernier est de 600 m³ par seconde avec une crue centennale à 4 400 m³ par seconde. Il s'agit d'un fleuve dominé par les influences nivales ou la fonte des neiges et glaciers entraîne des débits les plus importants en été (juin-juillet). Toutefois les débits restent contrôlés par les lâchers de barrages en amont dont certains entraînent des lâchers de sédiments.

Au-delà des diverses utilités humaines (pêche, navigation, hydro-électricité ...), le Rhône joue un rôle notable de corridor écologique mentionné dans le paragraphe idoine.

- La Chana

Ce petit affluent du Rhône présente un intérêt écologique restreint étant donné l'exploitation intensive des milieux qu'il traverse, le caractère localement dégradé des berges par des stations de Renouée du Japon, (espèce invasive) ainsi que les faibles débits estivaux.

Sa localisation au sein de grandes cultures entraîne un ruissellement des sédiments et des pollutions chroniques lors des divers épandages. Le maintien des bandes enherbées le long du cours d'eau et la restauration de la ripisylve sont deux éléments importants pour préserver l'équilibre biologique du cours d'eau.

La Ripisylve ou forêts du bord des eaux :

Milieu original, la "forêt du bord des eaux" est constituée d'une végétation adaptée aux zones humides (aulnes, frênes, peupliers naturels...). Par leur sol humide et la végétation hydrophile qui les compose, elles sont considérées comme des zones humides.

Ces boisements, en plus de jouer le rôle de noyaux de biodiversité, remplissent de nombreuses fonctions dans la dynamique hydraulique du cours d'eau :






- **Maintien des berges face à l'érosion.** Notons à ce sujet qu'il est important de veiller à la végétalisation de ces milieux par des essences naturelles car le développement d'espèces exogènes (Robinier faux acacia, Renouée du Japon...) peut constituer une bonne part du boisement rivulaire sur les sols fortement remaniés par l'homme (sols dits rudéraux). De par leurs systèmes racinaires traçant, ils peuvent conduire à une fragilisation des berges et poser des problématiques de gestion hydraulique du cours d'eau.
- **Épuration et filtrage des eaux** de surface et de nappe. Par leur système racinaire, les arbres filtrent les différents éléments organiques (Phosphates, Azotes) et jouent ainsi le rôle de véritables stations d'épuration naturelles lorsque les ruisseaux subissent des pollutions diffuses.
- **Régulation des écoulements.** Lors des crues, la ripisylve retient une partie de la masse d'eau et permet par conséquent de réduire les problématiques d'inondation en aval.
- **Maintien des conditions du milieu.** Le couvert végétal évite l'ensoleillement donc le réchauffement des eaux qui serait néfaste à la vie du ruisseau (poissons et macro invertébrés)

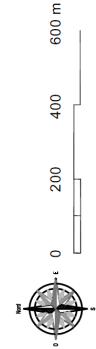
En outre, **la qualité des boisements de berge est aussi importante que la largeur**, et l'on doit veiller localement, à l'entretien et aux critères tels que l'âge, la densité, la diversité des strates et des essences afin de tendre vers une gestion raisonnée de ce milieu très sensible aux perturbations.

Commune de JONS

Plan Local d'Urbanisme Diagnostic

4 Patrimoine naturel

-  Boisement, haie, ripisylve
-  Haie existante ou à créer, élément de paysage à préserver (PLU actuel)
-  Milieu humide
-  Le Rhône et ses îles
-  Autre cours d'eau



3. Les espaces urbanisés

Certaines espèces sont intimement liées aux espaces urbanisés ainsi qu'aux parcs et jardins en trouvant dans les constructions des zones de refuge.

Toutefois, selon les types d'aménagement (lotissement, vieux bâtis, parcs, jardins...), on trouvera une faune et une flore différente.

a) Les vieilles constructions.

Qu'il s'agisse de murets, de cabanes en pierre sèche, des églises, chapelles, granges ou vieilles habitations, ces constructions, par les petites cavités qu'elles présentent, sont un refuge très important pour la petite faune.

Parmi ces espèces, les chauves-souris font partie des animaux les plus remarquables car en grave déclin pour la majorité. On peut notamment citer les pipistrelles (espèces de petite taille pesant moins de 8 grammes) ou les oreillardes qui trouvent refuge dans les cavités ou derrière les volets. De nombreuses espèces de chauves-souris ont besoin du bâti et notamment des greniers, combles et clochers, en saison estivale car ces espaces sous les toits leur fourniront une température assez élevée pour qu'elles puissent élever les jeunes. Notons que comme les êtres humains, un couple de chauve-souris ne mettra pas qu'un seul individu par reproduction (une par an).



Illustration 12: Hironnelle de fenêtre © Pascal Dubois

Les effectifs des hirondelles en Europe occidentale ont subi une perte de l'ordre de 50 à 85 % selon les régions.

Les hirondelles et martinets font aussi partie de ces espèces fortement liées aux constructions qui présentent les mêmes caractéristiques que les falaises auxquelles elles sont liées originellement.

Deux espèces d'hirondelles ont été observées en plein centre de Jons :

- L'hirondelle de fenêtre, qui construit un nid en terre à l'angle des murs et du toit ;
- L'hirondelle rustique, qui installe le sien une dizaine de centimètres sous cet angle en s'aidant d'un seul pan de mur.

b) Les quartiers résidentiels.

On y retrouve, pour la majorité, des espèces communes profitant des petites cavités des maisons récentes et de la nourriture fournie plus ou moins volontairement par les habitants.

On trouvera ainsi notamment les oiseaux que l'on peut observer facilement à la mangeoire : Rouge-queue noir, Mésange bleue, charbonnière et à longue queue, Chardonneret, Pinson des arbres, Moineau domestique.

On peut aussi citer la Bergeronnette grise, le Serin cini, le Verdier d'Europe ou le Merle noir qui sont aussi présents aux abords des maisons.

Chez les mammifères, on peut citer la fouine qui habite volontiers les combles et les greniers. Bien que cette espèce puisse provoquer des nuisances auditives, notamment en période de rut (été), il est important de noter que cet animal jouera un rôle de régulation important en consommant près d'un millier de rongeurs par an.

On peut en effet citer parmi ces rongeurs le Rat surmulot ainsi que la souris grise, des espèces exogènes qui trouvent majoritairement souvent refuge à proximité des habitations.

c) Les Parcs et Jardins

On peut distinguer plusieurs types de plantations en milieu urbain qui ont des fonctions différentes:

Le couvert végétal des jardins permet d'intégrer les constructions. Il sert dans une moindre mesure de niche écologique ou de structure relais pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères.

Pour ces espaces, une meilleure prise en compte des essences locales est à préconiser pour assurer des transitions entre espace agricole et espace urbain.



Illustration 13: Ferme du Confort présentant de nombreux sites accueillants pour la faune sauvage (grange, muret en pierre, pisé...)

Les abords des zones urbanisées sont le plus souvent composés de haies d'essences ornementales d'origine exotique (thuya, cyprès, laurier cerise, Pyracantha etc.) qui peuvent avoir un impact sur le paysage traditionnel si elles se retrouvent en trop grand nombre sur le territoire. A noter que par l'acidité et/ou la toxicité de la litière produite et l'absence de production de graines, ces plantations ont un intérêt quasi nul pour la faune.

Le végétal anthropique :

Il s'agit des espaces plantés et entretenus d'une manière régulière par l'homme, qui ont (ou ont eu) une utilité quelconque pour les activités humaines (délimitation de parcelles, ombrage pour les animaux domestiques, fourniture de bois de chauffage, de fourrage, de matières premières pour la vannerie, amélioration des perspectives paysagères et du cadre de vie, etc.). Il peut s'agir de haies, d'arbres d'alignement comme d'arbres isolés (arbres têtards ou en tête de chat).

Les espaces longeant les voiries

Ces milieux présentent une très forte richesse biologique lorsqu'ils sont peu exploités.

La fauche tardive ou bisannuelle des talus permet d'assurer le maintien d'une flore originale et des insectes (papillons, sauterelles, criquets...) qui sont à la base de l'alimentation de nombreux autres animaux.

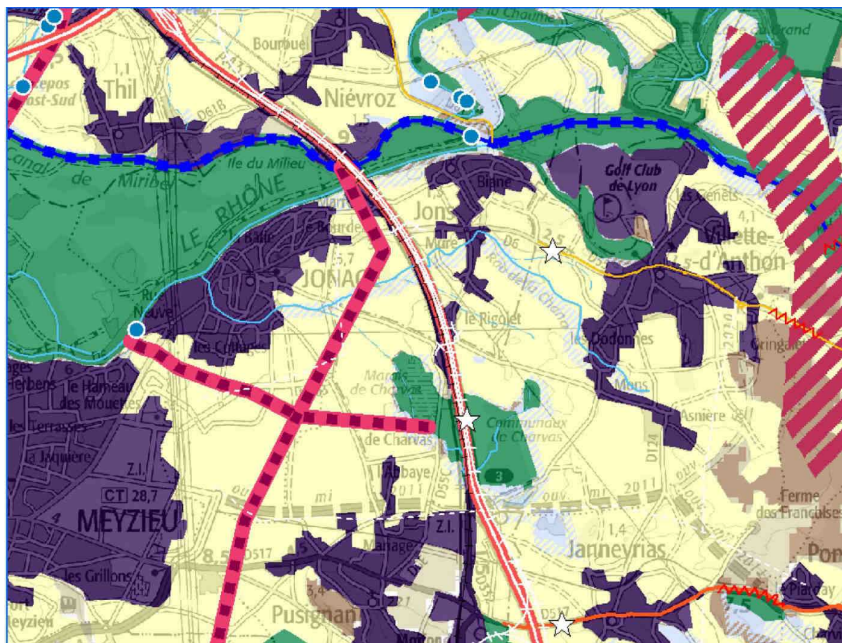
4. Les Corridors écologiques

NB: Un corridor pour une espèce peut être une barrière pour une autre espèce. (exemples : fleuve, route) et mieux vaut un corridor large qu'un corridor étroit.

Il est important de ne pas réduire les corridors à l'écologie du paysage, définissant des trames ou des flèches "vertes" et dont l'approche fonctionnaliste nous fait oublier que la meilleure solution pour préserver les espèces végétales ou animales est l'inconstructibilité totale des milieux qu'ils soient agricole ou naturel. Ainsi, la faible densité bâtie est la meilleure garantie pour maintenir une porosité pour la libre circulation des espèces.

En croisant la localisation des zones à forte biodiversité avec le relief et les divers points de blocage au déplacement de la faune (zones urbanisées, axes routiers), une **carte des corridors écologiques de Jons** a été établie.

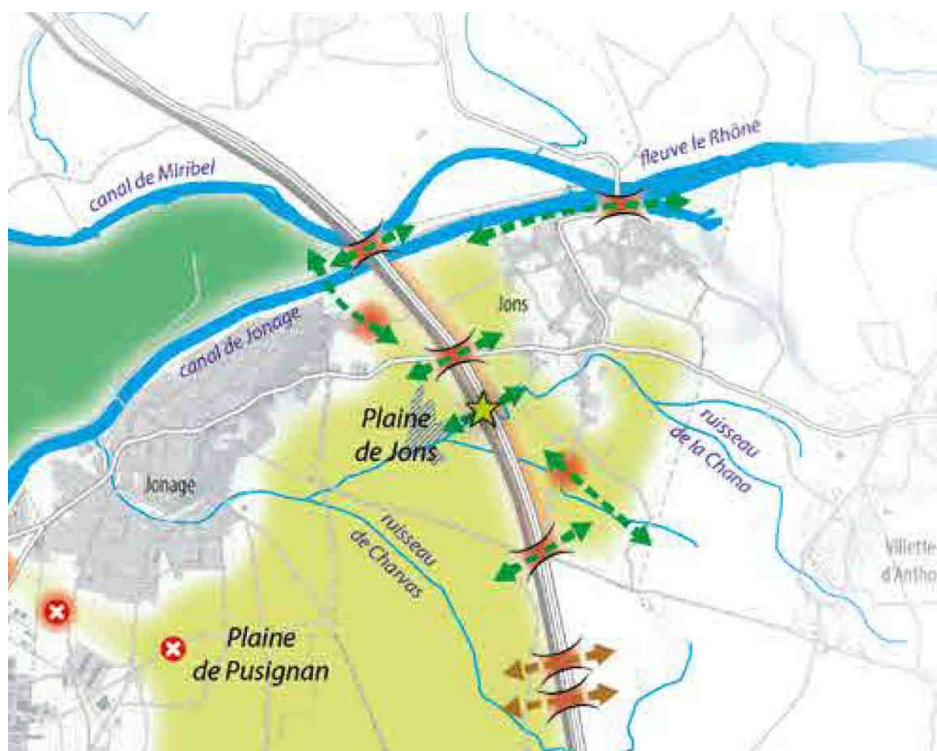
Pour information nous mettons la carte du SRCE



Corridors d'importance régionale :

Fuseaux	Axes	Objectif associé :
		- à préserver
		- à remettre en bon état

Ces corridors écologiques sont identifiés et repris dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise, avec les points de blocages suivants:



Corridor écologique (mise en réseau des Unités éco-paysagère)	Points de fragilité Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage
Altéré	
Très altéré	
Éléments de fragmentation	Niveau de perméabilité des Unités éco-paysagères (UEP)
Espace urbain, voirie	<i>Milieux diversifiés</i>
réseau routier et ferroviaire	niveau 1 (de 13 à 15 espèces-repères potentiellement présentes dans l'UEP)
Élément majeur de fragmentation écologique (autoroutes, LGV et voies rapides)	niveau 2 (de 10 à 12 espèces-repères potentiellement présentes dans l'UEP)
	niveau 3 (de 3 à 9 espèces-repères potentiellement présentes dans l'UEP)

Méthodologie pour la définition des corridors:

Les principaux corridors terrestres de Jons ont été identifiés à partir de la cartographie des Corridors de la Région Rhône réalisée par ASCONIT Consultant en 2009.

Cette cartographie régionale a défini les « zones réservoirs de biodiversité » et les axes de liaison entre ces zones afin de définir les grands axes de déplacements de la faune. Ces derniers représentent des corridors écologiques indispensables entre les populations animales de l'Est Lyonnais et de la Vallée du Rhône.

Ces axes de liaison principaux ont été repris dans cette cartographie à l'échelle de la région de Jons auxquels nous avons ajoutés des axes secondaires suivant la morphologie et l'urbanisation du territoire. Ces axes transversaux au sein même de la commune permettent essentiellement les déplacements de la faune sédentaire.

Les points de blocage correspondent à la rencontre de ces corridors écologiques et des infrastructures bloquant les déplacements ou présentant des risques de collision pour la faune.

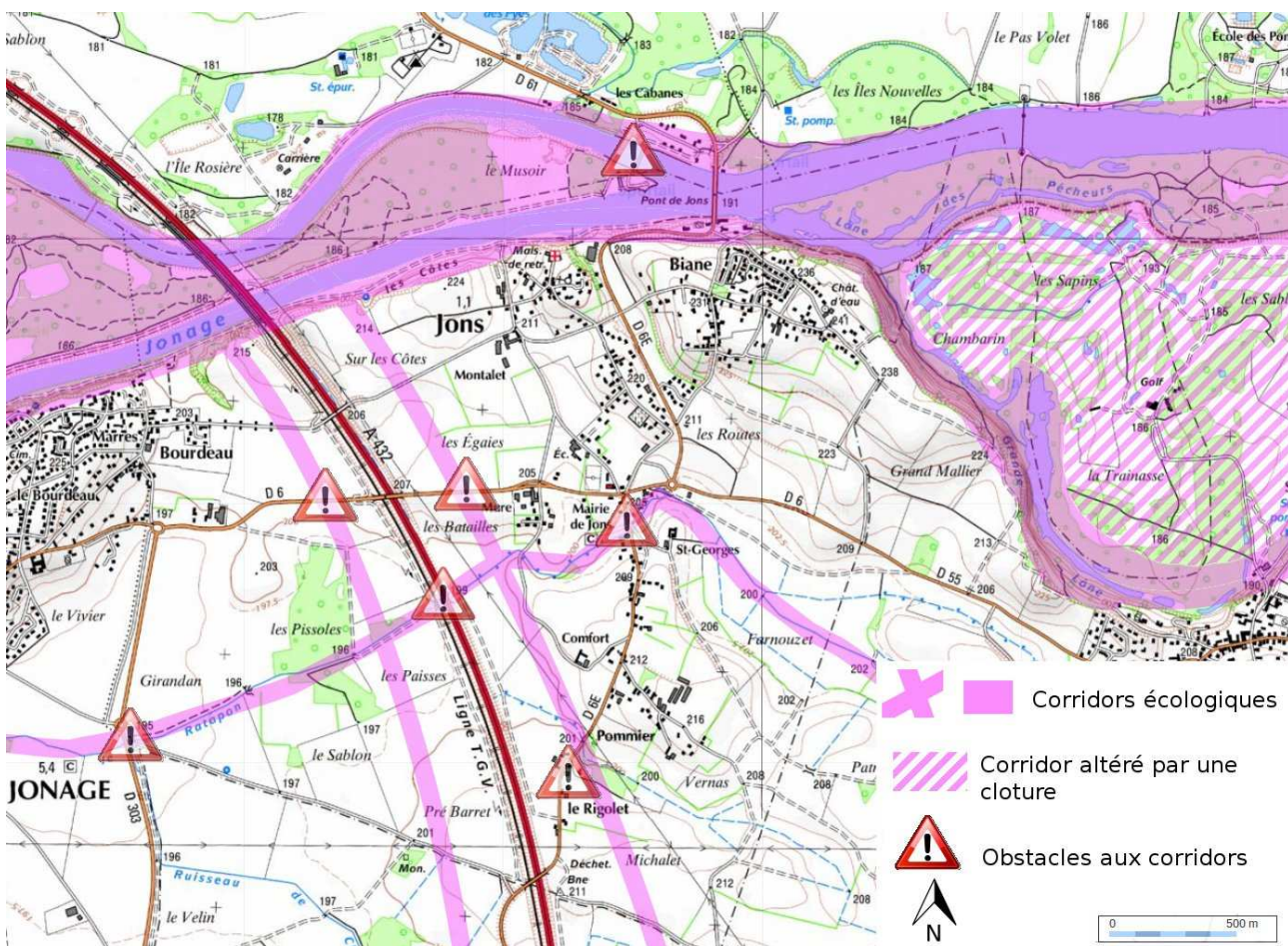


Illustration 14: Carte des corridors écologiques de Jons

Nb: Ces axes figurent à titre indicatif et permettent d'estimer les axes privilégiés de déplacement pour la grande faune. Ils ne sauraient représenter avec exactitude ces éléments

Le Rhône, axe majeur

L'axe de déplacement majeur de la commune suit le Rhône, puis ensuite l'île de Miribel-Jonage et les deux canaux qui la bordent. Il s'agit là d'un corridor écologique majeur à l'échelle régionale.

Les eaux courantes servent aux espèces aquatiques ou semi-aquatiques telles que le Castor ou la Loutre (pas de données récentes), et de nombreux poissons dont une quinzaine d'espèces sont présentes sur le Rhône au niveau de Jons.

A noter que les grands migrateurs du Rhône que sont l'alose, la truite de mer, ou l'esturgeon ne sont plus présents au-delà du Sud de l'Ardèche en raison des nombreux barrages hydroélectriques qui bloquent leur progression.

La fonction du Rhône en tant que corridor terrestre est aussi très importante pour les espèces qui longent les berges dans leur déplacement. Ce peut être ainsi le cas de grands ongulés (chevreuil, sanglier) et de très nombreux reptiles, amphibiens, et mammifères de petite et moyenne taille.

Enfin, le Rhône est utilisé en tant que corridor aérien par de nombreux oiseaux migrateurs, tels que les anatidés (canards), limicoles (échassiers) et autres passereaux et rapaces migrateurs. Ces oiseaux qui ont des cycles annuels de reproduction les conduisant généralement à se reproduire en Europe et hiverner en Afrique sont souvent amenés à suivre des éléments géographiques majeurs tels que les grands fleuves.

Le Barrage de Jons, point de blocage partiel

Du fait de son emprise en travers du lit du Canal de Miribel, le barrage de Jons constitue un point de blocage pour les espèces aquatiques et semi aquatiques qui suivent cet axe. Toutefois, sa position en tête du canal de Miribel permet d'orienter le passage de ces espèces vers le canal de Jonage.

La mise en place en 2011 d'une passe à poisson et l'installation d'un dispositif pour le Castor et les mammifères aquatiques permettent d'atténuer les conséquences de ce barrage sur les déplacements faunistiques. Ainsi le lien entre le Rhône Amont et le Canal de Miribel est facilité par l'installation de ces ouvrages.

Un réseau de corridors secondaires perturbés par l'A432 et la LGV



illustration 15: Ouvrage hydraulique de la Chana, sous l'A432

Au niveau de la plaine agricole, un corridor écologique suit le ruisseau de la Chana dont la continuité boisée facilite le déplacement des espèces qui sont moins repérables par leurs prédateurs.

Toutefois l'autoroute A432 et la LGV constituent une barrière aux déplacements Est – Ouest de la faune sauvage à l'échelle de l'Est Lyonnais. Seul l'ouvrage hydraulique de la Chana permet le passage de la petite et moyenne faune sous ces infrastructures dans des conditions qui restent peu optimales étant donné l'absence de passage hors d'eau, la faible hauteur (moins de 1m) et la distance de 80 m à franchir.

Ainsi, un axe de déplacement lié à l'A432 longe ces voiries sur un axe Nord-sud et permet de relier le Rhône et la plaine agricole.

Sur la commune, **deux zones de blocages** liées à un risque de collision routière sont identifiées au niveau la D6 et D6E lorsqu'elles coupent ce corridor Nord Sud.

3 - Le Patrimoine bâti, des origines à nos jours

3 - 1 Les origines

Une présence attestée dès l'époque gallo-romaine.

Pour échapper aux vicissitudes du fleuve et à l'insalubrité des plaines, l'homme s'est installé sur les hauteurs. Ainsi par sa fonction d'oppidum, Bianne aurait été le siège d'une occupation humaine très ancienne (âges des métaux), sans doute justifiée par le rôle vivrier du fleuve situé à proximité.

Au début du III^{ème} siècle avant J.-C., les Celtes s'installèrent dans les Alpes du Nord, dans la partie septentrionale de ce qui constitue aujourd'hui le département de l'Isère, sur un territoire compris, du Nord au Sud, entre le fleuve Rhône et la rivière Isère et, d'Est en Ouest, entre le massif des Alpes (la *Sapaudia*, aujourd'hui nommée « Savoie ») et la *civitate* de Vienne, capitale des Allobroges jusqu'à la conquête romaine en -121.

Si les Celtes n'ont à ce jour pas laissé de traces tangibles de leur éventuelle implantation sur le territoire communal, des fouilles archéologiques (cf. 3-3 : Le Patrimoine culturel bâti) ont révélé des vestiges qui permettent de retracer quelque peu l'histoire de la commune.

Ainsi, *Bianne* fut occupée par l'homme à l'époque gallo-romaine et au Moyen-Age. C'est aussi vraisemblablement à cette époque, alors que le Rhône est assez calme, qu'est constitué un petit port fluvial à *Sous Bianne* dont l'ancre sise dans le quartier Mairie-Ecole rappelle aujourd'hui l'existence.

De son côté, le promontoire du lieu-dit *Jons* fut au Moyen Age le siège des seigneurs successifs de Jons qui firent édifier une motte castrale puis un château fort et (déjà) une « église ».

De même, plus au Sud, à une altitude plus basse, c'est au Moyen Age que fut bâtie la maison forte du lieu-dit *Confort* et la commanderie (communauté religieuse et militaire) du lieu-dit *Saint Georges*. Cette dernière témoigne encore aujourd'hui de cette époque révolue à travers le sceau des Templiers trônant au-dessus d'une porte. Elle rappelle que cette partie du territoire communal resta plusieurs siècles sous la seule autorité des ordres religieux et échappa dès lors à celle du seigneur de Jons.



Ancienne maison forte, à Confort



Corps de ferme, à St Georges

Rattachée au Dauphiné au Moyen Age (comme les autres territoires de la rive gauche du Rhône), puis au département de l'Isère, la commune occupa longtemps une position excentrée, à l'écart des principales voies de communication.

Cet isolement n'encouragea pas le développement du commerce, ce qui limita la croissance démographique.

Seules les activités agraires et connexes à celles-ci surent prospérer.



Carte de Cassini – XVIII^e siècle



Enceinte de corps de ferme, à Bianne

Jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, un territoire isolé marqué par la ruralité

Le cadastre de 1812 identifie des constructions en linéaire :

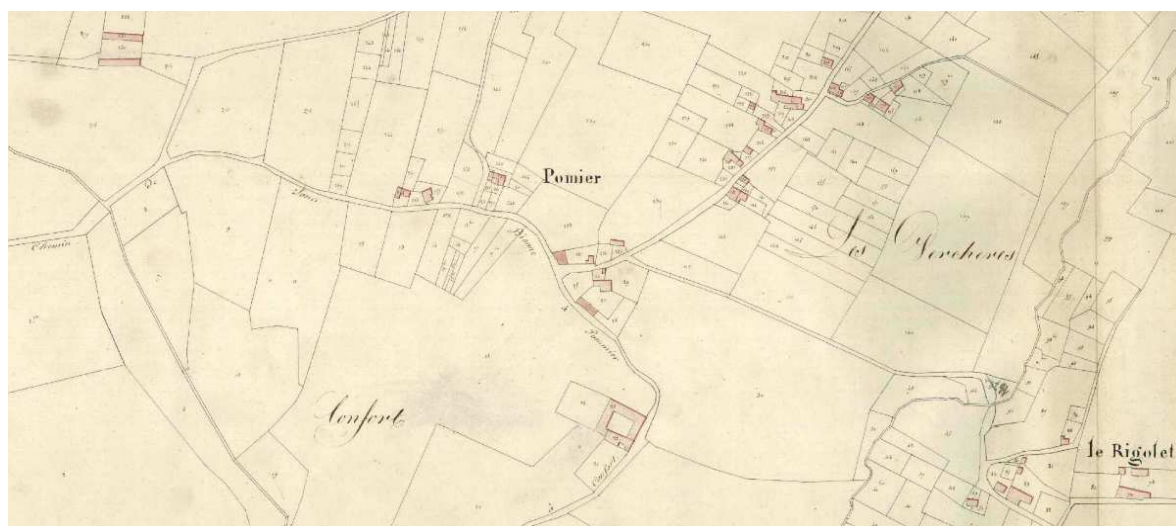
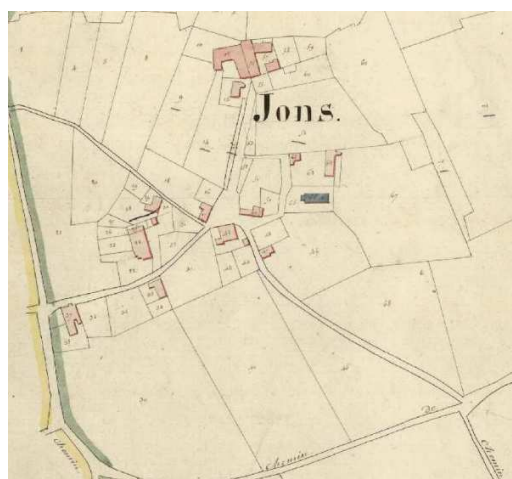
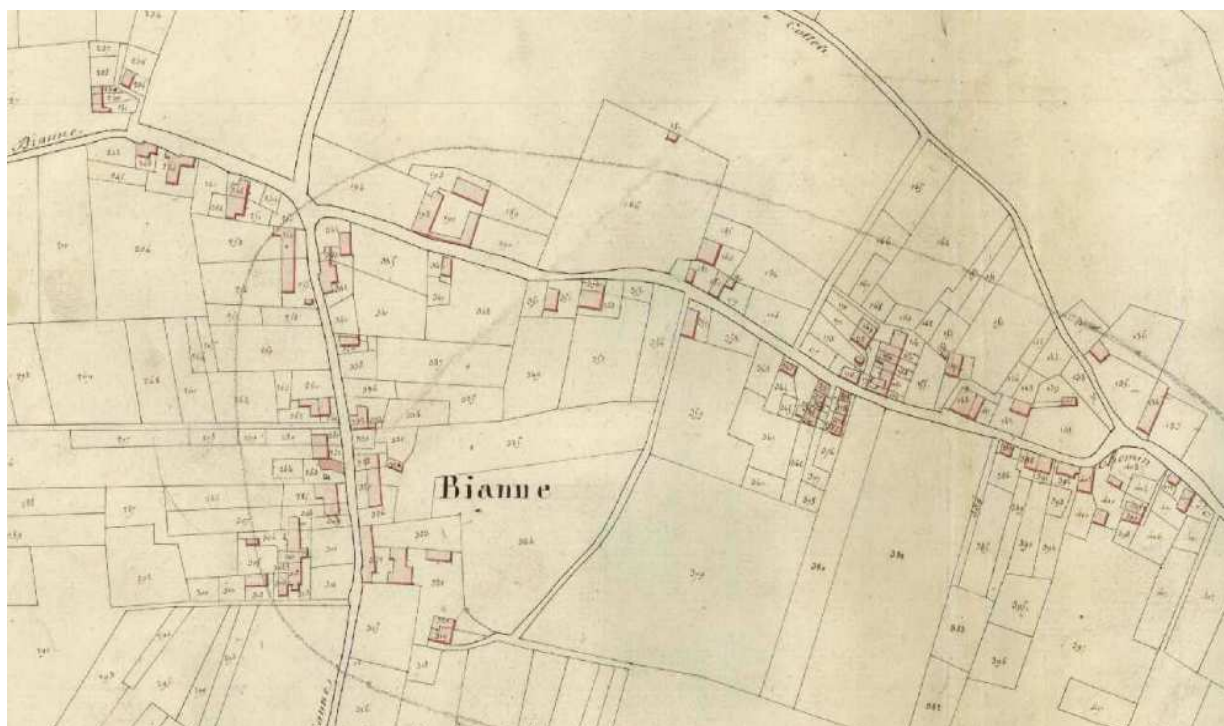
- A *Bianne*, le long de deux axes perpendiculaires : la montée de Bianne et le chemin de Chantenoy (et son prolongement le chemin des Potières) ;
- A *Pommier*, le long du chemin de Pommier ;
- Au *Mare* (aujourd'hui *Le Bourdeau*), le long du chemin du Bourdeau ;

Ces constructions permettent de localiser les sièges d'exploitation agricoles dont les terres s'étalent alentour. Ceux-ci sont groupés, afin notamment de mutualiser l'entretien des chemins d'accès.

Sur le cadastre napoléonien, au lieu-dit *Jons*, on remarque, d'une part la présence d'une église et, d'autre part, des bâtiments plus lâches qu'ailleurs, vraisemblablement en héritage du siège de la seigneurie. L'un d'eux, le plus au Nord, est par ailleurs le plus étendu.

Les extraits suivants du cadastre de 1812 permettent de localiser les constructions repérées à l'époque. Toutefois, considérant que les bâtiments identifiés par le cadastre napoléonien ont pu être remaniés ou que de nouveaux bâtiments ont pu se substituer à eux, des précautions doivent être prises quant à l'exercice de datation des bâtiments aujourd'hui existants.

Extraits du cadastre de 1812 (Archives départementales du Rhône)



Si le début du XIX ème siècle est une période relativement prospère pour la commune (la population passe de 414 habitants en 1800 à 592 en 1872), la fin du XIX ème siècle et la première moitié du XXè siècle sont marquées par un déclin démographique.

Entre 1910 et 1950, la population peine à dépasser les 330 habitants. L'essor industriel de Lyon attire les paysans, qui délaissent leurs terres au profit du travail en usine : c'est l'exode rural. Même les grands travaux de canalisation du Rhône dans les années 1890, pourtant fortement mobilisateurs de main d'œuvre, ne semblent avoir eu d'impact positif sur l'évolution du nombre d'habitants.

L'ouverture de la commune

Le Rhône fut canalisé à 7 kilomètres en aval du confluent avec l'Ain, à l'extrémité du bassin d'inondation de Villette d'Anthon, à hauteur de la commune de Jons, au lieu-dit Sous-Bianne.

Dans un premier temps, cette canalisation fut destinée à fixer le cours du fleuve et ainsi améliorer la navigation. C'est la création du canal de Miribel.

Quant au percement du canal de Jonage, il trouve son origine dans l'exploitation de la « houille blanche ». Ce fut d'ailleurs, à sa mise en eau en 1899, le plus long canal d'Europe alimentant une usine hydroélectrique (l'ouvrage de Cusset).

Toutefois, Jons ne semble pas avoir profité de ces grands travaux, contrairement à sa voisine Jonage, où des commerces et café-restaurants ont ouvert afin de subvenir aux besoins des travailleurs.

Dès lors que le fleuve se trouve fixé, son franchissement est envisagé. Ainsi en 1903, un premier pont est construit. Il contribue à créer un lien méridien entre les départements de l'Ain et de l'Isère.

Cet ouvrage eut un rôle stratégique, en témoigne sa destruction pendant la seconde guerre mondiale, en 1940. Après guerre, sa reconstruction ne constitua pas une priorité.

A partir de 1909, Jons fut reliée à Lyon par un tramway (ligne 16 de la compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon). Cette liaison interdépartementale cessa unilatéralement par un arrêté de la préfecture de l'Isère en 1937⁶.

La commune n'a pas tiré profit de ce désenclavement, et l'exode rural de ses habitants ne fut pas découragé.

Il fallut attendre 1981 (et plusieurs passerelles temporaires) pour que le pont actuel puisse enfin relier les deux berges, et ce, confortablement.



Ancien pont de Jons, en pierre de taille, remarquable avec ses pylônes formant arc monumental



Nouveau pont de Jons, en béton précontraint

A la fin des années 1960, sous l'effet conjugué de l'étalement rapide de l'agglomération lyonnaise lié à la « démocratisation » de l'automobile, et du rattachement de Jons au département du Rhône le 1^{er} janvier 1968, la population communale augmenta, avant de tripler au début des années 2010.

⁶ Source : <http://www.ferro-lyon.net>

3 - 2 Le processus d'urbanisation

Une structuration ancienne d'origine agricole

Le bâti ancien, fortement marqué par l'usage agricole, est à la fois morcelé spatialement en plusieurs hameaux ou lieux-dits et groupé à l'intérieur de ceux-ci.

Tandis que Bianne et surtout Jons - les deux pôles urbains principaux de la commune - sont marqués par des constructions de qualité, de leurs côtés, Bourdeau et Pommier-Confort – les hameaux ruraux de la plaine et des bas plateaux – disposent de bâtiments fonctionnels sans agrément esthétique et qui, parfois nécessiteraient une restauration afin d'éviter une situation de péril.

Bianne :



Ce hameau comprend des bâtiments de qualité, disposés à l'alignement, dont la hauteur se déploie de RDC à RDC+1+combles.

Bourdeau :



Ce hameau dispose de bâtiments de qualité moyenne, disposés à l'alignement, de hauteur RDC à RDC+1.

Pommier – Confort :



Ce hameau est composé de nombreux bâtiments anciens, en RDC ou RDC+1, construits à l'alignement, souvent assez dégradé, parfois en pisé apparent.

L'extension urbaine du XXème siècle

Trois formes contemporaines d'habitat individuel, peu ou prou organisées, se rencontrent sur le territoire communal :

- Le lotissement et sa structure viaire fermée ou quasi-fermée, très peu intégrée au maillage communal : Hameau de Jons, allée Jardin de Bianne, allée des Muriers (Bianne), allée du Clos Manet (Bianne), domaine des Bouchetières, Pré du Puy (Bourdeau).
- L'habitat pavillonnaire linéaire (le long des voiries) : chemin de Montalet, route de Pusignan,....
- L'habitat pavillonnaire interstitiel.

Les lotissements :



Domaine des Bouchetières



Hameau de Jons

L'habitat pavillonnaire linéaire :



Montalet



Route de Pusignan

Des exemples récents d'habitat pavillonnaire interstitiel :



Route de Pusignan



Château des Marres

Sous l'effet de l'urbanisation, les voiries sont progressivement bordées d'un continuum de constructions individuelles, de sorte que les noyaux anciens et les hameaux traditionnels sont peu à peu incorporés dans la tache urbaine. Ce faisant, les coupures vertes disparaissent peu à peu. On notera que les formes contemporaines d'habitat collectif sont quasiment inexistantes sur le territoire communal.

Cette « modalité » d'urbanisation, spontanée et sensible aux opportunités foncières, est fortement dépendante de l'usage des transports individuels motorisés.

Or, le réseau viaire n'est pas forcément calibré pour recevoir des flux de circulation toujours croissants.

Le nouveau centre : un développement contraint par le PEB

Jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle, Jons n'accueillait pratiquement pas d'activités économiques autres que celles liées aux pratiques agricoles.

La fin du XX^{ème} siècle et surtout le début du XXI^{ème} siècle voient la création d'un quartier entièrement dédié aux activités économiques et commerciales, la ZA des 3 Joncs, à l'Est de la mairie, au carrefour des deux principales voies routières traversant la commune : la RD6 et la RD6 E.

Les commerces de proximité sont essentiellement situés route de Lyon (RD6), au plus près de la mairie, tandis que les autres activités sont regroupées à proximité du giratoire Est.

Ce développement urbain est favorisé par les prescriptions du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Lyon St Exupéry qui limitent les constructions créant de l'habitat en zone C.



Ce nouveau quartier, situé au cœur géographique de la commune, a la particularité de border la mairie et le groupe scolaire.

Ce centre-village, dans lequel se trouvent en partie Ouest des équipements sportifs et scolaires, n'est pas un lieu de résidence.

Cette particularité héritée du choix d'édifier la mairie-école de manière isolée des lieux-dits Jons et Bianne (mais face à l'ancienne gare !), à la fin du XIX^{ème} – début XX^{ème} siècle, et confirmée par les prescriptions du Plan d'Exposition au Bruit, contraint aujourd'hui le centre administratif, sportif et économique de la commune à n'être qu'un lieu de passage, ce qui renforce ipso facto l'usage des véhicules particuliers.

Cette fonctionnalité se retrouve dans l'espace public, en particulier au regard de la place de la voirie et de l'importance du nombre de places de stationnement.

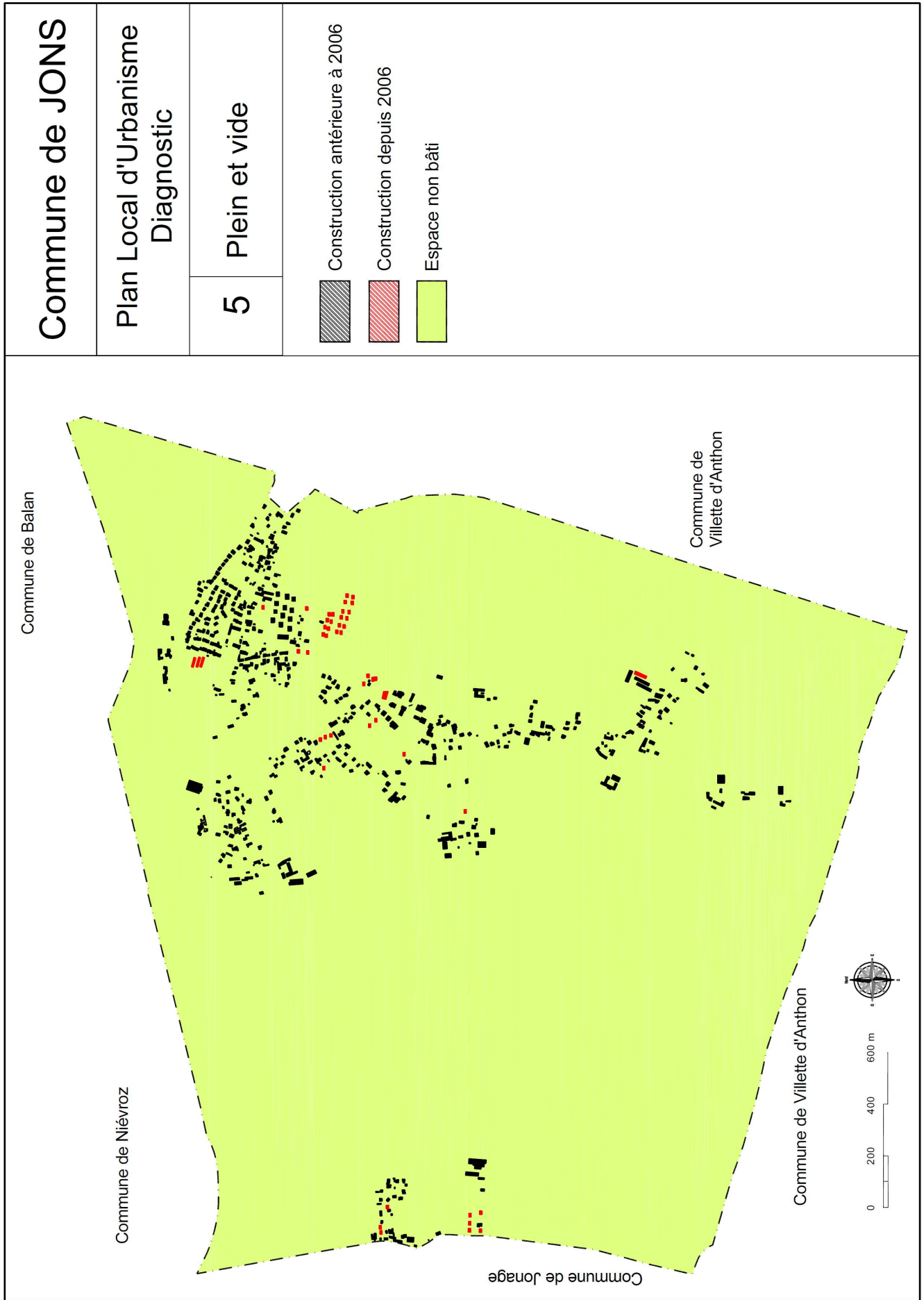
Le sillon méridien

L'autoroute A432, dans sa section d'origine (La Boisse – Pusignan-Nord), mise en circulation en 1991, fut la première à occuper le « sillon méridien » qui traverse la commune de Jons.

Elle est longée par une LGV depuis 1994, concomitamment à l'ouverture de la gare TGV de Lyon-Satolas (aujourd'hui Lyon – Saint-Exupéry).

Ces deux infrastructures, par leur situation encaissée, marquent peu le paysage de Jons, mais fortement le fonctionnement écologique du territoire..

Elles n'entretiennent en outre pas de lien fonctionnel avec la commune. Il n'existe en effet aucun diffuseur de l'autoroute sur le territoire communal.



3 - 3 Le patrimoine culturel bâti

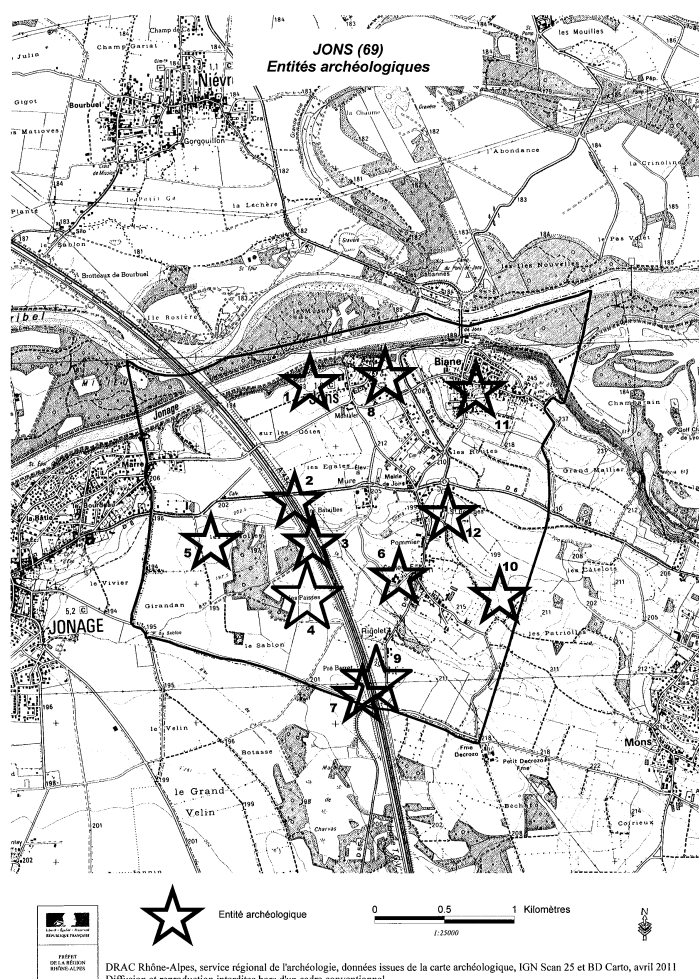
3 - 3 - 1 Les entités archéologiques (cf. carte page suivante) :

Sur le territoire communal, la carte archéologique nationale localise **12 sites archéologiques** datant de la Protohistoire au Moyen-âge.

1. Sur les côtes : habitat ? (Gallo-romain)
2. Les Batailles : habitats (âge du bronze, âge du fer), parcellaire, habitat ? (gallo-romain)
3. Sur les Paisses : occupations (âge du fer, gallo-romain)
4. Les Paisses : occupations (protohistoire indéterminée, gallo-romain, Moyen-Age)
5. Les Pissolles : habitat ? (gallo-romain)
6. Confort : maison forte (Moyen-Age)
7. Les Mures, Pré Barret : occupation (Moyen-Age)
8. Bourg : église, motte castrale, château fort (Moyen-Age)
9. Les Mures, Pré Barret : occupation (protohistoire indéterminée)
10. Farnouzet : occupation (gallo-romain)
11. Bianne : oppidum ? (protohistoire indéterminée), habitat, parcellaire, port ? (gallo-romain), habitat (Moyen-Age)
12. Saint-Georges : commanderie ? (Moyen-Age)

Non localisés :

- La Garrotière : maison forte (Moyen-Age)
- Ancienne carrière : cimetière (Moyen-Age ?)
- Les Balmes : occupation (gallo-romain)



3 - 3 - 2 Des témoignages du passé

Le patrimoine bâti est le support d'une mémoire et d'une identité locale. Les traces du passé sont encore nombreuses et vivaces et peuvent faire l'objet d'une attention particulière. Un inventaire peut être réalisé au titre du code de l'urbanisme.

Les numéros mentionnés ci-dessous nécessitent un report sur la carte 6 (*Paysage bâti*) pour leur localisation.

Le patrimoine d'origine agricole



Ancien corps de ferme
Lieu-dit Bianne (1)



Ancienne Maison-forte
Lieu-dit Confort (8)



Ancien corps de ferme
Lieu-dit Mure (9)

Le patrimoine urbain



Linéaire urbain
Lieu-dit Bianne (2)



Bâti à restaurer
Lieu-dit Bianne (3)



Maison bourgeoise
Lieu-dit Jons (7)



Jardin et clos
Lieu-dit Jons (4)



Jardin et clos
Lieu-dit Jons (5)



Maison bourgeoise
Lieu-dit Jons (6)

Le petit patrimoine (murs, croix, loges, cabanes,...)



Mur en pisé
(Rue Château des Marres)



Mur soubassement galets
(Chemin de Chantenoy)



Ancienne gare
(Route de Lyon)



Croix
(Lieu-dit Jons)

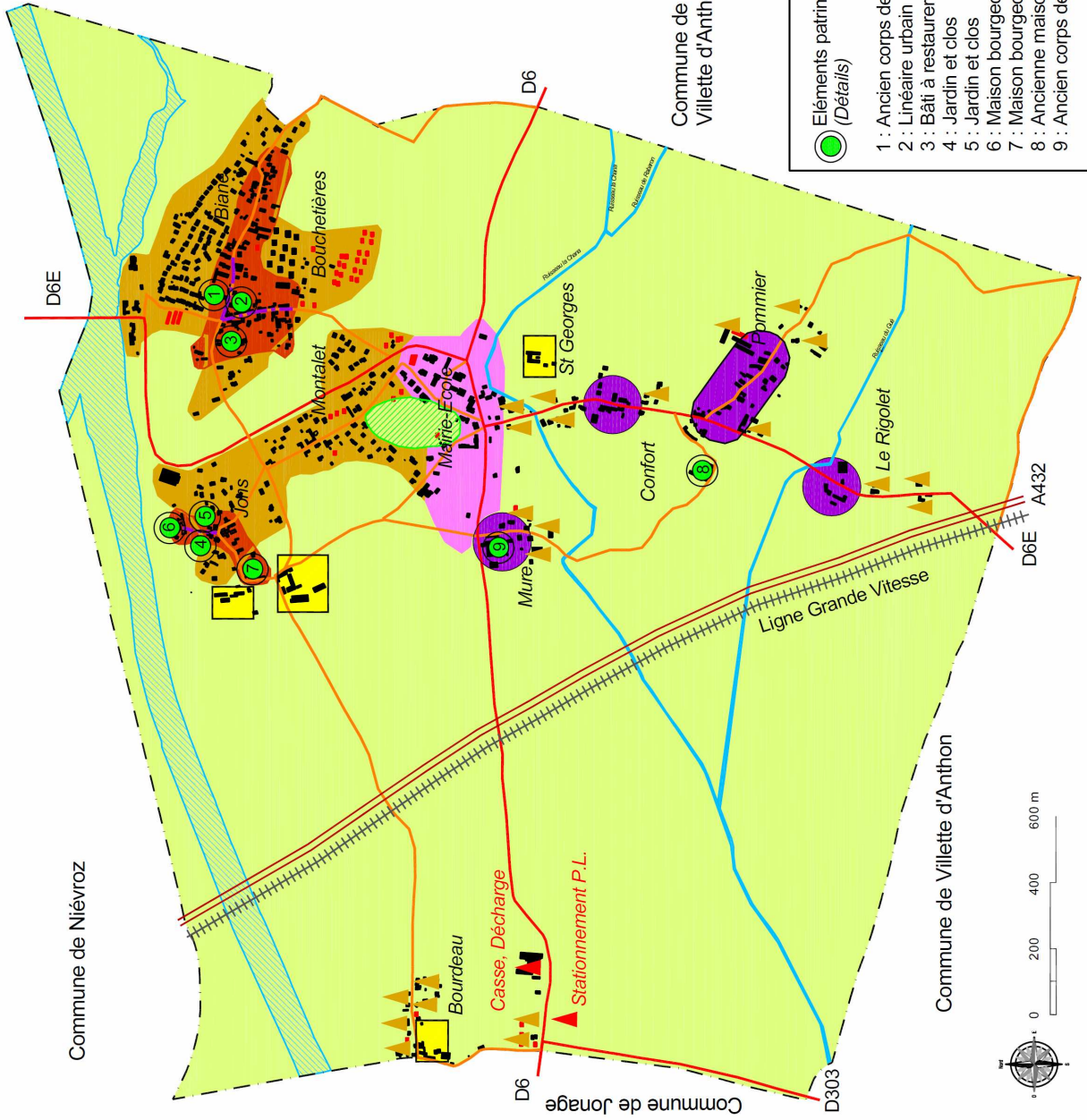
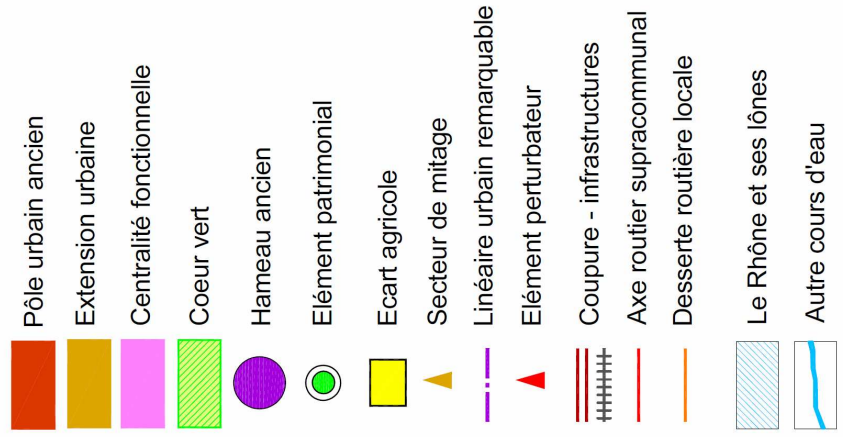


Croix
(Lieu-dit Montalet)

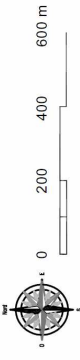
Commune de JONS

Plan Local d'Urbanisme Diagnostic

6 Paysage bâti



- Éléments patrimoniaux (Détails)
- 1 : Ancien corps de ferme
 - 2 : Linéaire urbain
 - 3 : Bâti à restaurer
 - 4 : Jardin et clos
 - 5 : Jardin et clos
 - 6 : Maison bourgeoise
 - 7 : Maison bourgeoise
 - 8 : Ancienne maison-forte
 - 9 : Ancien corps de ferme



3 - 4 Analyse paysagère

La notion de paysage résulte dans notre culture de la rencontre **de l'homme et de son territoire**.

A ce titre, le paysage témoignerait de **nos pratiques d'aménagement** de l'espace et des usages qui en découlent.

Il pourrait ainsi être interprété et analysé dans ses **composantes esthétiques** mais aussi **sociales, économiques ou historiques**.

Du paysage « naturel originel » naîtrait cette aspiration à rechercher dans l'environnement des critères propres à faciliter **notre relation au paysage et à le façonner**.

La qualité des paysages, qu'ils soient ruraux ou urbains, est une **attente forte de notre société** et une **valeur patrimoniale et économique** devenue incontournable, pour le tourisme notamment.

Elle est donc une notion transversale qui fait intervenir entre autre l'urbanisme, l'architecture, le développement économique ou l'agriculture.

Aussi, la lecture du paysage s'effectue **selon plusieurs strates** pour définir ce que l'on peut appeler le grand paysage ou des « **entités paysagères** » (Cf.: carte « *entités paysagères* ») : Le paysage naturel (collines vallons, cours d'eau et forêts...), le paysage aménagé (agriculture et voirie...) et le paysage construit (Bourg et hameaux...).

Nous nous intéresserons aux entités paysagères caractéristiques, garantes de l'identité et de la richesse de la commune, afin de mieux cerner les contraintes et les potentialités de ces espaces.

Sur le territoire **de Jons**, on peut dénombrer **6 grandes entités**, contrastées mais aussi interdépendantes :

3 entités sont naturelles et agricoles :

- Le Rhône et sa rive gauche
- Le plateau rural
- La couronne agro-naturelle

3 entités sont urbaines :

- La côtière urbanisée
- Le centre-village
- Bourdeau et ses extensions

1 – Le Rhône et sa rive gauche



1. Barrage de Jons



2. Vue sur la rive gauche



3. Chemin des acacias

Cette entité de **dimension supra-communale**, ouverte sur la plaine de l'Ain, constitue, au Nord de la commune, une véritable coulée 'bleue' et 'verte' grâce à la prédominance du fleuve Rhône, et des îles et berges connexes dans lesquelles la végétation est abondante.

Le relief est clairement partagé entre :

- Le Rhône qui parcourt les altitudes les plus basses de la commune mais qui est sujet à des variations de niveau (cf. Plan des Surfaces Submersibles), et ;
- Les forts dénivelés des balmes situés en rive gauche (photographie 2), lesquelles sont par ailleurs à l'origine du risque d'instabilités géologiques.

Cette entité concentre les **principaux dispositifs de protection** de la biosphère présents sur la commune (E.N.S., Natura 2000, ZNIEFF...).

En matière d'infrastructures, elle est marquée par le pont de franchissement du fleuve et par le barrage de Jons (photographie 1) - ouvrage de prise d'eau destiné à réguler le débit d'entrée dans le canal de Jonage - qui, bien que situé sur le territoire de Niévroz, porte le nom de la commune à laquelle il est fortement attaché.

Dans le cadre du projet « Anneau bleu », des travaux ont été entrepris pour améliorer les accès en modes doux aux berges du Rhône (photographie 3) et ainsi, favoriser les loisirs de plein air.

Un belvédère et une table d'orientation ont en outre été installés. Ils permettent d'apprécier les vues panoramiques sur les éléments naturels et patrimoniaux qui l'entourent.

Les principaux enjeux sur ce secteur :

- **Préserver** les éléments naturels (bois, ripisylves,...), en adéquation avec les mesures de protection (ENS, Natura 2000,...) et les aspects fonctionnels (ex: corridors écologiques) ;
- **Garantir la pérennité** des cheminements piétonniers existants et améliorer le maillage modes doux ;
- **Prendre en compte** les risques d'inondations et les aléas géologiques dans les projets d'aménagement.

2 – La côtière urbanisée



1. Carrefour de Bianne



2. Montée de Bianne



3. Allée des Tilleuls

Cette entité, aujourd'hui essentiellement dédiée à la **fonction résidentielle**, concerne les parties sommitales de la balme et les versants Sud de celle-ci qui présentent des pentes modérées.

Les dénivelées suscitent un **risque d'instabilités géologiques** sur certains secteurs.

Formant le cœur historique de la commune, elle est urbanisée depuis des siècles **de manière bipolaire** :

- Bianne, à l'Est, qui dispose de bâtiments de caractère hérités de l'époque où les activités agricoles structuraient le fonctionnement de cette butte (photographies 1 et 2).
- Jons, à l'Ouest, qui dispose de belles bâtisses disposées dans de vastes jardins clos qui lui confèrent une identité cossue (photographie 3).

Le bâti dépasse rarement RDC+1+combles.

Si, notamment à Bianne, les bâtiments ont souvent été construits en alignement, les parcelles se caractérisent par leur profondeur pouvant aller jusqu'à près de 100 mètres, et leur végétalisation.

Ces deux pôles ont servi de point d'ancrage à un développement de l'urbanisation à partir des années 60 sous forme **d'habitat pavillonnaire** en lotissement (Mûriers et Bouchetières, pour Bianne) ou isolé (Montalet, pour Jons). Ce développement urbain profite surtout des pentes modérées situées au Sud des parties historiques.

Cette entité dispose de **quelques vues ouvertes** sur le Sud (photographie 2) et, a contrario, se distingue de loin par son château d'eau.

De gros efforts ont été accomplis dans l'aménagement de cheminements piétonniers, notamment pour améliorer la qualité des liens entre Jons et Bianne.

Jons et une partie de Bianne sont soumis aux prescriptions du P.E.B. de l'aéroport Lyon Saint - Exupéry qui limitent les nouvelles constructions créant de l'habitat en zone C.

Les principaux enjeux sur ce secteur :

- **Préserver et mettre en valeur** les caractéristiques urbaines et architecturales originelles ;
- **Maintenir** des systèmes de cours et jardins clos ;
- **Restreindre** les apports d'eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols en amont et en adoptant une gestion adaptée de la ressource.
- **Gérer** les contradictions d'une limitation de la densité liée au PEB et le maintien d'une identité de hameau ancien.

3 – Le centre-village



1. Mairie



2. Parking Ancienne gare



3. Parc d'activités des 3 Joncs

Lieu de convergence des flux automobiles, cette entité urbaine, située au centre géographique de la commune, constitue le **pôle administratif, éducatif, économique et sportif** de la commune.

Développée à la fin du XXème – début XXIè siècle autour de la route de Lyon (RD6), elle comprend en son cœur, d'Ouest en Est, le groupe scolaire Louis Pergaud, le stade, la mairie (photographie 1), le petit secteur comprenant des commerces de proximité autour du carrefour giratoire de la route de Pusignan, et enfin, le parc d'activités des 3 Joncs (photographie 3).

Ce développement urbain particulier est contraint par les prescriptions du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Lyon St Exupéry qui limitent la densification (pas de logements sous forme collective et groupée ; pas d'accroissement de la capacité d'accueil) créant de l'habitat en zone C.

En conséquence, le nouveau centre-village ne peut appliquer la mixité fonctionnelle aujourd'hui largement plébiscitée en matière d'aménagement urbain. Ainsi, cette entité est-elle réduite à n'être qu'un lieu de passage. Son éloignement des principales zones habitées encourage au quotidien l'usage de véhicules particuliers.

Ce qui explique la part belle faite au stationnement (photographie 2).

Les principaux enjeux sur ce secteur :

- **Conforter** cette entité dans son rôle de motrice du développement endogène de la commune, en veillant à privilégier un urbanisme de centralité (formes urbaines denses, maillage viaire adéquat, espaces publics de qualité,...), afin de concevoir morphologiquement un centre-bourg digne de ce nom ;
- **Préserver** les éléments naturels (haies,...) et le « cœur vert », situé en lisière Sud de l'entité urbaine précédente ;
- **Redéfinir** les besoins en équipements publics et activités économiques ;
- **Conforter** les liens modes doux avec les autres quartiers d'habitat ;
- **Restreindre** les apports d'eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols en amont et en adoptant une gestion adaptée de la ressource.

4 – Le plateau rural Est



1. Route de Décrozo



2. Ferme de St Georges



3. Chemin de Verna

Cette entité de **dimension supra-communale, naturelle et agricole**, s'étend dans la partie Est de la commune.

Il s'agit d'un espace relativement plan, dont l'altitude varie entre **200 m** au bord de la Chana et **215 m** à Pommier, irrigué par de petits cours d'eau qui le traversent dans sa partie Nord, et ce, d'Est en Ouest.

Le sol, qui ne contient pas de grandes étendues boisées, est essentiellement occupé par des pratiques agricoles ; les exploitations en activité ou non (St Georges (photographie 2), Pommier-Confort (photographie 3), Le Rigolet) implantées de manière diffuse, ne sont pas groupées, contrairement à celles situées sur les balmes.

Au XX^e siècle, l'urbanisation a privilégié l'axe que constitue la **route de Pusignan** (photographie 1), reliant dès lors les lieux-dits ci-dessus mentionnés.

Elle est, depuis 2002, contenue par les dispositions du P.E.B. de l'aéroport Lyon St-Exupéry qui limitent la construction de nouveaux bâtiments destinés à l'habitation. Aussi ce frein à une urbanisation galopante permet au plateau rural de conserver un paysage rural ordinaire.

Les tènements agricoles situés en zone D du PEB sont progressivement intégrés à l'entité 2 (la côtière urbanisée) à mesure qu'ils sont ouverts à l'urbanisation. Ainsi, c'est en zone D que l'expansion urbaine a pu se réaliser ces dernières années.

Cette partie de la commune a la particularité de présenter une structure de **type semi-bocagère**, avec un nombre important de linéaires en haies massives le long des cours d'eau et du système viaire, permettant, outre leur valeur esthétique, de constituer des corridors faunistiques et des brise-vent (photographie 1).

Les principaux enjeux sur ce secteur :

- **Maintenir** la vocation agricole de cette entité ;
- **Préserver** les éléments naturels (haies, ripisylves, ...) et limiter l'imperméabilisation des sols ;
- **Maîtriser** l'enveloppe des hameaux : St-Georges, Confort-Pommier, Le Rigolet ;
- **Préserver et mettre en valeur** le patrimoine bâti originel qui confère au secteur une identité rurale, par un inventaire au titre de l'article L123-1-5 (7^e) du code de l'urbanisme ;
- **Déterminer** la limite des fronts urbains qui menacent cette entité.

5 – La couronne agro-naturelle



1. Zone humide



2. Sillon méridien A432 – LGV
(Vue vers le Nord)



3. Chemin de Confort

Cette entité qui occupe la majeure partie Ouest du territoire communal, avec une altitude quasiment stable autour de 200 m, correspond à une plaine d'alluvions glaciaires favorables à l'activité agricole (photographie 3).

Si cette entité est dédiée aux activités agricoles, elle est aussi dotée d'un certain nombre d'éléments naturels :

- Un petit bois de plus de 10 hectares classé EBC dans le PLU ;
- Des écrans boisés le long des routes et chemins ;
- Un milieu humide, situé au Nord du chemin du Bourdeau, dans le prolongement Sud de la végétation du bord de Rhône classée ENS (photographie 1).

En outre, sa vocation de **limitation Est du territoire urbain de l'agglomération lyonnaise** lui confère un intérêt supra-communal identifié par le SCOT... et par conséquent constitue une convoitise foncière susceptible de menacer l'intégrité des surfaces agricoles.

Son homogénéité est affectée par un sillon d'axe méridien (photographie 2) occupé par l'autoroute A 432 et la LGV de contournement Est de Lyon (auxquelles s'ajoute le projet de CFAL).

Toutefois, ces infrastructures n'ont pas d'impact notable sur le paysage de cette entité. Elles constituent, en revanche, une **coupure terrestre** qui limite les possibilités de liaison Est-Ouest, notamment pour la faune.

Seuls 3 ouvrages (ponts des D6, D6E et chemin du Bourdeau) et les ouvrages hydrauliques pour la faune permettent leur franchissement.

Les principaux enjeux sur ce secteur :

- **Maintenir** une exclusivité agricole compatible avec la vocation de coupure verte identifiée par le SCOT et la pérennité de la nappe alluviale de l'Est lyonnais ;
- **Préserver les paysages** traditionnels et les éléments naturels (haies bocagères,...) et humides ; contrôler la gestion des espaces boisés (plantations futures, maintien des feuillus de qualité et de la biodiversité) ;
- **Veiller à conforter** le gel des fronts urbains qui menacent cette entité.

6 – Bourdeau et ses extensions



1. Chemin du Bourdeau



2. Rue Château des Marres



3. Route de Lyon

Cette entité urbaine, située à l'extrémité Ouest de la commune, a pour origine **le hameau du Mare** qui s'organisait de part et d'autre du chemin qui porte aujourd'hui le nom de Bourdeau (photographie 1). Bien que rattaché administrativement à la commune de Jons, ce hameau fut gagné par l'urbanisation pavillonnaire de la commune de Jonage au cours du XX^e siècle.

Ainsi, aujourd'hui, il fait **partie intégrante de la tache urbaine** et, par extension, du front urbain Est de l'agglomération lyonnaise.

Cette entité comprend **trois segments** :

- Le Nord, où se trouve le hameau du Bourdeau, est une enveloppe urbaine comprenant un bâti ancien ordinaire (dont une grande partie est identifiée par le cadastre de 1812) et des constructions plus récentes sous forme de lotissement (Pré du Puy) ou de réalisations interstitielles.
- La partie centrale, le long de la rue du château des Marres, comprend une exploitation agricole (photographie 2) et des tènements dédiés à l'activité agricole.
- Le Sud, qui bénéficie des routes RD6 et RD303 au carrefour giratoire desquelles il se trouve, constitue morphologiquement et fonctionnellement l'entrée de ville... de Jonage. Il conforte de fait la progression spatiale du front urbain qui a déjà gagné cette commune :
 - o Au Sud-ouest, de nouveaux logements ont été réalisés ces dernières années, sous forme de pavillons.
 - o Au Sud-Est, le long de la route de Lyon, sont implantés des locaux d'activités sur moins de 1 hectare (photographie 3), un dépôt de type casse automobile et décharge, et un espace de stationnement utilisé par les poids lourds, qui ne contribuent pas à donner une image positive de cette entité.

Mis à part les panonceaux de rue, rien ne permet de témoigner que cette entité appartient à la commune de Jons.

Par ailleurs, elle **fonctionne davantage avec la proximité** des services et des commerces de **Jonage**.

Les principaux enjeux sur ce secteur :

- **Contenir** spatialement l'urbanisation, par la densification des parcelles déjà construites ;
- **Augmenter** la qualité des installations dédiées à l'activité économique ;
- **Conforter** l'identité agro-naturelle de la partie centrale ;
- **Préserver** les éléments naturels (haies, ripisylves, ...).

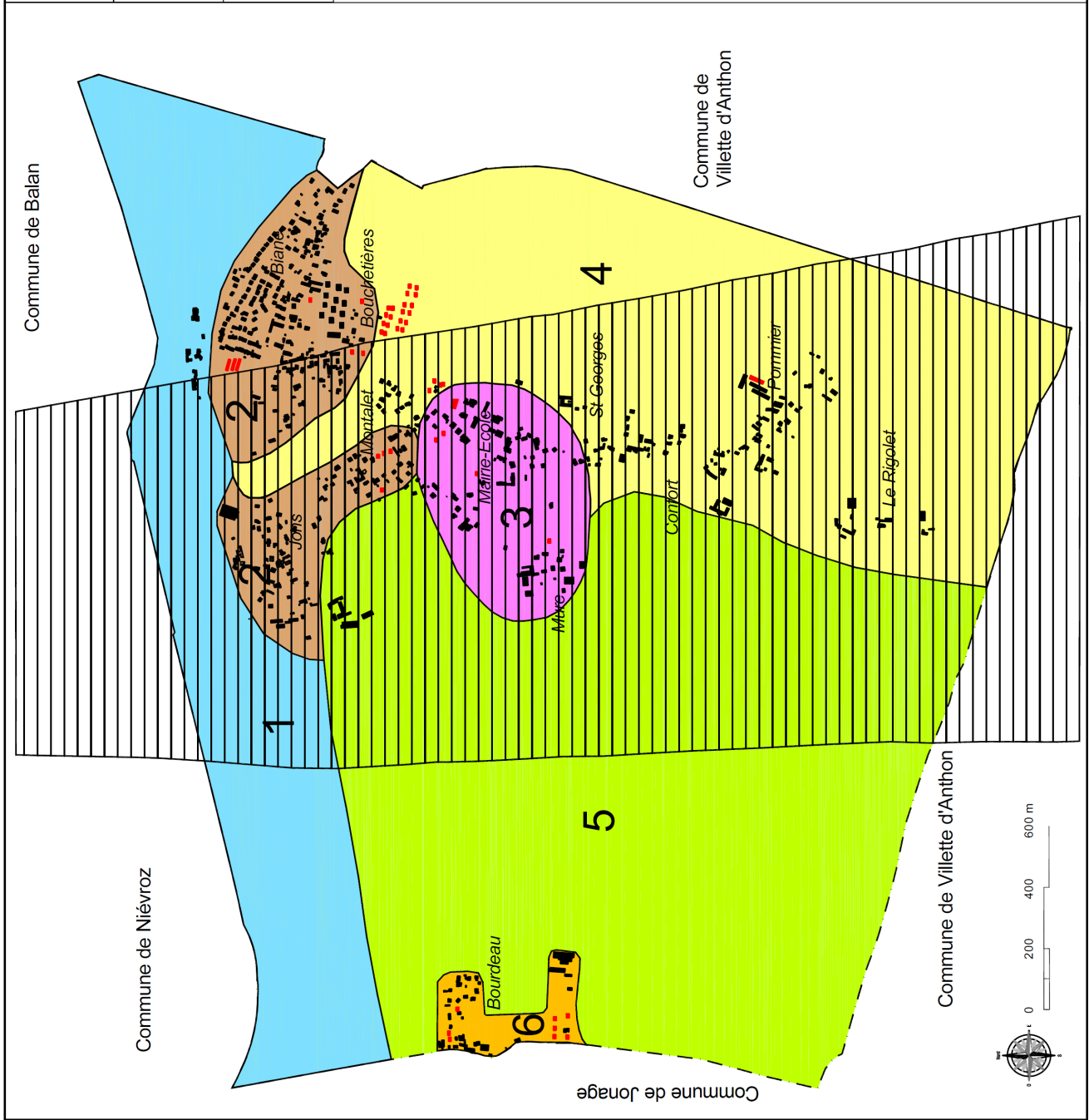
Commune de JONS

Plan Local d'Urbanisme Diagnostic

7

Entités paysagères

- 1 Le Rhône et sa rive gauche
 - 2 La côte urbainisée
 - 3 Le centre-village
 - 4 Le plateau rural Est
 - 5 La couronne agro-naturelle
 - 6 Bourdeau et ses extensions
- Zone C du PEB



	Atouts	Faiblesses	Problématiques
Le Contexte général	Comment la commune peut-elle renforcer son identité ?		
Contexte géographique	<ul style="list-style-type: none"> - La commune est située dans la Plaine de l'Est de l'agglomération lyonnaise - Elle dispose d'un bon degré d'ouverture, grâce notamment à une desserte routière qui dirige les flux vers les principales voies rapides (RN346 ; A42). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire a subi le desserrement de l'agglomération lyonnaise - Il est impacté par le sillon méridien composé des infrastructures de transport (LGV, A432) relativement bien intégrées - Il est amené à être soumis au projet ferroviaire CFAL dans le sillon méridien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à un équilibre entre les enjeux d'aménagement et ceux de préservation des qualités du territoire. - Maîtriser le développement urbain et la qualité des aménagements. - Différencier les besoins en logements pour les habitants de la commune de ceux liés à la pression urbaine.
Contexte administratif	<ul style="list-style-type: none"> - La DTA, la SRCE et le SCOT identifient des corridors bleus et verts sur le territoire communal 	<ul style="list-style-type: none"> - La commune ne fait pas partie des pôles de renforcement de l'urbanisation et de l'activité. - Le territoire est soumis aux prescriptions des zones C et D du PEB de l'aéroport de Saint-Exupéry. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la croissance communale en rapport avec les orientations du PLH et du SCOT. - Assurer une évolution permettant de répondre aux besoins endogènes du territoire.
Le patrimoine naturel	Comment intégrer le patrimoine naturel dans une gestion qualitative du territoire ?		
Topographie et géologie	<ul style="list-style-type: none"> - Un relief avec peu de déclivités mais marqué par : <ul style="list-style-type: none"> - Le fleuve et sa planéité, au Nord - Suivi des balmes morainiques - Le plateau, au Sud-Est - La plaine alluviale, au Sud-ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire relativement plan, favorable à l'étalement urbain. - Un territoire soumis partiellement aux risques d'instabilités géologiques (Des aléas géologiques ont été identifiés sur des secteurs déjà construits). - St-Georges, soumis à l'aléa moyen « retrait et gonflement d'argiles » 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconsidérer la structure du territoire dans toutes ses dimensions : paysagère, naturelle, hydraulique, sociale et économique. - Maîtriser la qualité des constructions dans les secteurs les plus exposés aux vues. - Intégrer les constructions nouvelles au relief par des aménagements appropriés. - Mener des études d'aléas géologiques pour lever l'inconstructibilité des secteurs repérés par l'étude du BRGM.

	Atouts	Faiblesses	Problématiques
Les réseaux hydrologiques, hydrogéologiques et les risques	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau hydrographique est dominé par le Rhône, au Nord de la commune. - La Chana draine le Sud de la commune, avant de rejoindre le canal de Jonage (Rhône) sur le territoire de la commune de Jonage. - Des zones humides encore nombreuses 	<ul style="list-style-type: none"> - Le fleuve Rhône est soumis au risque inondation. La commune est concernée par un PSS (Plan des Surfaces Submersibles) valant PPRI - Le Sud-ouest de la commune est impacté par un couloir d'écoulement de la nappe fluvioglacière sensible aux pollutions et en déséquilibre quantitatif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les eaux de ruissellement à la parcelle par des aménagements hydrauliques (plantations, rétention à la parcelle,..) pour réguler les apports dans la Chana (cf. étude eaux pluviales) - Protéger et entretenir les ripisylves pour leurs qualités écologiques et hydrauliques - Protéger les zones humides sur le terrain et non uniquement en plan.
La Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Une faune diversifiée endémique à chaque milieu (agricole, naturel, urbanisé) - Des corridors écologiques (axes de déplacement de la faune) 	<ul style="list-style-type: none"> - La transformation des milieux met en péril le devenir de certaines espèces. - Toutes les espèces ne s'adaptent pas à la proximité anthropique 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer la rencontre entre les corridors écologiques terrestres et les infrastructures routières et ferrées (sillon méridien)
La Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents milieux naturels et agricoles contribuent à la conservation de la biodiversité. - Des boisements qui servent de refuges à de nombreuses espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> - La « conquête spatiale » de certaines espèces allochtones (comme le robinier dans le milieu boisé) est à encadrer 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les boisements pour leur biodiversité et leur rôle de protection des crues. - Conserver et entretenir les arbres remarquables qui –outre leur intérêt paysager –servent de refuge à de très nombreuses.
Le processus d'urbanisation	Comment prendre en compte le potentiel historique de la commune dans les projets d'aménagement ?		
La structure urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - Un centre-bourg et des hameaux anciens encore porteurs de l'identité rurale - Un centre-village marqué par les fonctions administratives et économiques - Une structure urbaine des hameaux de Bianne et de Jons d'intérêt patrimonial (hauteur, alignement, jardin, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire sans mixité fonctionnelle que le PEB contribue à accentuer. - Un urbanisme monofonctionnel générateur de déplacements - Un développement de l'urbanisme le long de la route de Pusignan 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des mesures d'aménagement à l'échelle du bourg : maîtrise foncière sur des dents creuses ou des sites à enjeux. - Conserver la végétalisation des parcelles. - Renforcer l'armature des espaces publics et conforter les liaisons piétonnes entre le centre-village, les hameaux et les berges du Rhône.
Le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine bâti d'origine rurale (ferme, croix, ...) porteur de l'identité locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Des éléments du patrimoine bâti sont en ruine ou peu entretenus, (hameau Confort-Pommier, en particulier) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire du patrimoine paysager bâti - Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti (OPAH, servitudes, ...).

	Atouts	Faiblesses	Problématiques
Le Paysage	6 entités paysagères sont représentatives sur la commune des pratiques d'aménagement. Comment concilier présent et futur ?		
1 – Le Rhône et sa rive gauche	<ul style="list-style-type: none"> - Entité supra-communale - Relief partagé entre la planéité du Rhône et les fortes dénivelées des balmes de la rive gauche - Coulée verte et bleue, comprenant d'une part le fleuve et d'autres part les îles et berges végétalisées. - Comprend deux zones Natura 2000, un ENS, des ZNIEFF,... - Projet « Anneau bleu » de reconquête des berges 	<ul style="list-style-type: none"> - Une entité soumise en partie au risque d'instabilités géologiques. - Une entité soumise au Plan des Surfaces Submersibles du Rhône. - Est marquée par deux ouvrages majeurs : le pont et le barrage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les éléments naturels (bois, ripisylves,...), en adéquation avec les dispositifs de protection (ENS, Natura 2000). - Garantir la pérennité des cheminements piétonniers existants et améliorer le maillage en modes doux. - Intégrer l'aléa géologique dans les projets d'aménagement (étude à réaliser).
2 – La côtière urbanisée	<ul style="list-style-type: none"> - Entité d'échelle communale - Urbanisée de manière bipolaire : Jons et Bianne, à partir desquels l'urbanisation a gagné les pentes Sud. - Forte empreinte végétale dans les fonds de parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dédiée uniquement à la fonction résidentielle - Une entité soumise en partie au risque d'instabilités géologiques. - Une entité en partie soumise aux prescriptions du PEB (zone C) limitant la densification 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et mettre en valeur les caractéristiques urbaines et architecturales originelles. - Maintenir des systèmes de cours et jardins clos. - Restreindre les apports d'eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols en amont.
3 – Le centre-village	<ul style="list-style-type: none"> - Entité urbaine, située au centre géographique de la commune ; c'est aussi le lieu de convergence des flux automobiles. - Il s'agit du pôle administratif, éducatif, économique et sportif de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une entité intégralement soumise aux prescriptions du PEB (zone C) - Aussi, la mixité fonctionnelle ne peut pas s'appliquer. - L'éloignement des zones habitées encourage au quotidien l'usage des véhicules. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les éléments naturels (haies,...) et le cœur vert en lisière Sud de l'entité urbaine précédente. - Redéfinir les besoins en équipements publics et activités économiques. - Conforter les liens modes doux avec les autres quartiers d'habitat. - Limiter l'imperméabilisation des sols en amont et gérer l'eau pluviale à la parcelle ;

	Atouts	Faiblesses	Problématiques
4 - Le plateau rural	<ul style="list-style-type: none"> - Entité supra-communale - Entité naturelle et agricole - Occupée par des pratiques agraires, avec des exploitations agricoles (en activité ou non), implantées sur des sites anciens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une entité partiellement soumise aux prescriptions du PEB (zone C). - Une entité progressivement conquise par l'entité 2 (la côtière urbanisée), dans la zone D du PEB - Entité conquise par le phénomène de périurbanisation au cours du XX^e siècle, le long de la route de Pusignan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la vocation agricole de cette entité - Préserver les éléments naturels (haies, ripisylves,...) et limiter l'imperméabilisation des sols. - Maîtriser l'enveloppe des hameaux : St Georges, Confort-Pommier, Le Rigolet. - Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti originel par un inventaire. - Déterminer la limite des fronts urbains qui menacent cette entité.
5 – La couronne agro-naturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Entité supra-communale entièrement dédiée aux activités agricoles - Elle repose sur une plaine d'alluvions glaciaires favorables à l'activité agricole. - Elle comprend aussi des éléments naturels : petit bois, écrans boisés, milieu humide,... 	<ul style="list-style-type: none"> - Son homogénéité est affectée par un sillon méridien comprenant les infrastructures suivantes : LGV, A432 et projet CFAL 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une exclusivité agricole compatible avec la vocation de coupure verte identifiée par le SCOT et la pérennité des la nappe alluviale de l'Est lyonnais. - Préserver les paysages traditionnels et les éléments naturels (haies bocagères,...) et humides. - Veiller à conforter le gel des fronts urbains qui menacent cette entité.
6 – Bourdeau et ses extensions	<ul style="list-style-type: none"> - Entité ancienne du territoire communal. - Elle bénéficie d'une bonne desserte routière. - Joue un rôle d'entrée de ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entité rattachée administrativement à la commune de Jons, mais fonctionnellement à la commune de Jonage. - Une utilisation du sol qui ne contribue pas toujours à donner une image positive de l'entité (cf. casse automobile, décharge,...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Contenir spatialement et limiter l'urbanisation. - Favoriser une amélioration de la qualité des installations d'activités économiques en entrée de ville. - Conforter l'identité agro-naturelle de la partie centrale. - Préserver les éléments naturels (haies, ripisylves,...).

Diagnostic de la Commune de Jons

II- Les dynamiques locales

1 - Le contexte sociodémographique

1-1 La démographie : caractéristiques et évolution	p 71
1-2 Formation et population municipale active	p 76

2 – L'activité économique

2-1 L'emploi sur le territoire communal	p 78
2-2 La démographie des entreprises	p 80
2-3 L'économie présentielle et non présentielle	p 81
2-5 L'activité agricole	p 86
2-6 Le tourisme	p 91

3 - L'urbanisation

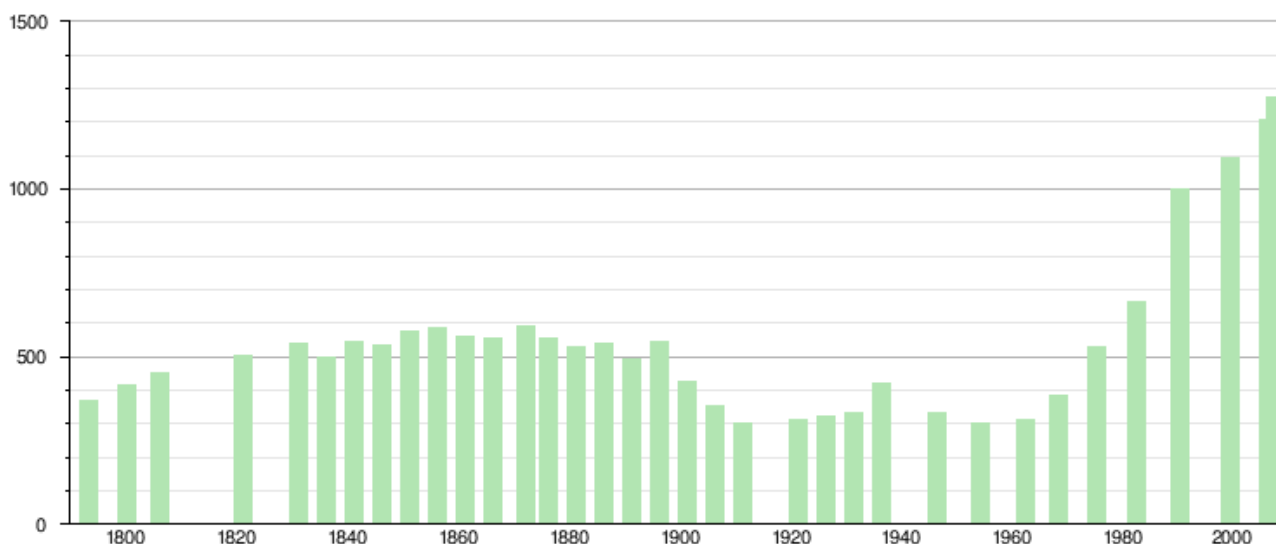
3-1 Le logement	p 93
3-2 Les bâtiments et équipements publics	p 101
3-3 Les déplacements	p 101
3-4 Les réseaux et la gestion des déchets	p 107

Éléments de synthèse : Atouts et faiblesses	p 111
--	--------------

1- Le contexte sociodémographique

1 - 1 La démographie : caractéristiques et évolutions

Evolution depuis 1793 : un territoire sous pression lyonnaise



Source : Wikipedia

Jusqu'au milieu du 19^e siècle, Jons a un statut rural et connaît une évolution lente de l'ordre de 0,56% par an. Elle est alors, comme beaucoup de commune dans le secteur, « le grenier » de Lyon. Avec **600 habitants**, la commune est à son Apogée vers 1870, lié au développement de l'industrie à Lyon et à son peuplement.

Puis, les villes centres ont un besoin de plus en plus pressant de main d'œuvre et sur l'ensemble du territoire français, c'est le début de l'exode rural.

En 1960, la population de Jons descend à **300 habitants** : C'est ce que l'on appellera la périurbanisation et son corollaire le « désert français ». La France se dépeuple dans les campagnes.

Alors pour faire face à ce mouvement qui se fait au profit essentiellement de Paris, la DATAR met en place en 1966 les OREAM (**Organisation d'étude d'aire métropolitaine**).

C'est le début de l'âge d'Or de la planification territoriale et des métropoles d'équilibres qui ont pour but de maîtriser la prédominance de Paris sur la Province.

On favorise alors en France le développement d'agglomération d'**un million d'habitants et plus** en pensant que cette forme d'occupation de l'espace est optimale en matière d'organisation sociale et économique. Lyon a cette époque se dépeuple et jusqu'à la fin des années 80.

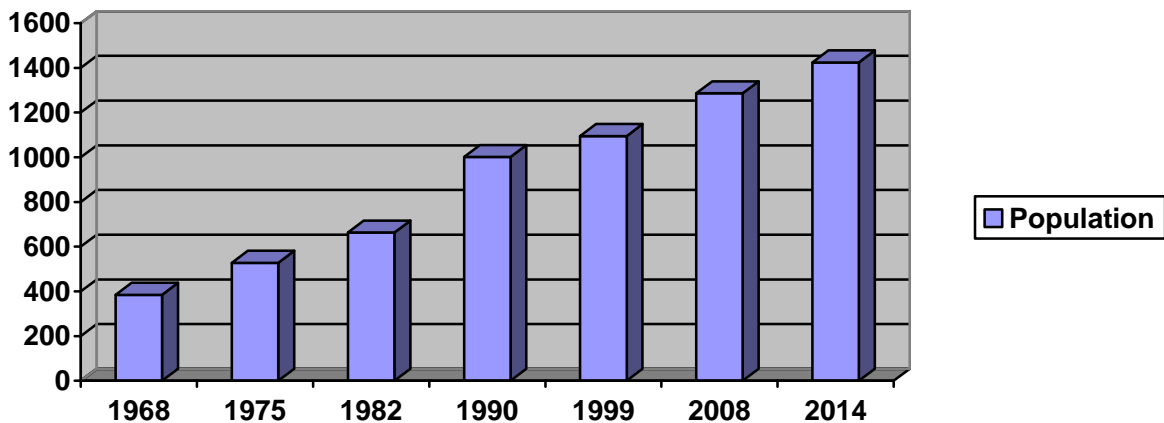
Depuis, on constate que Paris et les métropoles d'équilibres dont Lyon, se développent au détriment du reste du territoire.

La périurbanisation se fait d'une manière de plus en plus lointaine autour des pôles urbains attractifs. Alors que la population française progresse de **0,6%** par an, entre 1968 et 2008, le Rhône progresse de 0,7% et la périphérie progresse avec un taux supérieur à 1%.

Depuis 1990, le mouvement s'amplifie et le désert français continue à se propager.

La France progresse d'environ 0,51% annuel, le Rhône de 0,7% et Lyon de 0,81%.

Depuis 1968 : le « boum » démographique à Jons



Entre 1968 et 2014, dernières données INSEE, la population a progressé de **1038 habitants**, soit un taux d'évolution annuel de **2,18%** soit près de **3 fois** supérieur au Rhône et **4 fois** supérieur à celui de la France.

Population et évolution annuelle de la population

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2014	Estim. 2018
Population	385	528	663	1001	1095	1286	1 424	1550
Variation annuelle moyenne		+4,6%	+3,3%	+5,3%	+1%	+2 %	1,6%	2,1 %

Source : INSEE, recensements de la population, exploitation principale

La population de Jons a ainsi plus que **quadruplé en 50 ans**, mais cette croissance n'a pas été homogène :

- Entre 1968 et 1990, elle est liée au desserrement de Lyon (la ville centre se dépeuple) et à « la première vague » de périurbanisation, motivée par la volonté d'accéder à un foncier peu cher et à un habitat individuel.
- Les années 1990 sont marquées par un ralentissement (+1% par an), dû à deux facteurs principaux :
 - Le renforcement de la ville centre et de la périphérie immédiate. Lyon se repeuple.
 - Un éloignement progressif des peuplements, à mesure que les prix de l'immobilier baissent, au profit de secteurs périphériques lointains dans l'Ain et l'Isère. Le foncier à Jons est devenu trop cher.
- La période 1998 - 2008 connaît un fort regain avec une croissance annuelle de +1,6% par an, trois fois supérieure à celle du Rhône. C'est la métropolisation, et l'étalement de la ville centre.
- Depuis 2008, Le rythme d'accroissement démographique se poursuit et semble s'accélérer avec une évolution de **2,1 % par an depuis 2014. Ce rythme est lié à des opérations accompagnées par la collectivité.**

Ce phénomène est une tendance lourde liée à la métropolisation grandissante de Lyon et de ses environs, à la cherté du foncier dans l'agglomération et à l'urbanisation concomitante de nouveaux secteurs inscrits au PLU approuvé.

Composante de la variation annuelle (les données après 2008 sont inconnues)

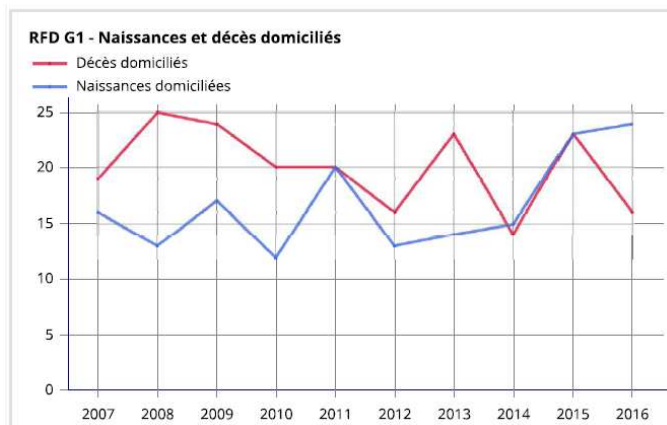
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	4,6	3,3	5,3	1,0	1,7	1,9
due au solde naturel en %	-0,3	0,3	0,4	0,2	-0,7	-0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	4,9	3,0	4,9	0,8	2,4	2,3
Taux de natalité (‰)	11,3	9,7	13,6	10,9	10,0	11,3
Taux de mortalité (‰)	13,9	6,6	9,8	9,3	17,2	15,3

Source : INSEE, recensements de la population, exploitation principale

Jusqu'en 1999, le taux de natalité était sensiblement supérieur à celui de la mortalité porté par **l'apport migratoire de jeunes ménages**.

Si ce mouvement se poursuit, depuis 1999, le taux de mortalité est 1,7 fois supérieur au taux de natalité.

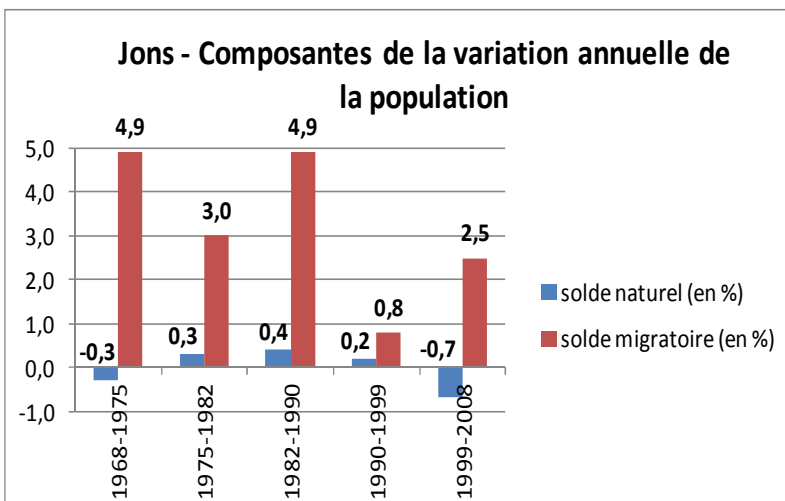
Ce chiffre est très important et doit être relativisé par l'ouverture de la **maison de retraite en 2001**.



Source : INSEE, recensements de la population, exploitation principale

Ainsi depuis 2001, le **solde naturel est négatif**, et le taux de natalité sur Jons avec 9,9 pour 1000 est inférieur à la moyenne nationale.

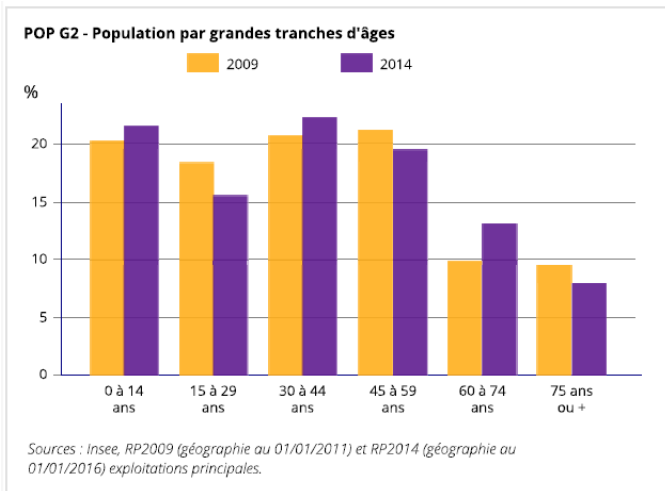
Il faut attendre 2016 pour voir un solde naturel positif de 24 naissances pour 16 décès.



La croissance de la population est portée par un **solde migratoire positif**, le renouvellement de la population de Jons ne dépend aujourd'hui que de logiques migratoires.

Il s'agira pour l'avenir de veiller à diversifier l'offre de logements en direction de jeunes ménages, mais aussi des personnes vieillissantes...

Une population vieillissante



Entre 2009 et 2014, l'évolution montre :

- Une hausse des actifs de 30 à 44 ans, la tranche d'âge la plus nombreuse;
- Une augmentation de la tranche 60 - 74 ans.
- Une baisse de la tranche 15 - 29 ans.

A titre de comparaison:

- La tranche d'âge 0-14 ans (22%) est supérieure à celle du département du Rhône (19%).
- La tranche d'âge 15-29 ans est moins représentée à Jons (16%) que dans le Rhône (22%).

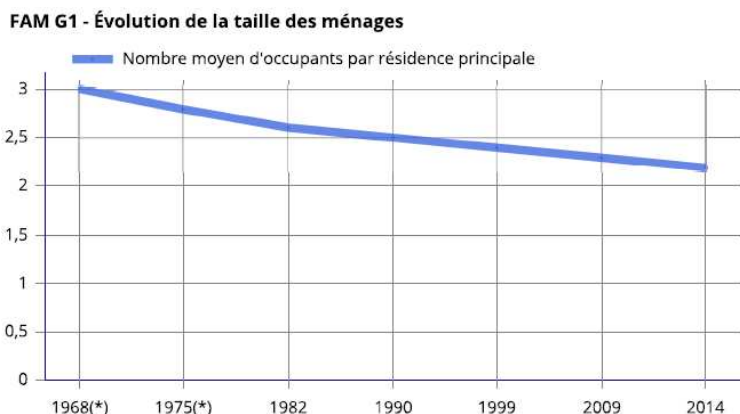
Malgré une baisse des 75 ans et plus, cette évolution préfigure **un vieillissement accru** de la population pour les prochaines années, résultant du glissement des tranches d'âge.

L'enjeu pour la commune est de pouvoir à la fois :

- **Accueillir de jeunes ménages** par le développement d'une offre résidentielle adaptée (foncier accessible sur de petites parcelles, logements locatifs et logements locatifs aidés), permettant le maintien des équipements publics (scolaires notamment).
- **Répondre** aux besoins de la population vieillissante (logements adaptés, aides au maintien à domicile et autres accompagnements à la dépendance) et favoriser l'accessibilité aux équipements (proximité logement/commerce, ...)

Cela passe par un **contrôle plus fort du foncier** et **une diversification** de l'offre de l'habitat.

La composition des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2016.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

La diminution constante de la taille des ménages est liée à la décohabitation, au vieillissement de la population, et à la baisse de la natalité.

Le nombre d'occupants par logement tend vers **2,1 à Jons**.

Cela semble correspondre aussi à l'installation sur la commune de familles avec enfant, mais en âge d'être en étude supérieure, donc non comptés.

Un territoire attractif

	Ensemble	Logements occupés depuis			
		moins de 2 ans	2 à 4 ans	5 à 9 ans	10 ans ou plus
Nombre de ménages	479	52	99	57	271
Soit, en %	100	10,9	20,7	11,9	56,6
Population des ménages	1365	156	309	180	720
Soit, en %	100	11,45	22,65	13,15	52,75

Source : INSEE, RP 2008, exploitation principale

On note une dynamique d'accueil importante avec 30 % des ménages présents dans le logement depuis moins de 4 ans, mais en même temps un enracinement des ménages avec en 2014, **56,6%** des ménages présents depuis plus de 10 ans.

L'arrivée de nouvelles populations apporte un **réel dynamisme à la commune**. Cependant, elle est basée sur une logique d'accession à la propriété qui ne permet une gestion pérenne des équipements publics. Le renouvellement endogène de la population n'est pas suffisant et impose une consommation d'espace toujours plus importante dans ce mode de développement.

D'autant que cet apport de population doit être maîtrisé, compte tenu du PEB et de l'application du seuil aux 5 communes de la CCEL (et Jonage) de 31 500 à 32 000 habitants à l'horizon de 2030, par le SCot (page 61)

Le revenu des ménages

REV T1 - Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

Commune de Jons	2009	2008(1)	2007(1)	2006(1)
Ensemble des foyers fiscaux	648	653	624	617
Revenu net déclaré (K Euros)	17 532	17 658	33 661	16 598
Revenu net déclaré moyen (Euros)	27 055	27 041	53 944	26 900
Impôt moyen (Euros)	1 340	1 349	5 730	1 472
Foyers fiscaux imposables	408	395	399	390
Proportion en %	63,0	60,5	63,9	63,2
Revenu net déclaré (K Euros)	14 748	14 782	31 109	14 000
Revenu net déclaré moyen (Euros)	36 148	37 423	77 969	35 897
Foyers fiscaux non imposables	240	258	225	227
Proportion en %	37,0	39,5	36,1	36,8
Revenu net déclaré (en K Euros)	2 783	2 876	2 551	2 598
Revenu net déclaré moyen (Euros)	11 596	11 146	11 340	11 444

(1) : les valeurs des années antérieures à 2009 sont exprimées en euros constants de 2009.

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les ménages implantés sur la commune dispose de revenu **légèrement supérieur** à la moyenne du département :

- **63% des foyers fiscaux** sont imposables contre **59% dans le Rhône**.
- Le revenu annuel net déclaré moyen s'élevait en 2009 à 27 055 euros contre 25 404 euros dans le Rhône⁷.

⁷ Dans le privé, le revenu mensuel médian en France est de 1653 € avant impôt, soit 19 836 € annuel

Il faut cependant noter un écart de **facteur 3,1** entre le revenu moyen des foyers fiscaux imposés (36 148 euros) et celui des foyers non imposables (11 596 euros, soit 966 €/mois).⁸

Ainsi, **37%** des foyers de Jons vivent de revenus proches du niveau de pauvreté.

Une situation qui avec le **vieillessement de la population et la baisse prévisible** des revenus des retraités peut être amenée à s'amplifier sur la commune.

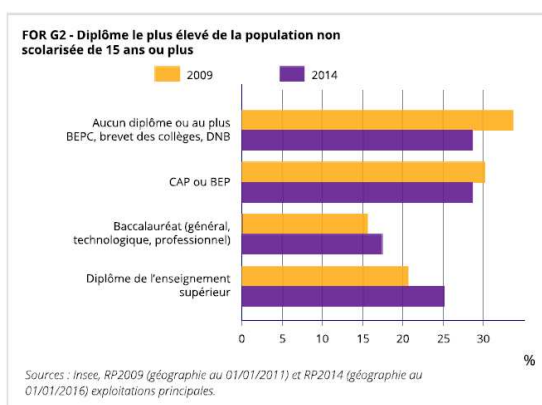
D'où la nécessité impérieuse de proposer des **logements à loyer accessible** pour les populations présentes et futures et pour lesquels près de **76% de la population** française est éligible.

1 - 2 Formation et population municipale active

1 - 2 - 1 La formation

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 010	491	519
<i>Part des titulaires en %</i>			
<i>d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB</i>	28,7	25,7	31,6
<i>d'un CAP ou d'un BEP</i>	28,7	34,2	23,5
<i>d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)</i>	17,5	17,3	17,7
<i>d'un diplôme de l'enseignement supérieur</i>	25,0	22,8	27,2

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.



Sur Jons, le niveau de formation s'inscrit dans l'évolution de la société. Aussi les niveaux de diplômes « supérieurs » aux CAP-BEP sont passés de **36% à 42 %** de la population non scolarisée de 15 ans ou plus.

La plus forte croissance relève des individus ayant un **diplôme supérieur à Bac+2**. Leur poids est passé de **21 à 25%** de la population non scolarisée de plus de 15 ans.

Cependant, Jons se caractérise avec un niveau de formation inférieur à celui du Rhône. Ainsi en 2014 :

- Les titulaires d'aucun diplôme, d'un CAP ou d'un BEP représentaient **57,4% de la population** (contre 47% dans le département).
- Les récipiendaires d'un diplôme de niveau supérieur à bac +2 représente **25% contre 36,7%** dans le département.

Une situation qui peut être liée à la nature de **l'activité dominante** dans la plaine de l'Est (BTP, logistique, ...).

⁸ En 2008, le seuil de pauvreté est de 969 € pour une famille monoparentale après impôts et prestations sociales et de 2 410 € pour un couple avec deux enfants de plus de 14 ans

En 2008, les 50 % les plus riches gagnent au moins 18 300 €. Les 10% les plus riches 37 000 €. Le 1% le plus riche 88 200 €. Le 0,01% le plus riche 732 300 €. (Revenu annuel avant impôt par personne).

Si le revenu national brut (RNB) était équitablement réparti entre toutes les personnes actives, il serait de 64 759 € annuel.

1 - 2 - 2 Le statut de la population municipale active

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2014	2009
Ensemble	911	842
Actifs en %	78,6	77,0
actifs ayant un emploi en %	72,4	71,3
chômeurs en %	6,1	5,7
Inactifs en %	21,4	23,0
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,1	10,0
retraités ou préretraités en %	8,2	7,0
autres inactifs en %	5,0	6,1

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

En passant de **842 à 911** individus, la population municipale active a augmenté de **8% entre 2009 et 2014**, soit une hausse annuelle de **1,29%**, avec un ralentissement par rapport à la période intercensitaire précédente (1,78%)

En 2009, les chômeurs représentaient **5,7%** de la population active (contre 7,4% dans le département du Rhône) , pour 6,1 % en 2014 et 9,5 % dans le Rhône.

Quand aux retraités, avec 8,2 % (contre **7 % en 2009**), leur part augmente, mais reste largement inférieure au 16,8 % de la population française. Elle devrait atteindre près de 25 % en 2030 ...

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2014

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	351	100	313	100
Salariés	278	79,2	287	91,7
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	249	70,9	253	80,8
Contrats à durée déterminée	10	2,8	14	4,5
Intérim	8	2,3	8	2,6
Emplois aidés	1	0,3	4	1,3
Apprentissage - Stage	10	2,8	8	2,6
Non-Salariés	73	20,8	26	8,3
Indépendants	38	10,8	19	6,1
Employeurs	35	10,0	5	1,6
Aides familiaux	0	0,0	2	0,6

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Le contrat de travail dominant est à durée indéterminée avec **66,9 % pour les hommes** et **87,2% pour les femmes**

Le salariat concerne **92%** des femmes qui occupent un emploi, contre **79%** des hommes.

La part des hommes non salariés (21%) est supérieure de **6 points** à celle observée dans le département du Rhône (15 %).

Ce qui laisse supposer l'existence de nombreuses petites entreprises et d'indépendants. Malgré un nombre marginal, la part des femmes en CDD représente **4,5% contre 2,8%** pour les hommes, montrant toujours une précarité plus grande de l'emploi chez les femmes.

2 – L'activité économique

2 - 1 L'emploi sur le territoire communal

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2014	%	2009	%
Ensemble	664	100	600	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	99	14,9	85	14,2
dans une commune autre que la commune de résidence	565	85,1	515	85,8

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au

85,1% des actifs travaillent en dehors de la commune en 2014, soit 565 personnes contre 515 en 2009.

Malgré une augmentation des emplois sur la commune, une grande partie de ces actifs est captée par l'agglomération lyonnaise.

C'est un effet de la résidentialisation.

Emploi et activité

	2014	2009
Nombre d'emplois dans la zone	310	268
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	665	600
Indicateur de concentration d'emploi	46,7	44,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	64,6	62,7

Le nombre d'emplois sur la commune a augmenté de 103 unités en 15 ans (42 entre 2009 et 2014 et **61 unités entre 1999 et 2008**), ce qui permet d'améliorer l'indicateur de concentration de l'emploi.

Mais, le nombre d'actifs augmente plus vite que les emplois et ces créations n'ont pas profité aux habitants de Jons. l'indicateur de concentration, même en augmentation avec **46,7**, **la commune demeure déficitaire**.

La commune de Jons contribue ainsi aux déplacements pendulaires domicile-travail, émetteurs de gaz à effet de serre.

Il apparaît qu'un des **défis majeurs pour les années** à venir est de fixer des **emplois nouveaux** sur le territoire, avant même de penser à amener une population nouvelle qui augmentera les déplacements.

L'appartenance de la commune au bassin d'emploi de l'agglomération lyonnaise permet à l'économie locale de ne pas fonctionner en autarcie.

Cette interdépendance territoriale non spécialisée permet de réduire les risques de formation de zones sinistrées.

Mais son renforcement nécessaire, dépend du développement économique du territoire intercommunal.

Il doit s'insérer dans **une offre complémentaire** s'appuyant d'abord sur les qualités du territoire et de la nature de son économie.

Une économie de proximité, fondée sur une forte valeur d'image (qualité des bâtiments, qualité des sites naturels, ...) et une forte valeur d'usage (les synergies, l'accessibilité, ...).

Répartition des 252 emplois salariés

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	252	100,0	116	81	55	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	5	2,0	5	0	0	0	0
Industrie	11	4,4	11	0	0	0	0
Construction	64	25,4	44	0	20	0	0
Commerce, transports, services divers	112	44,4	47	65	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	14	5,6	14	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	60	23,8	9	16	35	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee. CLAP en géographie au 01/01/2015.

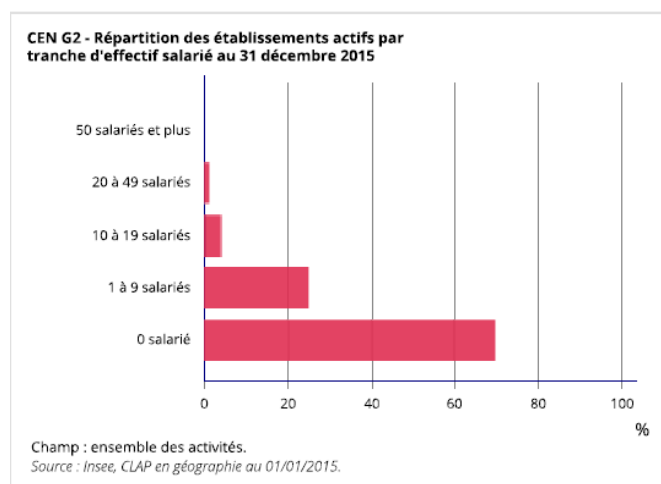
La commune de Jons se caractérise, comme l'ensemble de la France, par une tertiarisation de l'emploi avec plus des trois quarts des postes salariés (68,2%) dans le commerce et les **services**.

On note 3 établissements dans l'administration (mairie, école) et la santé (maison de retraite)

Le secteur secondaire, quant à lui, regroupe **30%** de ces postes, avec une seule activité industrielle.

Le reliquat (2%) relevant du secteur primaire avec **5 salariés** dans l'agriculture. Un statut qui se maintient depuis 2009.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2015



Ces emplois sont le fait, à près de **90%**, **d'entreprises** de moins de 10 salariés.

A titre de comparaison, ce phénomène est légèrement supérieur à celui du Rhône, et l'on observe sur le territoire communal une sous représentation des établissements ayant plus de **20 salariés**.

C'est la caractéristique d'une économie ancrée au territoire local avec **des marchés de proximité**.

2 - 2 La démographie des entreprises

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

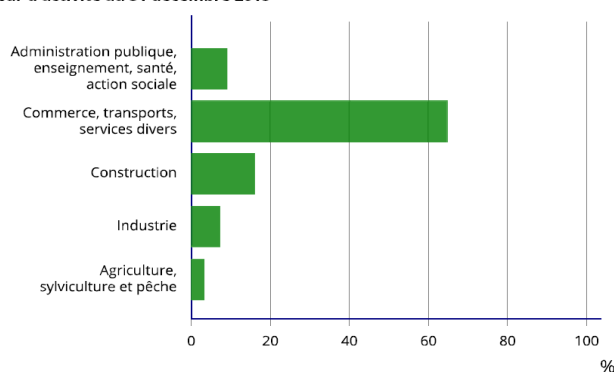
	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	156	100,0	109	39	6	2	0
Agriculture, sylviculture et pêche	5	3,2	3	2	0	0	0
Industrie	11	7,1	9	2	0	0	0
Construction	25	16,0	11	13	0	1	0
Commerce, transports, services divers	101	64,7	75	21	5	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	24	15,4	16	8	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14	9,0	11	1	1	1	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.

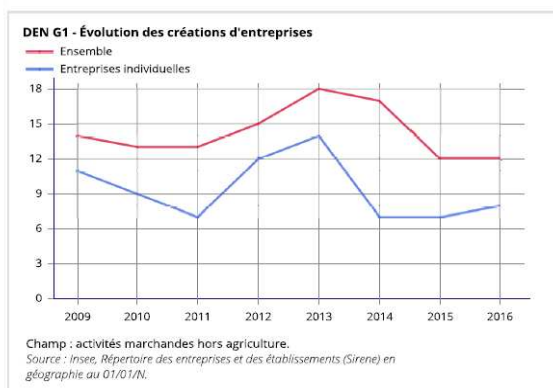
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Le 31 décembre 2015, la commune compte 156 établissements, soit 49 de plus qu'en 2009:

- Le secteur du *commerce, des transports et des services divers* est celui qui comporte le plus d'établissements (101), soit près des deux tiers de l'ensemble des établissements.
- 70 % ne compte aucun salarié, essentiellement dans les services et le commerce (62% en 2009).
- 5 établissements sont référencés dans l'agriculture (ils étaient 9 en 2009), dont seulement 2 ont des salariés.
- les 11 établissements industriels sont de très petites tailles : 9 non aucun salariés.

La nature des établissements est sensiblement dans la moyenne du Rhône : artisanale, familiale et de petite taille. On notera cependant une certaine spécialisation, dans les transports, la construction et l'agriculture.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/15.

DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2016

	Ensemble	%
Ensemble	15	100,0
Industrie	1	6,7
Construction	0	0,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	6	40,0
Services aux entreprises	5	33,3
Services aux particuliers	3	20,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016.

On note une bonne dynamique de création avec **une quinzaine de création par an**. Le secteur *Commerce, transports, services divers* représente près des deux tiers des créations d'établissements en 2011. Ce qui conforte sa position dominante sur le territoire communal. Ce chiffre doit être modulé par la forte représentation des auto entrepreneurs qui ne peut permettre de présumer à la fois d'un volume d'affaires important et d'une pérennité de l'activité.

2 - 3 Economie présentielle et économie non-présentielle

Localisation des trois principaux pôles économiques

La collectivité a fourni un effort constant pour permettre l'installation d'activités sur son territoire. Trois sites principaux sont localisés :

- Les 3 Joncs, comprenant :
 - o La zone d'activités (largement dédiée aux services liés à l'automobile)
 - o Le centre commercial (et ses services de proximité)

A noter que cet ensemble situé au centre de la commune participe à une véritable synergie emplois/services/commerces/habitat qu'il y a lieu de renforcer pour une meilleure cohérence du fonctionnement de la commune.

- Les établissements regroupés au Bourdeau, en limite de Jonage ne participent pas à la dynamique locale. Le traitement architectural des constructions et des aménagements a un impact négatif sur l'entrée ville. Il apparaît ici que l'enjeu essentiel est d'encourager une valorisation du site avant de prévoir un développement qui compte tenu de la distance avec le centre n'apporterait rien en matière de synergie et de dynamique économique.
- Les établissements regroupés près du Pont de Jons, et notamment le pôle hôtelier, complètent l'offre en direction du tourisme. Il s'agit ici d'une offre de services complémentaires qui s'appuie sur un site géographique de qualité qu'il y a lieu de préserver.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2015

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	156	100,0	252	100,0
Sphère productive	73	46,8	77	30,6
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	83	53,2	175	69,4
<i>dont domaine public</i>	2	1,3	25	9,9

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Les établissements relevant de l'économie dite « présentielle » répondant à des besoins de proximité – représentaient **53,2%** des établissements, contre **46,8%** pour les établissements relevant de l'économie productive (non présentielle).

Cet écart s'accroît en matière de ventilation entre les postes salariés relevant de l'économie présentielle (69,4%) et ceux relevant de l'économie non présentielle (30,6%).

La sphère présentielle a la caractéristique d'avoir davantage de salariés par établissement.

Le ratio nombre de salariés par établissement est de **1,05** dans la sphère productive, contre **2,10** dans la sphère présentielle.

Cette surreprésentation est toutefois portée par l'activité publique (12 salariés par établissement) mais dénote de fortes logiques de proximité et de territoire dans l'emploi. Celles-ci sont très attachées à des valeurs qualitatives (services, aménagements, qualité de vie, ...).

2 - 3 - 1 L'économie résidentielle

En juillet 2018, l'inventaire montre **36 entreprises** relevant de l'économie présenteielle. Destinées à satisfaire les besoins primaires quotidiens des particuliers (boulangerie, restauration, , ...), certains besoins sanitaires (infirmière,...) et liés à l'automobile, ces entreprises sont essentiellement situées dans le centre-village.

L'installation de la Halle Fermière route de Lyon en 2010, permet de compléter le tissu commercial de proximité et le petit marché du samedi matin par autour de l'ancienne gare, qui propose des fromages et produits laitiers, fleurs, boucherie et légumes fermiers.

Activité	Entreprise	Adresse
Restauration		
Restauration/Brasserie	Pizzeria L'Ankestess	9 route de Lyon
Restauration/Brasserie	Once Upon a Time	
Restauration/Brasserie	L'Alixione	2 bis route de Lyon
Restauration/Brasserie	Lounge Boat	Route du Pont / Pont de Jons
Alimentation et commerce		
Boulangerie	Maison Prudent	Route de Lyon
Prêt à porter	Losange	Centre commercial Les 3 Joncs
Fleuriste	Fleurs Autrement	Centre commercial Les 3 Joncs
Alimentation frais	Halle fermière	Route de Lyon
Services à la personne		
Beauté/Coiffure	Coiffure Caribel	Centre commercial Les 3 Joncs
Beauté/Coiffure	Brin de Détente	Centre commercial Les 3 Joncs
Beauté/Coiffure	Bellecommeça	8 chemin de l'atelier
Infirmière	LELOUP Marie	Chemin de Chantenoy
Infirmière	NICOLLET Lucette	3 impasse de Montalet
Acupuntrice	BRAULT Emmanuelle	
Ostéopathe	BOURGEOIS Thibaud	8 chemin de l'atelier
Naturopathe	LEFRANCOIS Sabrina	6 chemin de Montalet
Automobile		
Carrosserie automobile	Sanial et Sestier	1 allée des 3 Joncs
Carrosserie automobile	Garage de la Gare	3 allée des 3 Joncs
Mécanique / pièces auto	RAFFOUR Automobiles	3 allée des 3 Joncs
Mécanique / pièces auto	CLOUARD Gabriel	41 route du Pont
Location/Distribution auto	AUTO-RESTO-BOISSON	3 route de Pusignan
Lavage automobile	Crea'Renov	6 allée des 3 Joncs
Contrôle technique Auto	Auto Control	4 allée des 3 Joncs

Activité	Entreprise	Adresse
Bâtiment /construction		
Ramonage	Techni Ram	13 chemin de Pommier
Installation piscine et spa	Bo Bassin	ZAC Les 3 Joncs
Parcs et Jardins	MICARA-GUINET	23 route de Pusignan
Génie climatique	Domoxair	5 allée des 3 Joncs
Plomberie	TOMROCHE-ROCHE	3 chemin de l'atelier
Charpente-Couverture	Monin	9 chemin de l'atelier
Nettoyage général	Welcome Nettoyage	Résidence Clos Manet
Nettoyage général	AIR Nettoyage Services	Chemin du Bourdeau
Plâtrerie - Peinture	SL BIANCO	26 chemin de Chantenoy
Ferronnerie-Serrurerie	SMPF SAUNIER	Route de Lyon
Electricité	JPC Elec Frères	5, chemin des acacias
Fenêtres -Portails	Clofenporte	5, route de Lyon
Menuiserie- portes et fenêtres	CSF	

Source : Commune de Jons

En complément, le territoire communal est doté de nombreuses structures unipersonnelles proposant des services individualisés.

Assistants maternelles agréées :

- LILLE-PALETTE Chantal : 3 chemin de Confort
- LILLE-PALETTE Cécile : 9 chemin de Mûre
- PEREIRA-GOMES Maria : 4 allée des Muriers
- PONTTHIEU Nadège : 10 bis chemin de Pommier
- RACINE Sylvie : 10 allée des jardins de Bianne
- TRAVERSO Sylvie : 47 allée des Muriers
- DORMIO Valérie : 4 chemin des Bouzons
- MOUSTAID Fouzia : 14 allée des Bouchetières
- DA SILVA Chrystèle : 9 allée des Jardins de Bianne

Services à la personne (particuliers rémunérés par chèques emploi-service) :

- ANTOLINOS Jennifer (baby-sitting, approche informatique, soutien et devoirs)
- BRETONNEAU Amandine (approche informatique)
- DEGENEVE Lydiane (ménage, repassage)
- DELHOMME Alain (bricolage, jardinage)
- HULEUX Benjamin (gardiennage, surveillance d'animaux)
- MALAVIEILLE Laurie (baby-sitting)
- MAURANGES Valérie (cours d'anglais)
- RACINE Sylvie (gardiennage, surveillance d'animaux)
- RIBES Sophie (ménage, repassage)
- ROSSI-MONET Patricia (ménage, repassage, couture)
- SERVAJAN Dominique (couture)

Près du canal, chemin du Rhône, se trouve la résidence Charles Trénet. Il s'agit d'un établissement privé à but non lucratif disposant de 60 lits.

2 - 3 - 2 L'économie non-présentielle ou productive

20 entreprises relevant de l'économie non présentielle émaillent le territoire en juillet 2018.

Activité	Entreprise	Adresse
Transport routier	Montario	3 allée des 3 Joncs
Publicité	Euro Pub	3 allée des 3 Joncs
Cloisons, faux plafonds	SMAI	5 allée des 3 Joncs
Cloisons-isolation	SCI COJOKILE	allée des 3 Joncs
Nettoyage industriel	2F Service	
Matériel informatique	Core	Route de Lyon (Bourdeau)
Matériel informatique	ACV'TECH	26 montée de Bianne
Holding financière	FK GOJON	41 route du Pont (Pont de Jons)
Finance	ACTHI-THEVENAZ	22 chemin de Chantenoy
Conseil-formation	DROP Conseil	7 montée de l'église
Conseil-formation	CDE	4 chemin de Bourdeau
Conseil-formation	ALTESYS-MORETTI	12 chemin Pré du Puy
Holding Transports publics	FRATTA	18 chemin du Bourdeau
Transports routiers	JONS TRANSPORT	41 route du Pont (Pont de Jons)
Usinage et transformation plastiques	VIP	51 route de Jons (Bourdeau)
Aménagement d'intérieur	ADAMS DECO	31 route de Pusignan
Commerce immobilier	SCI Chantenoy	13 chemin de Chantenoy
Récupération Métaux	MISSIER	55 route de Lyon (Bourdeau)
Recyclage de palettes d'occasion	Cs recyclage	4 chemin de Confort
Forain-Vêtement	PETRUCCI	4 chemin de Confort
Total : 20 entreprises		

Source : Commune de Jons

Complément d'information de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Au 31/12/2018, l'artisanat comportait 51 établissements et représentait 42 % des établissements privés de la commune de Jons (hors champ agricole) . Il se compose de 4 entreprises de l'alimentaire, 25 entreprises du bâtiment, 4 entreprises de la fabrication et de 18 entreprises de services. Ce tissu a augmenté de 8,5% en 3 ans.







La commune a une densité artisanale de 3,5 entreprises pour 100 habitants, ce qui est très élevé par rapport à la moyenne observée sur le Nouveau Rhône.

Enfin, le tissu artisanal s'observe sur l'ensemble du tissu urbain de la commune, dans le centre bourg, la ZA des Trois Joncs mais également dans les différents hameaux et tissus pavillonnaires.

Commune de JONS

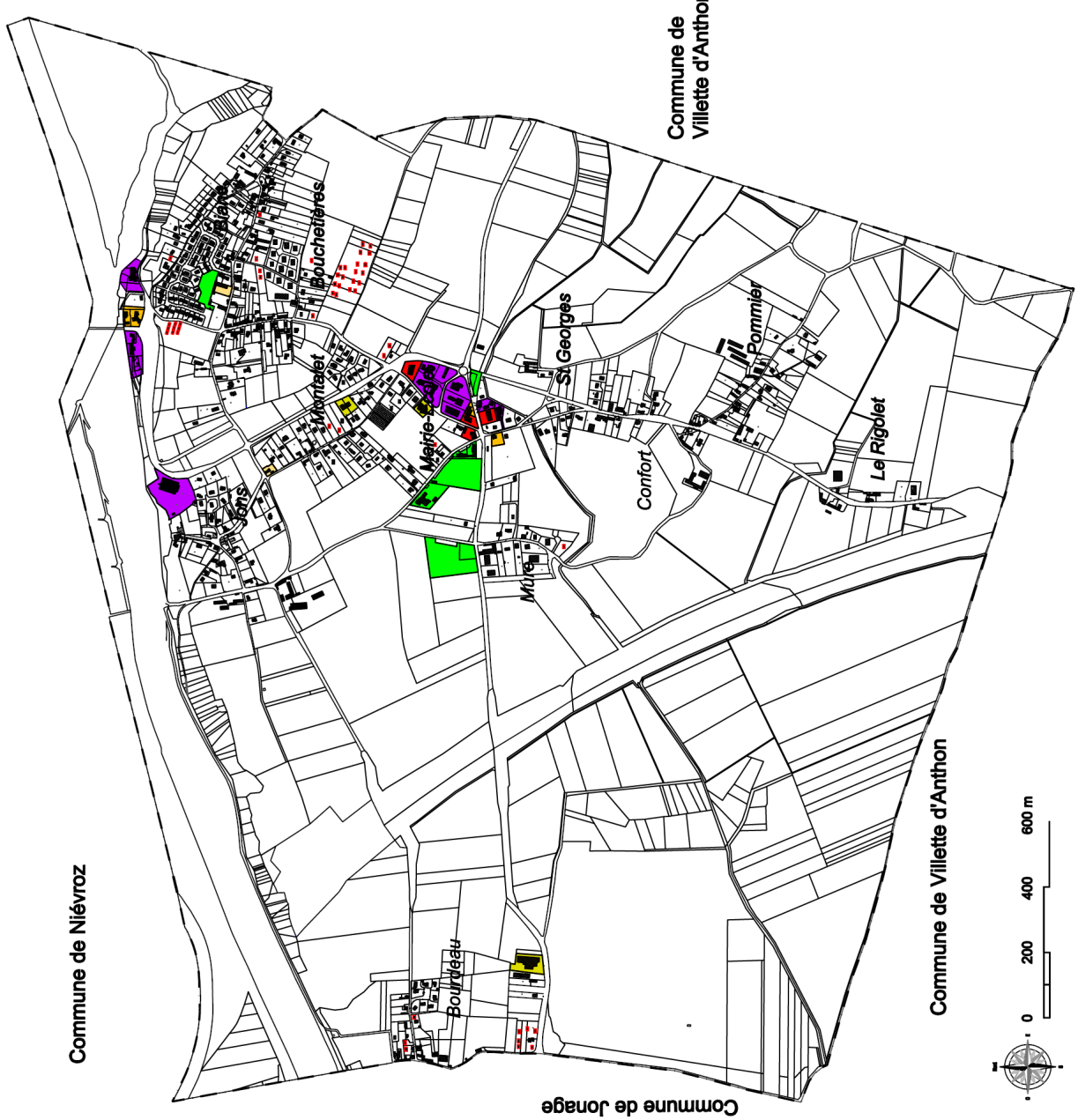
Plan Local d'Urbanisme Diagnostic

9 Activités et équipements publics

-  Commerces
-  Hôtellerie-restauration
-  Chambres d'hôte
-  Services
-  Activités artisanales / industrielles
-  Equipements et Espaces publics

Commune de Balan

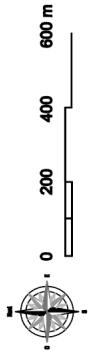
Commune de Niévroz



Commune de Jorage

Commune de
Villette d'Anthon

Commune de Villette d'Anthon



2 - 4 L'activité agricole

Avertissement : Les données du recensement agricole de 2010 ne sont pas toutes disponibles et ne permettent pas de faire un comparatif exhaustif avec 2000. Elles sont toutefois mises en jour chaque fois que possible par la collectivité.

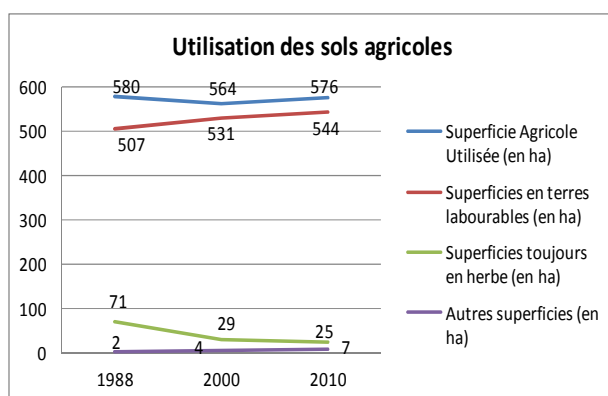
2 - 4 - 1 L'occupation spatiale

La commune de Jons a été remembrée par un arrêté de 1974 clôturé le 11 juillet 1975, pour une superficie de **717 ha** remembrés (soit 97% de la superficie communale).

Elle appartient à la petite région naturelle du Bas Dauphiné et se situe dans les aires d'appellation suivantes :

- IGP Emmental Français Est-central IG/54/94
- IGP Volailles de l'Ain IG/01/94

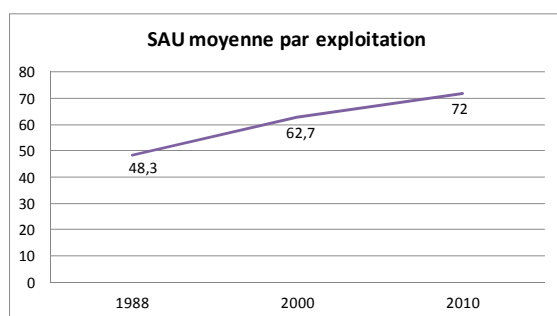
Plus de **40% de la SAU communale** est desservie par l'irrigation collective depuis le réseau d'irrigation.



La Surface Agricole Utilisée (SAU) communale représente 77% de la superficie totale, **576 ha en 2010, sur 741 ha au total.**

Dans le détail, après une baisse de **16 hectares** entre 1988 et 2000, la SAU se maintient.

Une tendance se confirme pourtant : les terres cultivées (labourables) augmentent au profit de la céréale et au détriment des pâturages.



L'évolution montre aussi une diminution du nombre d'exploitations dans l'élevage, un maintien du Cheptel pour le bétail (306 têtes en 2010 contre 294 en 2000), mais une chute pour la volaille.

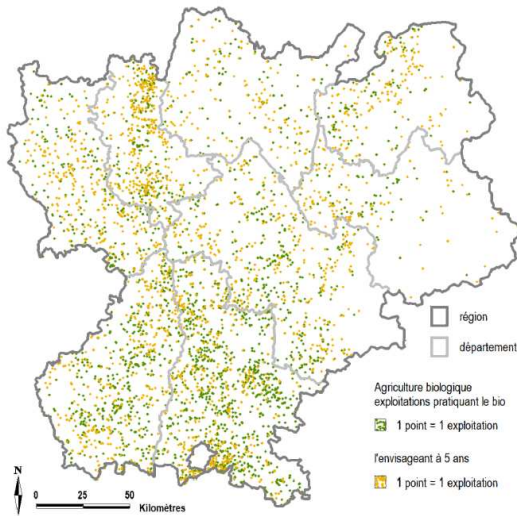
La SAU moyenne par exploitation **augmente** avec **72 hectares en 2010**, contre **55 ha** en France.

On assiste ainsi à une spécialisation de l'agriculture vers de la **monoculture de grand champ**, malgré un positionnement originel en polyculture et polyélevage.

Enfin, **50% de la SAU** est en fermage, c'est-à-dire non maîtrisée directement par l'exploitant, ce qui montre à terme une fragilité de l'activité agricole.

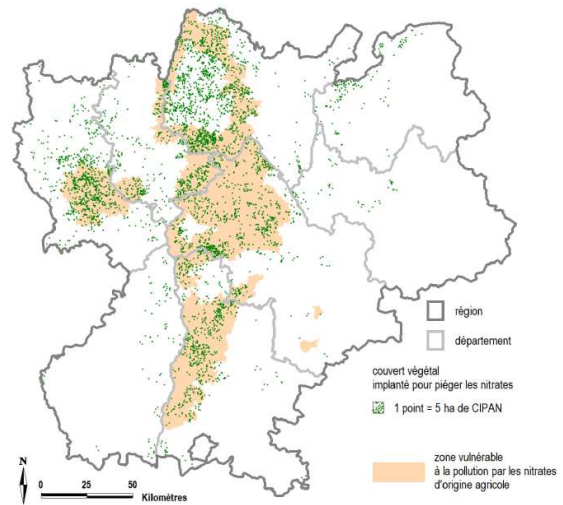
Une pratique culturelle biologique qui se développe dans la région... mais pas à Jons

Exploitations en agriculture biologique ou en cours de conversion
Région Rhône-Alpes



DRAAF Rhône-Alpes - SERSIP
Pôle pour la valorisation des données
Date de création : septembre 2011
Sources : Agreste - Recensement agricole 2010
©IGN - GeoFLAB (2010), protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007

Couvert végétal implanté pour piéger les nitrates
Région Rhône-Alpes



DRAAF Rhône-Alpes - SERSIP
Pôle pour la valorisation des données
Date de création : septembre 2011
Sources : Agreste - Recensement agricole 2010
DREAL Rhône-Alpes (2007)
©IGN - GeoFLAB (2010), protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007

La conversion des exploitations vers des pratiques **culturelles douces** est en cours sur le Rhône.

Cependant sur Jons, on ne relève pas de tendance dans ce sens ni de couvert végétal spécifique pour piéger les nitrates.

En conséquence, les rejets d'engrais azotés, à l'origine de formes de pollution des sols et, *ipso facto*, de la nappe phréatique, doivent susciter une attention particulière, d'autant qu'aucun mode biologique de culture n'est identifié sur le territoire communal.

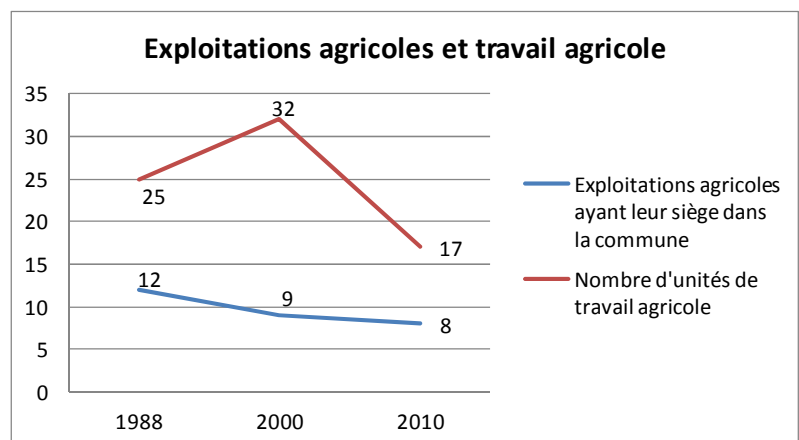
S'il est mentionné localement une certaine imperméabilité des sols, les effets de concentration des nitrates seront d'autant plus importants qu'ils sont soumis aux ruissellements, et qu'ils perturbent les milieux naturels, notamment les cours d'eaux.

2 - 4 - 2 L'emploi et l'activité agricole

Le territoire français subit une baisse tendancielle du nombre d'exploitations et des emplois agricoles.

En 2010, le nombre d'exploitations référencées est de 8, contre 12 en 1988.

Le nombre *d'unités de travail agricole* suit cette baisse.



En 2018, on relevait 8 exploitations recensées par la commune. Elles étaient 9 en 2012⁹.

- 1 - Polyculture - 1 chemin des Acacias
- 2 - Elevage - Lieu-dit "Les Egaies": vente directe à la halle fermière
- 3 - Polyculture - Lieu dit "Le Bourdeau" - 27 chemin du Bourdeau
- 4 - Céréales et Maraîchages - Lieu dit "Saint Georges"
- 5 - Elevage - 2 chemin de Mûres : vente directe à la halle fermière
- 6 - Céréales - 4 chemin de Confort
- 7 - Céréales - Chemin Pommier
- 8 - Polyculture - 41 route de Pusignan

Depuis l'exploitant Au Bourdeau est à la retraite. Il ne resterait donc plus que 7 exploitations sur la commune.

2 - 4 - 3 Perspectives

A Jons, l'agriculture a occupé une **place économique et sociale prépondérante**, en assurant le peuplement de la commune.

Cependant, l'évolution tendancielle montre une **disparition progressive d'une agriculture de proximité** au profit d'une agriculture monofonctionnelle.

Les activités agricoles sont confrontées à plusieurs difficultés.

- Le **contexte économique** (difficultés de valorisation de la production « industrialisée », multiplication des intermédiaires, accroissement des coûts, baisse des revenus liée à la volatilité des marchés spéculatifs).
- La **pression urbaine** (étalement urbain, diminution des vocations,...).
- Les **problèmes fonciers** (risque de morcellement foncier, difficultés de reprise d'activités, fermage important lié à des non agriculteurs, ...).

Pourtant, l'activité agricole périurbaine joue un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire communal, dans la construction de son caractère comme de son paysage.

Elle est aussi considérée comme une activité économique génératrice d'emplois et de richesses tant au plan de la production, de la transformation que de la recherche.

Aujourd'hui en mutation, l'agriculture doit être en quête de qualité, de recherche de nouveaux débouchés dans les domaines alimentaires ou non alimentaires.

Un véritable projet économique agricole doit permettre d'y parvenir, en structurant les liens entre agriculteurs et habitants, et en faisant émerger des solutions de valorisation innovantes, basées notamment sur la proximité (AMAP, circuit court, Halle fermière...) et la qualité des produits; Une recherche d'autonomie alimentaire locale, à l'échelle de chaque commune ou communauté de communes.

La diminution du nombre des exploitations doit être accompagnée de telle sorte que ces phénomènes n'entraînent ni réduction de l'espace foncier agricole, ni enclavement des sièges d'exploitation en place.

Dans le Rhône, l'extension de la croissance urbaine consomme de manière irréversible des espaces naturels et des terres agricoles. En moyenne, c'est l'équivalent de **3 communes** qui disparaît tous les dix ans dans le département.

⁹ Source : Site Internet de la Commune, juillet 2012

2 - 4 - 4 Des outils à destination de la valorisation agricole

Le SCoT reconnaît à l'agriculture sa **fonction de gestionnaire de l'espace**, participant à l'attractivité globale de l'agglomération à travers la **préservation du cadre de vie**, et contribuant à l'approvisionnement du territoire en produits frais, ainsi qu'à la vivacité des marchés forains.

Le SCoT préconise l'action de plusieurs leviers :

- La protection du foncier agricole :

La protection à long terme du foncier agricole dans les documents d'urbanisme doit permettre de **réduire la dynamique de spéculation**. Parallèlement, elle doit procurer aux agriculteurs souhaitant s'installer ou développer leur exploitation une plus grande lisibilité et une confiance accrue en leur activité, au-delà d'un accès plus facile au foncier.

- La définition de périmètres d'action prioritaire :

Sur les sites porteurs d'enjeux agricoles et / ou environnementaux forts, l'action doit être coordonnée avec celle du Département du Rhône pour mettre en place, en application de la loi relative au développement des territoires ruraux de février 2005, des périmètres de **Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Périurbains (PENAP)** et des programmes d'action qui, associés à ce périmètre, définissent des orientations de gestion en faveur de l'exploitation agricole et de la valorisation des espaces naturels et des paysages.

L'adoption de ces périmètres, confortant les dispositifs **de protection foncière** et les moyens financiers de gestion et de mise en valeur, assureront pour le long terme la préservation de l'environnement et la pérennité de l'activité agricole sur ces sites.

Cette **procédure est approuvée sur la commune** depuis 2014 et le périmètre couvre environ 388 hectares, tel que reporté sur le plan d'analyse.

- La mise en place d'une politique agricole locale :

L'action sur le foncier ne suffira pas. Dans un contexte de recul de l'intervention publique nationale ou européenne, la mise en place d'une politique agricole locale de soutien aux projets portés par les agriculteurs apparaît nécessaire. Une politique concertée avec la profession agricole et coordonnée avec les collectivités concernées doit permettre de faire converger les intérêts d'une agglomération qui a besoin de ses agriculteurs pour entretenir son territoire, et des agriculteurs qui ont besoin de l'agglomération pour écouler leurs produits dans le cadre de filières à circuit court de distribution.

*Le 22 septembre 2010, le Grand Lyon, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ont signé avec la Région Rhône-Alpes le contrat définitif d'un **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural**. Ce PSADER permet de bénéficier d'un soutien régional pour développer des projets visant à promouvoir l'agriculture et le développement rural sur le territoire. La politique régionale du PSADER a pu faire écho au programme d'actions du PENAP du Département du Rhône.*

Le PSADER-PENAP concerne la totalité du périmètre du SCoT. Il est cosigné avec le Département du Rhône, la Région et trois intercommunalités dans l'objectif d'une lisibilité accrue pour les porteurs de projets.



Halle fermière de Jons

Création d'un point de vente collectif.

Ce projet a été soutenu tant pour la construction des murs que pour la réalisation des aménagements intérieurs.


Ce point de vente a été inauguré le 15 octobre 2010.

Commune de JONS








Pré zonage du PLU

Version n° 8 du 4 Juin 2018

8 Agriculture

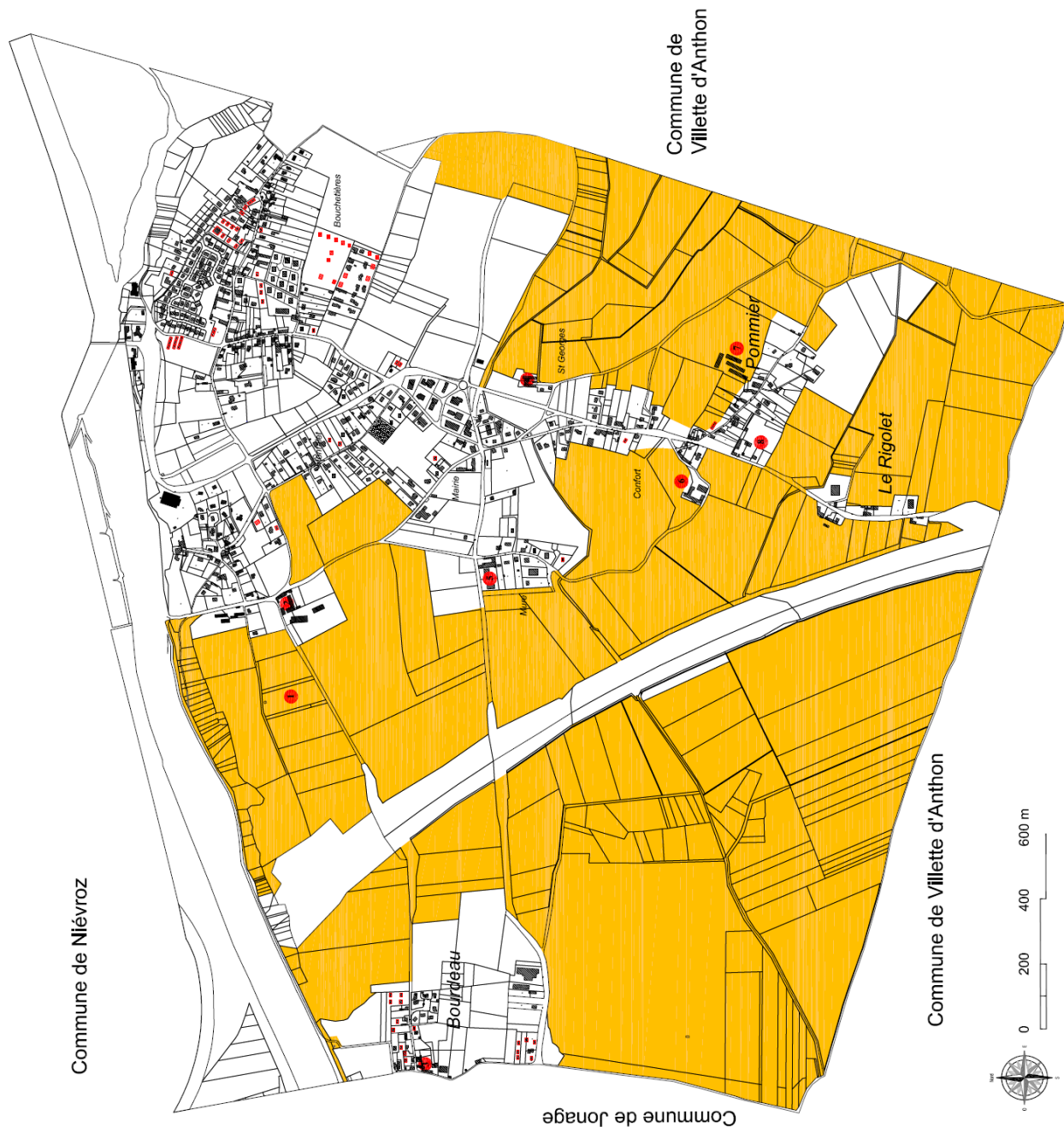
 P.E.N.A.P.

Sièges d'exploitation agricole :

-  1 Polyculture - Lieu-dit "Sur Les Côtes"
-  2 Elevage - Lieu-dit "Les Egales"
-  3 Polyculture - Lieu-dit "Bourdeau"
-  4 Céréales et maraîchage - Lieu-dit "Saint Georges"
-  5 Elevage - lieu-dit "Mure"
-  6 Polyculture - Lieu-dit "Confort"
-  7 Céréales - Lieu-dit "Le Pommier"
-  8 Polyculture - Lieu-dit "Le Pommier"

Commune de Balan

Commune de Niévroz



Commune de
Villette d'Anthon

Commune de Jonaige

2 - 4 - 5 Le Plan Local d'Urbanisme : un outil au service du développement agricole

La pérennité des espaces agricoles doit être garantie en contenant le développement des zones urbaines.

Cette approche du territoire nécessite en matière d'agriculture de **différencier les zones de développement de l'activité agricole** (implantations agricoles nouvelles) des **zones à préserver** d'une manière stricte, destinées à éviter toute forme de mitage et le gaspillage de l'espace agricole.

L'article 108 de la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 et son décret d'application du 20 mars 2001 (codifié à l'article L.112-2 du Code rural) propose le classement en « zone agricole protégé » des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.

Ce dispositif peut permettre de pérenniser, au regard de l'urbanisation, les aménagements et les investissements réalisés en zones agricoles et notamment les procédures d'aménagement foncier.

Depuis la Loi d'Orientation Agricole du 9 Juillet 1999, l'implantation de toute nouvelle construction (habitation, activité agricole...) devra être conforme au principe de réciprocité édicté à l'article L111-3 du code rural.

« Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. »

L'application de ce principe impose **d'anticiper et prévoir le développement futur** des exploitations pour leur permettre dans le temps de s'agrandir ou se relocaliser.

Le PLU, sans toutefois pouvoir agir sur le dynamisme de l'activité agricole, devra statuer sur le devenir des secteurs agricoles et des exploitations présentes ou futures.

2 - 5 Le tourisme

2 - 5 - 1 Généralités

Les qualités **de l'environnement naturel** sont des atouts importants dans l'attractivité du territoire. Ils contribuent à la **valorisation du cadre de vie**, à la construction de l'identité locale et peuvent participer dans une certaine mesure à **son dynamisme économique**.

Le territoire communal offre une **diversité de paysages**, pour des promenades d'agrément (sentiers pédestres balisés), ainsi que de nombreux espaces de détente et de nature, notamment le long du canal de Jonage.

Le patrimoine naturel

Les espaces naturels de la commune présentent un fort potentiel touristique à vocation pédagogique ou sportive. Ils peuvent prendre également appui sur la valorisation des vues paysagères.

Pour ce faire, il est important de veiller à contenir le **mitage résidentiel**, à réguler **la fréquentation excessive** des lisières forestières, ainsi qu'à maîtriser le développement des **sports motorisés** qui engendrent des perturbations pour l'équilibre naturel. A l'opposé, le développement de pratiques douces (VTT, randonnées) est à encourager.

Les itinéraires de promenade et de randonnée

Les chemins font partie du patrimoine collectif. Ils conservent un réel intérêt et continuent d'être utilisés par les habitants des communes rurales (agriculteurs, chasseurs...), et sont de plus en plus recherchés par les citadins. Ils jouent donc un rôle certain dans le développement du tourisme local. Il convient toutefois de veiller à éviter les promiscuités avec les zones de production fruitière notamment pouvant générer des tensions.

Leur fonction de liaison locale s'amenuise à mesure qu'ils sont recouverts d'enrobé.

Les pôles agricoles

Les pratiques touristiques peuvent constituer une source de revenus supplémentaires pour les agriculteurs (gîte, table d'hôte, vente directe...). Dans cette optique, il s'agira de veiller à la connexion de certaines fermes au réseau d'itinéraires de randonnées et de traiter les limites entre les sentiers et les espaces cultivés.

Le **tourisme** doit ainsi être vu comme **l'opportunité de diversifier l'activité économique**, en prenant appui sur les éléments qui construisent l'identité locale.

Avec son réseau de promenades et de randonnées, la **commune de Jons** semble être à même de répondre à la demande sociale croissante. Elle doit cependant structurer les connexions des sentiers balisés avec les communes limitrophes, et surtout, **favoriser et renforcer** les capacités d'hébergement.

En substance, la commune devra veiller à organiser la fréquentation du public tout en garantissant la qualité des espaces naturels, des paysages et des zones agricoles.

2 - 5 - 2 Les capacités d'hébergement

La capacité hôtelière

Si Jons ne possède pas de capacité d'accueil en camping, elle dispose d'environ **25 chambres** situées à l'hôtel-restaurant L'Auberge de Jons *** (Pont de Jons).

La capacité en chambres d'hôtes

- Le Gîte de Montalet : 34-36, chemin de Montalet (1 gîte)
- Le Gîte de Bianne : 5 chemin de Chantenoy (3 gîtes)
- Le Gîte de Confort: 4, chemin de confort

Les résidences secondaires

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
Ensemble	198	246	274	343	386	440	500
<i>Résidences principales</i>	121	177	219	310	365	425	479
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	70	50	40	25	14	10	7
<i>Logements vacants</i>	7	19	15	8	7	5	14

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Le nombre de résidences secondaires et occasionnelles est en diminution constante. Il est passé de **70 en 1968 à 7 en 2008**. Ce phénomène est propre aux communes périurbaines soumises à une forte résidentialisation.

Le potentiel touristique communal est essentiellement lié à la proximité de Miribel et au caractère Rural du territoire.

Il s'agit d'une offre de **tourisme vert dominical et de passage**.

3 - L'urbanisation

3 - 1 Le logement

3 - 1 - 1 Typologie

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2014	Estimation 2018
Résidences principales	121	177	219	310	364	421	479	538
Logements vacants	7	19	15	8	7	6	14	nc
Résidences secondaires et logements occasionnels	70	50	40	25	15	11	7	nc
Taux d'occupation (pers/logt)	3,18	2,98	3,03	3,22	3,00	3,05	2,97	nc

L'évolution du parc de logements de la commune est portée par la croissance forte des résidences principales, passant de **121 unités** en 1968 à **479 unités** en 2014, soit un taux annuel de **3 %** durant cette période. A titre de comparaison, l'évolution du Rhône était de **1,34 %**.

Bien qu'observant un **ralentissement** depuis 1990, ce taux reste cependant soutenu avec **2 %** entre 2008 et 2014.

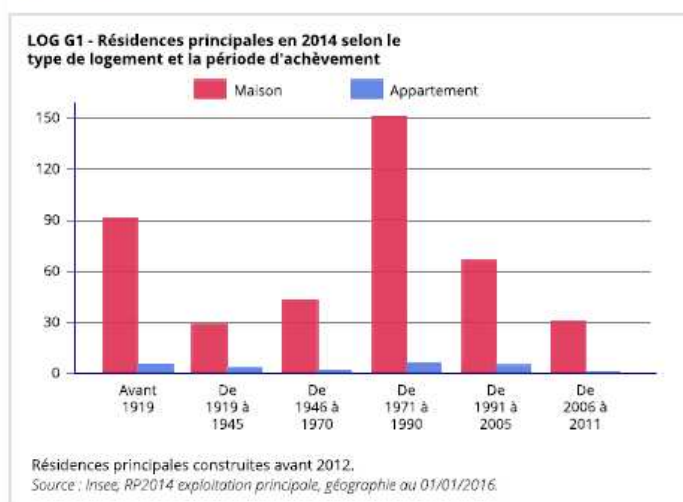
En parallèle, avec un taux de **1,4%**, les **logements** vacants sont en baisse, montrant une forte demande sur la commune.

	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999	1999 2008	2008 2014	2014 2018
Taux de croissance annuel du nombre de résidences principales (A)	6,6%	3,4%	5,2%	1,9%	1,7%	2%	3%
Taux de croissance annuel de la population (B)	4,6%	3,3%	5,3%	1,0%	1,8%	1,4%	2,1
Indicateur de décohabitation (A/B)	1,43	1,03	0,97	1,94	0,97	1,43	1,5

Entre 2008 et 2014, l'indicateur de décohabitation est supérieur à 1 : **l'évolution du nombre de résidences principales est supérieure à celle de la population. Les logements nouveaux sont occupés par des familles moins nombreuses.**

Ainsi, le taux d'occupation moyen des logements est à la baisse mais se maintient autour de 3, soit environ l'équivalent d'une famille avec 1 enfant, ou 1 appartement de type T3 ou T4.

LOG G1 - Résidences principales en 2014 selon le type de logement et la période d'achèvement



Jons dispose d'un parc de résidences principales relativement récent et confortable : **60 %** des logements ont été réalisés après 1971.

L'habitat individuel représente plus de **93,6%** des types de logements en 2014. seulement 31 logements sont en appartements, un phénomène lié au PEB de Saint-Exupéry qui interdit les logements collectifs et groupés sur la majeure partie du territoire.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2014				2009	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	479	100,0	1 365	16,2	425	100,0
Propriétaire	415	86,6	1 192	17,8	364	85,6
Locataire	59	12,3	163	4,5	57	13,4
dont d'un logement HLM loué vide	8	1,7	23	1,1	0	0,0
Logé gratuitement	5	1,0	10	18,4	4	0,9

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Les propriétaires de résidences principales représentent **86,6%** (415 unités) en 2014, contre 48,6% dans le Rhône et 30 % au coeur de la Métropole Lyon et Villeurbanne.

La cherté des logements, l'augmentation des prix et la spéculation qui s'ensuit excluent du centre les classes moyennes qui ne trouvent à se loger qu'en périphérie.

Plus on construit dans la métropole et plus l'étalement urbain s'amplifie avec des flux domicile-travail élargis et les classes moyennes qui s'éloignent du centre.

Le parc de logements en locatif aidé ne représente que **1,7 %** (9 unités et non 8 relevés par l'INSEE), tous construits durant la période 2008 -2014.

Mais la faiblesse des prix permet de compenser ce manque et d'assurer une mixité sociale en dehors de toute offre dédiée.

En réalité, le manque en logement social est davantage au coeur de la métropole, compte tenu des coûts de loyers. Le logement y est devenu inaccessible à 80 % de la population, alors que 50 % de la construction neuve est le fait d'investisseur, pour louer.

3 - 1 - 2 La taille des logements

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2014	%	2009	%
Ensemble	479	100,0	425	100,0
1 pièce	4	0,8	4	0,9
2 pièces	12	2,5	8	1,9
3 pièces	51	10,6	54	12,7
4 pièces	153	31,9	124	29,2
5 pièces ou plus	259	54,1	235	55,3

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Le parc de logements présente une prédominance de **grands logements** avec plus de **86% de Type 4 et plus**, dont 54,1% en T5 ou +.

Nota : Dans le département du Rhône, les grands logements ne représentent que la moitié du parc.

Si le nombre de petits logements (moins de 2 pièces) a stagné entre 1999 et 2008, le nombre de logements de taille intermédiaire (3 pièces) a crû de 12 % (6 unités).

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2014	2009
Ensemble des résidences principales	4,7	4,8
<i>maison</i>	4,8	4,9
<i>appartement</i>	3,0	3,0

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Les grands logements sont le fait des maisons individuelles, dont le nombre de pièces est de **4,8 par maison** contre **3 par appartement**, avec un écart qui se réduit depuis 2009.

3 - 1 - 3 L'occupation des logements

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2014

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	479	100,0	1 365	4,7	1,6
<i>Depuis moins de 2 ans</i>	52	10,9	156	3,9	1,3
<i>De 2 à 4 ans</i>	99	20,7	309	4,4	1,4
<i>De 5 à 9 ans</i>	57	11,9	180	4,6	1,5
<i>10 ans ou plus</i>	271	56,6	720	5,0	1,9

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Près **de 11% des ménages** occupent leur logement depuis moins de deux ans, ce qui témoigne d'un réel dynamisme.

A l'opposé, on note un enracinement de la population. **56,6%** des ménages habitent leur logement depuis plus de 10 ans.

A noter, la taille des logements occupés par les ménages récemment implantés est plus petite (3,9 pièces) que celle des ménages enracinés (5 pièces).

Une évolution liée à la fois à la diminution de la taille des ménages, mais surtout à l'augmentation continue du prix des logements.

L'enracinement est le fait des propriétaires avec une moyenne d'ancienneté de **18 ans laissant présager aussi le vieillissement de ces populations.**

A l'inverse, les locataires ne restent pas longtemps dans leur logement : seulement 4 ans en moyenne. Ce qui dénote soit d'une période transitoire vers l'accession à la propriété, soit d'un coût trop élevé des loyers.

3 - 1 - 4 Tendances et évolution

Rappel des éléments de cadrage

La croissance urbaine nous montre un étalement fort consommateur d'espace. En France **tous les 10 ans**, l'équivalent d'un département Français est urbanisé.

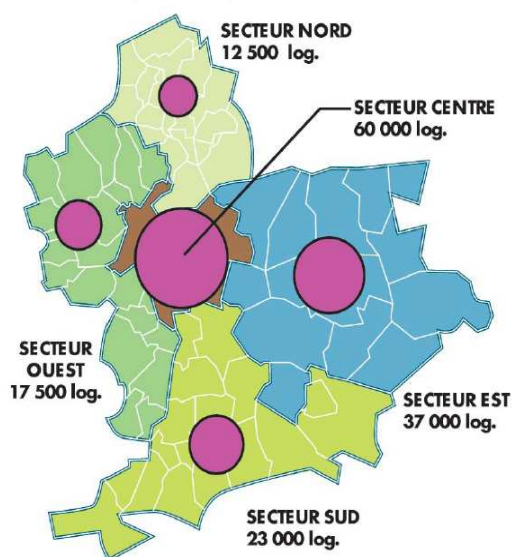
Rappelons que dans le Rhône, c'est l'équivalent de 3 communes de taille moyenne.

L'Etat, les collectivités territoriales, mais aussi les contribuables ne peuvent plus porter les investissements et les coûts d'entretien des infrastructures et des réseaux.

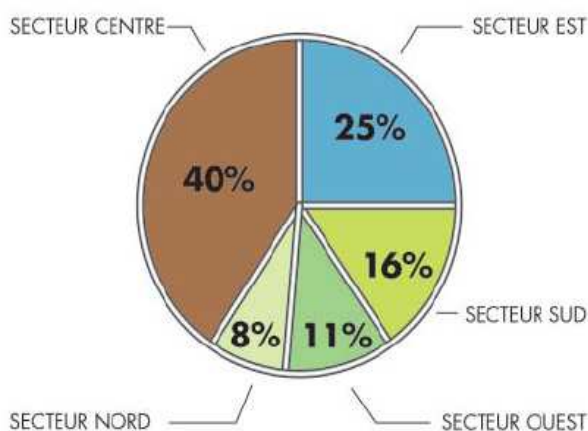
Le coût énergétique global en déplacement et les incidences sur l'environnement sont tels que le Grenelle 2 de l'environnement impose de concevoir la ville sur la ville et de ne plus aménager les secteurs non équipés et non desservis par des transports en commun.

Les prescriptions du SCOT de l'Agglomération Lyonnaise à l'échéance de 2030

Objectifs de production de logements par secteurs (2010-2030)



Contribution par secteurs aux objectifs de production de 150 000 logements entre 2010 et 2030



Les perspectives démographiques du SCoT

La commune de Jons relève du secteur Est du territoire du SCoT.

En matière de production de logements, le SCoT attribue à ce secteur un objectif minimum **entre 2010 et 2030**, de **37 000 unités**.

Par ailleurs, la commune de Jons étant située hors agglomération de plus de 50 000 habitants et ayant moins de 3 500 habitants, n'est pas directement soumise à la production de 20 % de logements sociaux.

Cependant, dans le cadre de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), elle doit veiller à la mixité sociale, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat.

Les Orientations du PLH de la CCEL (2017-2022)

Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, toute opération immobilière de production de plus de **quatre logements** doit impérativement comporter une part de logements « accessibles ». (Sources : CCEL)

Le PLH a retenu l'objectif de production de 20% de logements locatifs sociaux dans l'offre nouvelle. La ventilation des types de logements locatifs sociaux produits par commune devra s'effectuer de la manière suivante :

- 10% PLAI minimum
- 20% PLS maximum

Les éléments de cadrage démographique du porter à connaissance et du PEB

Rappel : Il n'existe plus depuis la DTA modifiée de Mars 2015 de cadrage démographique à l'échelle de la commune, mais à celle des 17 communes impactées par le PEB avec 68 000 habitants à l'échéance de 2030.

Le respect de cette échéance dépend de la politique de logements de chaque commune et l'on peut se rappeler ce que nous écrivait le PAC en 2011 : « A terme, la capacité d'accueil totale et maximale de la population doit être de **2 500 habitants** (cf. p.10 du Projet de protection du développement de l'aéroport de Lyon-Satolas). Cette capacité d'accueil réelle totale en population résulte du POS opposable en 1999. »

Il s'agit ici de l'élément de contrainte le plus fort pour le développement de la commune. Une incidence à considérer dans le cadre du PLU, tant sur **la quantité de constructions** à autoriser, que **dans la typologie** et la **diversification** de l'offre de logements sur le territoire.

Bilan des permis de construire créant un logement depuis 2006

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En Maison individuelle	2	3	4	9	9	5	5	7	3	4
En Collectif					5				5	
En groupé					4	9			2	3
Total	2	3	4	9	18	14	5	7	10	7
Dont locatif aidé						9				

	2016	2017	5/2018	Bilan
En Maison individuelle	2	3	1	57
En Collectif	14			24
En groupé	4	15	1	38
Total	20	18	2	119
Dont locatif aidé	5			14

Le bilan laisse apparaître le dépôt de PC pour **119 logements** depuis 2006.

En comptant un délai d'un an entre le dépôt et la construction, on peut estimer fin 2018, que **117 logements** nouveaux ont été créés durant cette période, soit environ **9 logements/an**.

Fin 2018, le parc de logement principal peut être estimé à **538 calculés** sur la base de **421 en 2008** et **117 logements construits depuis**.

En comptant un taux d'occupation moyen de 3 personnes/logement, la population totale sera de **1614 habitants**.

En situant l'évolution admissible totale de la population à 2 500 habitants (au regard des nuisances phoniques liées à Saint-Exupéry, mais aussi à la sécurité et la pollution aérienne des avions), il resterait à terme sur la commune un apport supplémentaire de **886 habitants**, soit entre **297 et 371 logements nouveaux**¹⁰.

Avec une moyenne de **9 logements** construits par an, soit un taux annuel de **1,7%** (trois fois supérieur à celui de la France et deux fois supérieur à celui de Lyon), cela représenterait un potentiel d'évolution de la commune situé entre **33 et 41 ans**.

L'enjeu en matière d'orientation d'aménagement de la commune ne porte pas sur le potentiel constructible, mais plutôt sur une gestion harmonieuse de ce potentiel en proposant une diversification de l'offre de logements en direction du locatif et du locatif aidé, une manière aussi d'assurer un renouvellement de la population sans consommer d'espace supplémentaire.

¹⁰ Calculés sur la base d'occupation moyenne de **2,4 à 3 personnes par logement**

3 - 1 - 5 Le parc de logements sociaux en constitution

14 logements locatifs sociaux sont construits depuis 2012, soit 12 % de la construction neuve. Il s'agit de l'opération « Les Potières », réalisée par l'OPAC du Rhône, chemin du Rhône, sous la forme de maisons individuelles groupées. **La Typologie** est de 3 T2, 5 T3 et 1 T4.

En complément, une opération de 5 logements sera livrée en 2018, comprenant 3 T3 et 2 T2 respectivement en PLUS et PLAi.

Fin 2018, le taux de logement social est de **2,6%**. Il reste insuffisant pour assurer un parcours résidentiel satisfaisant pour la décohabitation, les jeunes ménages, les familles monoparentales ou les personnes vieillissantes, même si Jons n'est pas des plus chère sur l'agglomération lyonnaise. Mais c'est surtout par manque de locatif, qu'un turn-over est insuffisant pour le maintien des équipements scolaires notamment.

Il faut noter par ailleurs que la demande et le besoin en logement locatif aidé sont réellement à Lyon et Villeurbanne où il en manque le plus en valeur absolue (près de 20 000 logements),

Bilan de la consommation d'espace depuis l'application du PLU

	Surface tènement (m ²)	Nbre de logements	Densité (en log/ha)
Bouchetières (zone 2AUa)	21 348	21	10
Bouchetières (zone 2AUa)	9000	9	10
Biannes (zone UD)	1 555	1	6,4
Biannes (zone UD)	2 043	2	9,8
Biannes (zone UD)	615	1	16,3
Biannes (zone UD)	782	1	12,8
Biannes (zone UD)	611	2	33
Biannes (zone UD) OPAC69	3 465	9	26,0
Biannes (zone UBeb)	795	1	25,2
Biannes (Zone UD)	1753	3	18
Biannes (Zone UD)	3939	19	49
Biannes (Zone UD)	577	2	35
Montalet (zone UBeb)	4 496	2	4,4
Derrière mairie (zone UBeb)	1 320	1	7,6
Mure (zone UBeb)	671	1	14,9
Mure (zone UXs) ¹¹	1 513	1	6,6
Bourdeau (zone UD)	770	2	26,0
Bourdeau (zone UCeb)	1100	1	10
Bourdeau (zone UD)	366	1	27,3
Bourdeau (zone UD)	4 587	6	13,1
Total	61 306	87	14

Les **87 unités** construites et repérées depuis l'application du PLU représentent une consommation de **61 306 m²**, soit une densité moyenne de **14,2 logements/hectare**.

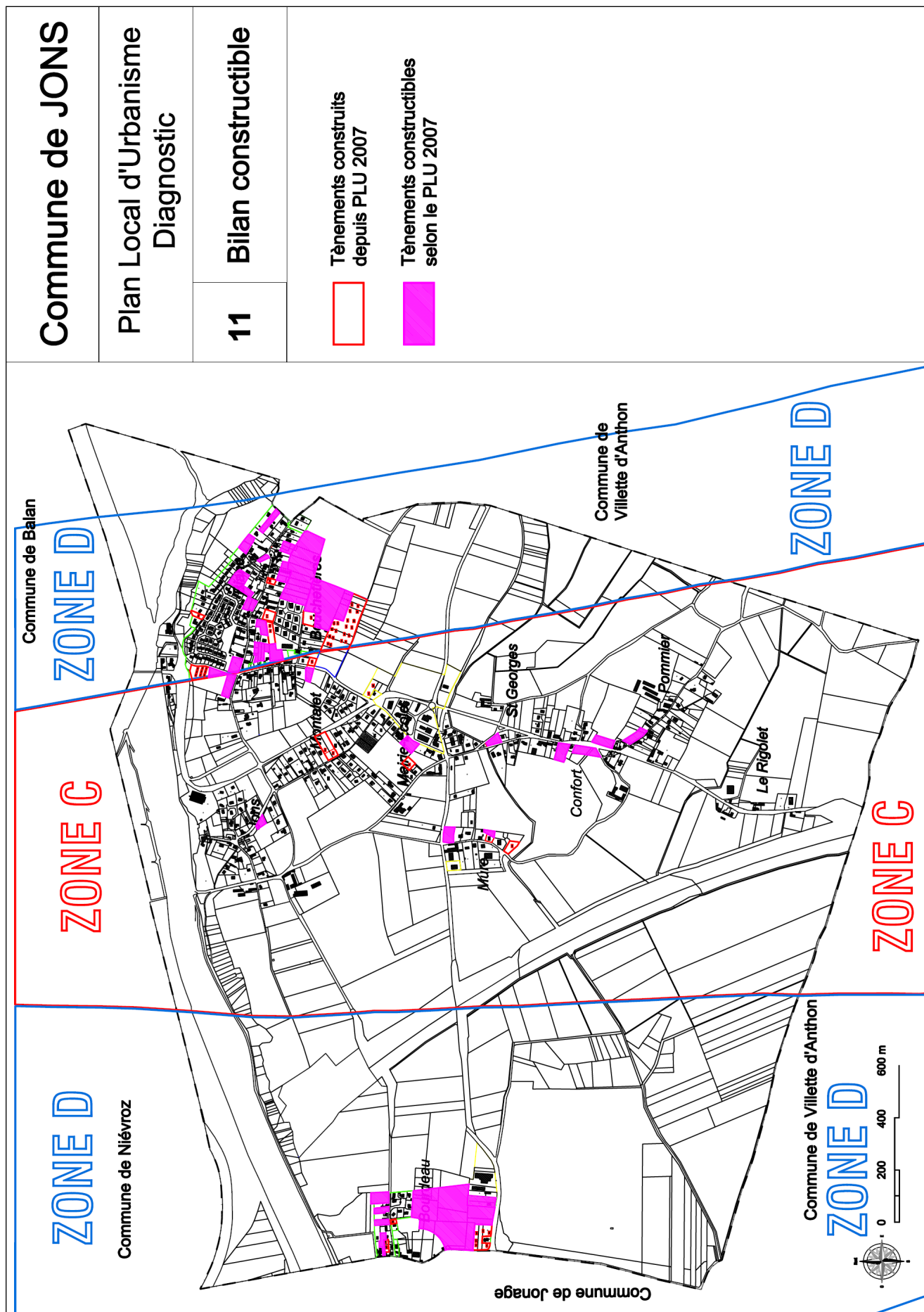
Cette consommation est répartie **uniquement en dehors** du centre administratif, commercial et économique de la commune de Jons, c'est en dire **zone D du PEB**.

Cette forme d'urbanisation est problématique car elle participe à :

- l'éclatement du territoire en morceaux monofonctionnels,
- la résidentialisation des hameaux,
- une faible densification des quelques secteurs constructibles de la commune,
- l'augmentation des déplacements automobiles entre les secteurs périphériques et le centre constitué,
- la concentration de stationnements sur le centre,
- une perte de l'identité locale, en maintenant le centre fonctionnel en dehors des espaces habités.

Compte tenu des nuisances phoniques, le PEB limite à juste titre l'apport de populations nouvelles sur Jons, en interdisant le logement collectif et groupé. mais on sait aujourd'hui que l'habitat isolé de type individuel n'est pas le plus approprié pour l'isolement phonique (notamment des toitures et des espaces extérieurs). Il est étonnant que le PEB n'autorise que l'individuel dans la zone C...

¹¹ Mure (zone UXs) : autorisation de construire délivrée avant approbation du PLU 2007



Potentiel constructible. Estimation faite en 2014 sur la base des règles du PLU approuvé de 2007

	Surface tènements (m ²)	COS	SDP constructible (m ²)	Nombre de logements mini	Nombre de logements maxi
Zone UBeb	22 341			11	11
Biannes	2790			1	1
Biannes	1310			1	1
Jons	1011			1	1
Derrière mairie	2422			1	1
Mure	2385			1	1
Mure	710			1	1
St-Georges-Confort	1455			1	1
St-Georges-Confort	2761			1	1
St-Georges-Confort	2885			1	1
St-Georges-Confort	2361			1	1
St-Georges-Confort	2251			1	1
Zone UD	38 477			36	48
Biannes	3478	0,25	869,5	1	5
Biannes	2593	0,25	648,25	1	4
Biannes	11 342 (9p)			9	9
Bourdeau	2938	0,25	734,5	1	5
Bourdeau	1235	0,25	308,75	1	2
Bourdeau	6 496 (4p)			4	4
Bouchetières	10 395 (19)			19	19
Zones AU	99 311			110	110
Bouchetières (zone 2AUa)	22111	0,15	3316,65	22	22
Bouchetières AUb	26 600	0,15		30	30
Pré du Puy (Bourdeau)	50 600	0,15		58	58
Total	160 129			157	169

Le bilan constructible du PLU laisse apparaître un potentiel résiduel en zone U de **49 à 59 logements**, soit **10 à 11 ans au taux annuel de 1%** et **6 à 7 ans au taux actuel**.

Cette constructibilité se répartie sur **6 hectares** avec une densité très faible de **10-11 logements** par hectare.

Ce bilan n'apparaît pas compatible avec un développement durable du territoire, d'autant qu'il se répartit sur les secteurs périphériques de la commune.

Avec près de **10 hectares** supplémentaires, on trouve la plus forte constructibilité sur les zones AU des Bouchetières et du Bourdeau.

Cette capacité, estimée à 110 logements, représente plus de 10 ans de potentiel.

Ce bilan laisse apparaître l'absence de prescriptions en **diversification de l'offre de logements**, afin de combler le retard.

L'offre de logements de la commune **ne permet pas de couvrir les besoins du parcours résidentiel** et de répondre aux demandes de **populations spécifiques** :

- **Le parc locatif** (avec un poids de **12,3%** du parc en 2014) est insuffisant pour la demande des salariés en mobilité ou les jeunes ménages ayant un premier emploi.
- **Le parc de logement social avec 1,7% est insuffisant** pour accueillir les personnes seules ou les jeunes ménages, avec ou sans enfant ou en première décohabitation.
- **Le manque** de petits appartements résume l'impasse dans laquelle se trouvent les familles monoparentales ou les personnes âgées en quête d'un logement adapté à leur condition financière ou physique.

Le **renouvellement mono catégoriel** de la population basé sur **l'accession en maison individuelle** génère une forte consommation d'espace, qui n'est **pas tenable dans le temps**. Il génère aussi un questionnement sur le fonctionnement des équipements publics, et notamment scolaires à long terme.

3 - 2 Les bâtiments et équipements publics

En nombre restreint, ces équipements sont situés dans le centre-village, à l'Ouest de la mairie.

Les équipements scolaires et petite enfance :

- Ecole Louis Pergaud (chemin des Meules) comprenant un restaurant scolaire :
 - o Classes maternelles : 1 classe PS-GS, 1 classe PS-MS, 1 classe TPS
 - o Classes primaires : 1 classe CP ,1 classe CP-CE1, 1 classe CE2-CM1, 1 classe CM1-CM2

Les équipements culturels et de loisirs :

- Terrain de football
- Espace multisports CITY-STADE (depuis 2009) : équipement ludique et sportif,
- Salle des fêtes Chrysalide (chemin des Meules) : capacité de 120 personnes
- - Maison des Associations

3 - 3 Les déplacements

3 - 3 - 1 Les grandes infrastructures

L'autoroute A 432 traverse le territoire communal du Nord au Sud, entre le hameau du Bourdeau et les autres territoires urbains de la commune.

Aucun diffuseur n'existe sur le territoire communal ; le plus proche étant celui de Pusignan.

Si, en 2001, le trafic moyen journalier supporté par l'A432 était de 6 840 véhicules¹², il est prévu - depuis la mise en circulation du tronçon Les Echets-La Boisse - 15 000 véhicules par jour à terme (*source APRR*).

Le « jumelage » de cette infrastructure avec la LGV Est permet de réduire le nombre de coupures paysagères.

La commune est concernée par le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

Par arrêté inter-préfectoral du 11 mars 2011, le projet de CFAL – partie Nord section Saint-Pierre-de-Chandieu à Leyment a été qualifié de projet d'intérêt général.

¹² Source : PLU 2007, Rapport de présentation

3 - 3 - 2 Le réseau viaire

Le réseau départemental et supra départemental

La commune de Jons bénéficie d'une bonne desserte vers l'agglomération lyonnaise, via des routes départementales (D6, D6e) et nationales (RN 346 via D303-D302).

L'accès à l'autoroute A42 (Lyon-Genève) s'effectue depuis le diffuseur 5-1 (Montluel) via le pont de Jons.

L'accès à l'autoroute A43 (Lyon-Chambéry) s'effectue quant à lui via la route de Pusignan puis le diffuseur 3 de l'A432.

La commune - et en particulier le centre-village - se situe à la croisée de deux axes routiers :

- La RD6, axe Est-Ouest, qui permet de relier l'agglomération lyonnaise au Nord-Isère ;
- La RD6E, axe Nord-Sud, qui assure via le pont de Jons la liaison Montluel – Pusignan et constitue à ce titre un axe de transit important permettant de relier les zones d'activités de l'Est du Rhône à ceux de l'Ain (Niévroz, Balan, Miribel, Montluel,...).

Le réseau communal

Les voies communales permettent de relier les hameaux entre eux (chemins Bourdeau, Confort, Potières, ...). Ces voies assurent un rôle de desserte locale et leur profil ne permet pas de supporter une circulation de transit.

Ils participent avec les sentiers au maintien d'une identité rurale qu'il y a lieu de préserver.

Ce maillage contribue localement aux déplacements en modes doux.

L'accidentologie

Au cours des années 2006-2010, 7 accidents ayant occasionné 2 morts et 8 blessés ont été répertoriés sur la commune de Jons ¹³ :

- A 432 : 1 tué, 1 blessé
- RD 6 : 1 tué, 7 blessés

Les infrastructures de transport terrestres bruyantes

Les infrastructures de transports terrestres bruyantes dans le département du Rhône sont classées par 208 arrêtés préfectoraux du 2 juillet 2009.

Le classement détermine les largeurs de secteurs affectés par le bruit dans lesquels des mesures spécifiques en matière d'isolement phonique doivent être prises en compte pour la construction des bâtiments sensibles (habitat, établissements d'enseignement, de soin, de santé et d'action sociale) s'appuyant sur les dispositions de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996.

La commune de Jons est concernée par l'arrêté préfectoral n°2009-3505.

Dénomination du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit *
LGV (Combs-la-Ville à St Louis)	1	300m
A 432	2	250m
RD 6 (section limite Jonage – Mure)	3	100m
RD 6 ^E (section giratoire des 3 Joncs – Pont de Jons)	3	100m
RD 6 (section Mure – limite Villette d'Anthon)	4	30m
RD 6 ^E (route de Pusignan)	4	30m
RD 303	4	30m

* à compter à partir du bord extérieur de la chaussée










→ Les secteurs situés à proximité des voies de circulation ne doivent pas être considérés comme propices à l'accueil de bâtiments sensibles (habitat, soins, action sociale,...) dans la mesure où les nuisances induites sont de nature à entraîner un impact sur la santé : qualité de l'air (particules, oxydes d'azote et de souffres,...) et bruit.

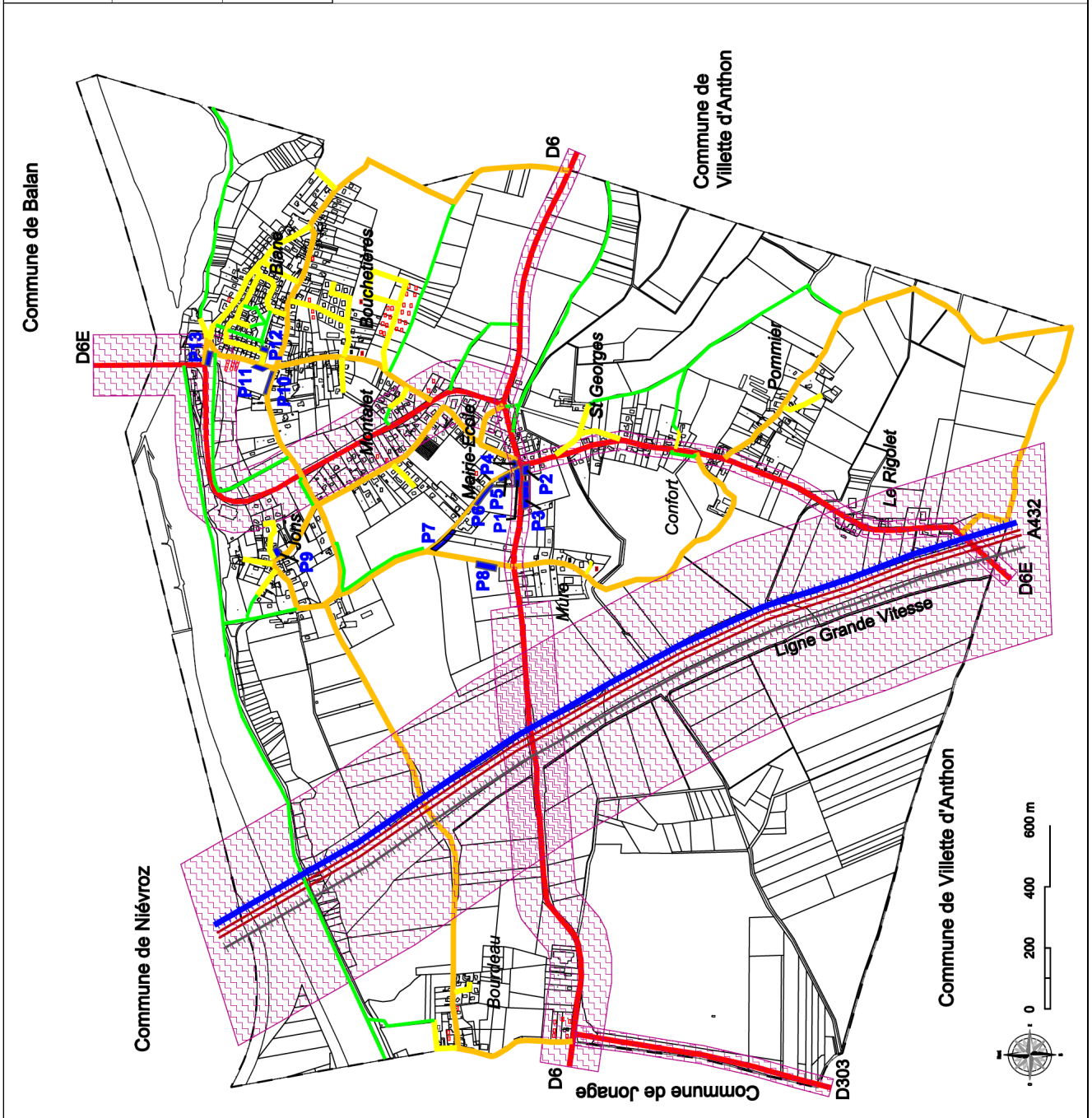
¹³ Source : Porter à connaissance

Commune de JONS

Plan Local d'Urbanisme Diagnostic

10 Le système viaire et ferroviaire

-  Autoroute
-  Axe routier primaire
-  Axe routier secondaire
-  Voie de proximité
-  Chemin de terre / sente piétonnière
-  Stationnement public
-  Ligne ferroviaire à Grande Vitesse
-  Projet C.F.AL.
-  Secteur affecté par le bruit



3 - 3 - 3- Le stationnement public – Cf. carte 10

Un premier relevé sur la commune montre une offre de stationnement répartie d'une manière homogène autour du centre administratif et commercial de la commune.

Nous avons recensé **13 zones de stationnement** pour une offre minimale de **128 places**.

La carte 10 localise les groupements de places de stationnement public :

- P1 : 16 places
- P2 : 10 places
- P3 : Nc
- P4 : 4 places
- P5 : 7 places
- P6 : 14 places
- P7 : 25 places
- P8 : 17 places
- P9 : 10 places environ
- P10 : 6 places
- P11 : 7 places
- P12 : Nc
- P13 : 12 places

3 - 3 - 4- Le taux de motorisation des ménages

Equiperment automobile des ménages

	2014	%	2009	%
Ensemble	479	100,0	425	100,0
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	333	69,5	365	85,9
<i>Au moins une voiture</i>	465	97,1	410	96,5
<i>1 voiture</i>	148	30,9	144	33,9
<i>2 voitures ou plus</i>	317	66,2	266	62,6

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

On observe une évolution du taux de motorisation des ménages entre 2009 et 2014 jamais atteint en faveur de la multi détention d'automobiles par les ménages:

- **97,1 %** des ménages disposent d'au moins une voiture, contre 96,5 % en 2009 et 76 % dans le Rhône
- **66,2 %** des ménages ont au moins deux voitures (en hausse de près de 8 points entre 1999 et 2014).

A l'inverse, les ménages ne détenant qu'une voiture ne pèsent plus que 30,9% (en baisse de 1 point). Les ménages non motorisés quant à eux ne représentent plus que 2,9% (en baisse de 4 points depuis 1999).

Le taux de motorisation des ménages est largement supérieur à celui du département du Rhône, ce qui témoigne d'une dépendance à l'égard des modes de déplacements individuels et d'un éloignement certain du lieu d'exercice professionnel au lieu de vie.

En 2014, on peut estimer que le parc automobile de la commune se compose au minimum de **782 véhicules individuels**, soit 1,63 voiture par ménage répartis comme suit:

- 148 ménages disposant d'une voiture
- 317 ménages disposant de deux voitures ou plus.

Avec une moyenne par véhicule de 133 g de CO₂/ km parcouru en 2010, l'impact du parc s'évalue à **104 kg de CO₂/km.**¹⁴

Il apparaît que 70 % des logements possèdent au moins une place de stationnement, ce qui est insuffisant au regard du parc automobile.

Ce manque est d'autant plus étonnant que dans le même temps le nombre de place a diminué (de 365 en 2009 à 333 en 2014) , alors que le besoin a augmenté.

Pour satisfaire les besoins des habitants toujours grandissant, il faudrait au minimum 2 places par logement, auxquelles il faut rajouter les places nécessaires aux visiteurs ; soit **quasiment 3 places par logement comprenant une place visiteur.**

En outre, le développement des **déplacements alternatifs** en modes doux devra amener des solutions quant à la gestion des parcs à vélo dans les constructions nouvelles.

Face à l'importance de la motorisation de ménages, les enjeux portent sur la **limitation des déplacements** et la **diminution des pollutions** automobiles, d'autant que de nombreux actifs se déplacent quotidiennement pour travailler à l'extérieur de la commune.

Il apparaît donc nécessaire de poursuivre les aménagements favorisant les déplacements doux : desserte piétonne des zones d'habitat, du centre-village, liaison entre les équipements, pistes cyclables... et d'insister sur le nécessaire stationnement des véhicules hors du domaine public.

En outre, compte tenu de la faible distance domicile-travail parcourue quotidiennement, il pourrait être envisagé d'équiper certains stationnements, et notamment ceux de la gare, de bornes de recharge électrique pour les vélos, scooters ou nouveaux modèles de véhicules.

Si cette solution n'est pas totalement satisfaisante à long terme pour réduire les modes de déplacement individuel et la production énergétique, elle a l'avantage à court terme de réduire les émissions de CO₂ et de particules fines.

3 - 3 - 5 Les transports collectifs

La commune de Jons n'est pas desservie par un axe de transport collectif à haute fréquence.

Elle est traversée d'Est en Ouest par la ligne 198 de transport régulière du conseil général de l'Isère. Cette ligne relie la gare de Lyon Part-Dieu à Crémieu via le pôle d'échange multimodal de Laurent Bonnevey (qui permet un large accès au réseau TCL).



Arrêt Ligne 198 – La Petite Gare

A compter de septembre 2018, la commune de Jons sera directement desservie par la ligne 32.

Le réseau TCL dessert le hameau du Bourdeau à l'arrêt « Jonage – Château des Marres » de la ligne de bus n°95 qui relie Jonage à Meyzieu (en connexion avec l'arrêt T3 - Meyzieu Gare).

Dans le cadre d'une délégation de service public conclue entre le Conseil général du Rhône et un autocariste, une desserte RESAGO 1 est en service.

¹⁴ Le niveau de production de CO₂ par les voitures doit être relativisé. Les 8 millions de passager annuel de Saint-Exupéry produisent au moins 6 fois plus de CO₂ que la totalité du Parc automobile de la métropole. Un avion représente 500 voitures dans le ciel environ.

Trois lignes à dominantes scolaires (Junior direct) sont en service depuis Jons :

- JD 127 : Jons – Collège Leprince Ringuet à Genas
- JD 283 : Jons – Meyzieu - à Servizières
- JD 472 : Jons – Dagneux à Saint Louis

3 - 3 - 6 Les déplacements doux

Des efforts ont été accomplis ces dernières années afin de favoriser les déplacements doux.



Piste dédiée aux modes doux – Carrefour chemin de Montalet et chemin du Bourdeau



Trottoir séparé de la circulation – Route de Pusignan (vers le chemin de Confort) : séparation végétalisée.



Trottoir unilatéral séparé de la circulation – Chemin des Meules : séparation par glissières de sécurité en bois.



Trottoir unilatéral ordinaire de grande largeur, pour le confort des piétons – chemin des Potières.

La majorité de ces aménagements a été réalisée depuis le PLU 2007, dans le cadre d'un plan de circulation.

Ces aménagements contribuent au développement des modes doux alternatifs, en lien avec le PDIPR.

Ils pourront être renforcés à l'avenir par des options d'aménagement visant à réduire les distances entre logements, équipements et commerces.

3 - 4 Les réseaux et la gestion des déchets

3 - 4 - 1 Assainissement des Eaux Usées et des eaux pluviales - Se reporter à l'annexe 1.

Le cabinet POYRY Ingénieur conseil a réalisé en 2009 une étude de zonage d'assainissement, mise à jour en 2017 avec le zonage d'eaux pluviales par le cabinet Nicot

Il convient de se reporter à ces documents joints en annexe.

Gestion de l'Assainissement collectif

Le réseau est entièrement séparatif et s'étend sur +/- 14 km, notamment les secteurs densément urbanisés du centre, du Bourdeau » et du « Pommier ».

Il est équipé de 2 postes de refoulement et d'un déversoir d'orage.

Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2014	2015	Variation
Système1	Nombre d'abonnements domestiques	471	481	2,1 %
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	

Environ **481 logements** sont raccordés à l'assainissement collectif, soit **93,5 % des habitations**. Les problèmes rencontrés sur ce réseau sont essentiellement liées à la gestion des eaux pluviales.

Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Les effluents sont transportés et traités à la station d'épuration de Jonage gérée par la Métropole lyonnaise

Lien contractuel	Sens (<i>import/ export/ import-export</i>)	Usage (<i>secours /permanent</i>)	Cocontractant	Caractéristiques (<i>volumes, débit, qualités des effluents...</i>)	Date d'effet	Durée [an]
convention	export	permanent	COURLY	257m ³ /j, 156kg/j DCO	02-2006	15

Le service public d'assainissement collectif dessert sur Jons **1400 habitants**.

Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2014	2015	Variation
- aux abonnés domestiques	55 825	56 525	1,25 %
- aux abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés	55 825	56 525	1,25 %

Les volumes facturés augmentent de 1,25%, mais avec 56 525 m³, la consommation par foyer est en baisse avec 117 m³/an.

La station épuration de Jonage

Types de station :

- *traitement simple (physique ou physico-biologique) : décanteur digesteur, décantation statique, séparation lamellaire, micro-station,*
- *traitement physico-chimique : avec décantation statique, avec **décantation lamellaire**, avec flottation,*
- **traitement biologique : boues activées,**

Les données équivalents-habitants (EH), DBO5, débit et le type de station sont définies dans le dossier constructeur et dans les rapports de visite du Service d'Assistance à l'Assainissement du Conseil Général.

Nom du système d'assainissement	Station	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
Système1	Lyon Métropole	Jonage	Traitement biologique	42000	2560	9900

Le milieu récepteur est le canal de Jonage , situé en amont de Lyon.

Assainissement non collectif

Six zones sont en assainissement autonome : lieudits « La Garine », « Verchères », « Vernas », « Rigolet » et deux autres secteurs d'habitations à proximité du centre village. Pour ces secteurs, il conviendra de se reporter en annexe 1 du présent PLU.

Gestion des eaux pluviales

En rappel, la collectivité et les opérateurs doivent se référer à la doctrine du SAGE pour tout projet. Celle-ci vise à réglementer les pratiques de gestion des eaux pluviales pouvant porter atteinte à l'intégrité de la nappe de l'Est Lyonnais.

Localement, la séparation du réseau ne semble pas optimum sur l'ensemble des secteurs étudiés, notamment les bassins versants 4 et 5 (zone pavillonnaire).

Ainsi, un volume moyen de 53 m³/j d'eaux claires parasites a été mesuré pendant la campagne en temps sec

Cependant, l'apport le plus important vient de Villette d'Anthon en terme de volume journalier (≈ 570m³/j) ainsi qu'en terme d'eaux claires parasites ≈ 200 m³/j), par rapport au volume généré par la commune de Jons (V total ≈ 150m³/j, V ECP ≈ 50 m³/j).

Des prescriptions à la parcelle seront demandées pour améliorer le fonctionnement.

3 - 4 - 2 L'eau potable et protection incendie - Se reporter à l'annexe 2.

Organisation

La Commune de JONS est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais, avec Genas, Pusignan, Saint Bonnet de Mure, Saint-Laurent de Mure, Saint-Pierre de Chandieu et Toussieu.

Le SIEPEL a pour compétence l'acheminement de l'eau potable aux limites de la commune pour une population desservie totale de **17 254 habitants**.

Veolia Eau Villefranche-sur-saône est un délégué du service de distribution d'eau potable dans sa région.

Les installations de captage se situent sur les communes de BALAN et GENAS.

Le Délégué est VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux pour une durée de 8 ans.

Distribution

La longueur du réseau est de 14 km pour 11 km de canalisation de distribution.

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	80 570	74 912	72 766	80 449	80 735	0,4%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	-
Volume mis en distribution (m3)	80 570	74 912	72 766	80 449	80 735	0,4%

source: veolia 2016

80 735 m3 d'eau ont été achetés pour 73 013 m3 consommés ce qui fait une perte de réseau de 7 722 m3. Le rendement est de 90,43 %.

4 fuites ont été repérées et réparées sur le réseau en 2016.

Il n'existe plus de branchement plomb sur la commune

Evolution des abonnés

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	499	508	523	530	540	1,9%
domestiques ou assimilés	499	508	523	530	540	1,9%
Volume vendu selon le décret (m3)	69 033	63 243	61 972	71 466	65 903	-7,8%
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	1 318	1 319	1 338	1 374	1 407	2,4%

En 2016, 540 abonnés représentent 1407 habitants. Les volumes vendus aux abonnés sont à la baisse avec seulement 65 903 m3 alors que le nombre des habitants est à la hausse ...la consommation par abonné passe à 113 m3 par an

Le Taux moyen de renouvellement des réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	11 146	11 223	11 223	11 223	11 212
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0	0	0	0

Malgré 7 000 m3 de perte minimum aucun renouvellement des réseaux n'a été fait depuis 2012.

Qualité de d'eau

Tous les contrôles sanitaire se sont révélés conforme

La protection incendie

Le territoire de la commune est correctement couvert par 33 poteaux incendie de diam 100 mm majoritairement.

Aucun disfonctionnement majeur n'a été décelé.

Toutefois, 4 poteaux sont impossibles à utiliser : les n°8, 15, 19 et 26.

Propositions d'amélioration

- Réalisation d'un maillage du réseau entre la Montée de l'Eglise et le Chemin du Bourdeau afin d'améliorer la qualité de l'eau,
- Pose d'une borne de puisage pour les besoins communaux et pour éviter l'utilisation de poteaux d'incendie qui ne sont pas munis de clapets anti-retour.

3 - 4 - 3 Les déchets

L'organisation

La collecte et le devenir des déchets de la Commune de JONS sont assurés par le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est une structure intercommunale de collecte et traitement des déchets située en région Auvergne Rhône Alpes aux confins des départements de l'Isère et du Rhône.

Le syndicat représente 5 intercommunalités, soit 69 communes et 207 028 habitants. Son territoire s'étend sur 835.9 km².

Pour mémoire, la commune de Jons dispose d'un règlement de collecte depuis le 18 septembre 2003 et il convient de s'y référer.

La collecte

Elle est organisée en porte à porte:

- Bacs ordures ménagères : Mardi matin et vendredi matin. Sortir les bacs le lundi soir et le jeudi soir.
- Bacs jaunes : Mercredi matin tous les 15 jours (semaines paires). Sortir les bacs le mardi soir.

Déchetterie

Les 20 déchetteries intercommunales implantées sur le territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné sont accessibles à tous les habitants de l'ensemble du territoire du Syndicat.

Le syndicat gère aussi la déchetterie de la commune de Jons, en limite de villette d'Anthon.

Ne sont pas acceptés dans la déchetterie :

- les déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- l'amiante
- le ciment
- les explosifs
- les ordures ménagères résiduelles

Il faut enfin noter le **manque dramatique**, dans et autour de l'agglomération lyonnaise, de zones de dépôt et de réutilisation de terres de chantier (déblais).

De fait, les dépôts sauvages en zone agricole ou zone humide sont de plus en plus nombreux, un phénomène aggravé par **la densification en zone urbaine** : les immeubles avec parking en sous sol sont de plus en plus nombreux et nécessitent à chaque fois des déblais de **plusieurs milliers de m³** (environ 3 piscines par immeuble ...).

Il est impératif que les collectivités trouvent de nouveaux sites de stockage.

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Problématiques
La démographie	Comment assurer une évolution démographique « équilibrée » ?		
	<ul style="list-style-type: none"> - Une population estimée à 1 424 habitants fin 2014 - Avec 20% de la population, les 0-14 ans contribuent au fonctionnement des structures scolaires et associatives. - Un niveau de vie supérieur à celui du Rhône. - La présence d'une maison de retraite, cependant éloignée du centre 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'évolution est porté par les flux migratoires liés au desserrement de l'agglomération lyonnaise. - Le taux annuel est 3 fois supérieur à celui du Rhône. - L'augmentation des plus de 60 ans va amener des besoins nouveaux en équipements et services. - 37% des ménages sont non imposables avec des revenus proches du niveau de pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier les impacts de l'évolution de la population sur le fonctionnement de la commune et son environnement (voirie, espaces publics, déplacements...). - Intégrer la nécessité de limiter à terme le développement de la commune à 2500 habitants au regard des prescriptions du PEB de Saint-Exupéry. - Anticiper les besoins en équipement d'une population exigeante (crèches, écoles, commerces...) et vieillissante (accessibilité, aide à domicile, activités...). - Offrir des services et des logements à des populations de plus en plus nombreuses à faible revenu (jeune ménage, retraité, ...)
L'activité économique	Comment fixer l'emploi à l'échelle communale ou intercommunale pour lutter contre le phénomène de périurbanisation ?		
L'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de chômage inférieur à la moyenne du Rhône. 	<ul style="list-style-type: none"> - Seuls 14,9% des actifs communaux travaillent sur la commune. - Le territoire communal propose un nombre de 310 emplois en hausse mais le nombre est inférieur aux actifs résidant sur la commune (665 individus) qui augmente plus rapidement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le statut de commune résidentielle se renforce ; la population est en demande de prestations (services, culture, loisirs...). - La commune participe fortement aux flux pendulaires domicile/travail, pourvoyeurs de trafic et d'aménagements routiers. - Conforter l'économie résidentielle, liée notamment à la question du vieillissement, des services à la personne ou le tourisme.
La démographie des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Une stabilité du tissu économique : plus de 25% des entreprises sont implantées depuis plus de 10 ans. - Plus de 90 % des établissements ont moins de 10 salariés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire fortement polarisé par l'agglomération lyonnaise 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accueil et le maintien d'activités dans le tissu urbain existant (service, artisan, commerce, ...) dans une plus grande mixité des fonctions.

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Problématiques
L'économie présentielle et non présentielle	<ul style="list-style-type: none"> - Le tissu économique comprend une offre de proximité au centre-Bourg (petit centre commercial des 3 Joncs) - Un tissu d'établissements partagé entre l'économie résidentielle et l'économie non présentielle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les pôles d'activités sont en dehors des pôles de logements, l'ensemble manquant de mixité fonctionnelle - Une industrie faiblement représentée 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la vitalité et l'animation du bourg autour de la mairie - Augmenter la synergie commerce – habitat – activités sur la commune. - Proposer une mixité urbaine (sociale, spatiale et fonctionnelle) tout en suivant les prescriptions du PEB
L'agriculture	Comment assurer la pérennité de l'espace agricole ?		
	<ul style="list-style-type: none"> - Une vocation agricole confirmée : la SAU représente 77% de la superficie communale. - Le territoire se caractérise par la polyculture. - La collectivité est engagée dans une politique de PENAP sur 388 hectares 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'exploitations est en baisse (8 selon le RGA 2010, contre 12 en 1988). - La pression urbaine se fait au détriment des terres de production agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer des limites pérennes à l'espace agricole et garantir le maintien d'entités de production homogènes. - La constructibilité des espaces agricoles doit être organisée et limitée aux stricts besoins de la production. - La diversité de la production doit être préservée pour assurer un équilibre entre enjeux économiques, sociaux et environnementaux (entretien des paysages, érosion, inondation,...). - Favoriser le retour à des filières courtes (vente à la ferme, AMAP, ...) au profit d'une production agricole de qualité à l'échelle intercommunale.
Le tourisme	L'activité touristique est un indicateur de la qualité d'accueil et de vie proposée par un territoire. Comment dynamiser et faire valoir le territoire ?		
	<ul style="list-style-type: none"> - Le potentiel repose sur les richesses environnementales, notamment les berges du canal de Jonage. 	<ul style="list-style-type: none"> - La commune ne bénéficie pas d'une lisibilité suffisante en matière de tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter l'activité touristique de loisirs de proximité d'une manière multidimensionnelle (économie, commerce, environnement, bâti). - Coordonner les projets d'aménagement (voirie, ruelles, piétonniers) et la valorisation du patrimoine naturel et bâti.

Thématiques	Atouts	Faiblesses	Problématiques
L'urbanisation	Comment diversifier l'offre de logements tout en maîtrisant l'augmentation de la population ?		
Le logement	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire attractif avec un parc de résidences principales en constante augmentation (un taux annuel de 1,7% entre 1999 et 2008) - des prix de logements encore abordables qui compensent les manques en la matière dans le coeur de la métropole 	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc présente un déséquilibre avec 92,5% en maison individuelle et seulement 15% de T3 et moins. - Une pression foncière très importante qu'il y a lieu de maîtriser pour ne pas exposer les populations nouvelles au bruit de l'aéroport en respectant le seuil de 2 500 habitants. - Le parc de logements ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, notamment les jeunes ménages ou les personnes âgées. - La fonction résidentielle se développe sur les secteurs périphériques de la commune, avec une forte consommation d'espace. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et maîtriser la consommation foncière en conformité avec les prescriptions du PLH et un taux d'évolution se rapprochant de celui de la France (1%). - Veiller à l'équilibre et à la diversité de l'offre en proposant des logements abordables (locatif, locatif aidé, personnes âgées, jeunes ménages) par des servitudes de mixité sociale. - Rééquilibrer l'offre avec des logements de Type T3 et moins. - Assurer la pérennité des équipements en accentuant l'offre locative et diminuant l'offre en accession classique. - Réorganiser l'offre de logement avec une plus grande proximité équipement/commerce/service
Les équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre scolaire limitée à la maternelle et au primaire. - Des équipements sportifs localisés dans le centre-village. 	<ul style="list-style-type: none"> - La commune dépend des logiques d'équipement supra communales, (collège, lycée, équipements sportifs...) vecteurs de déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper et coordonner l'évolution de la population à l'échelle intercommunale
La voirie et les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> - La proximité des grands axes de transport routier (A42, A43, N346). - Un réseau secondaire porteur de l'identité rurale de la commune. - Un maillage piéton important 	<ul style="list-style-type: none"> - Une desserte en transports collectifs insuffisante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une alternative à l'usage des modes de transports individuels et automobiles, en renforçant le maillage piéton. - Anticiper le développement de la voiture électrique à usage urbain, par l'implantation de bornes de recharge sur les parkings publics du centre.
Les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire bien couvert dans son ensemble par les réseaux (Eaux Usées, eau potable, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Des pertes sur le réseau d'eau potable de l'ordre de 10 % - Une gestion des eaux pluviales à améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> - Le zonage d'eaux pluviales doit permettre une gestion des eaux à la parcelle mais doit être associé à une limitation de l'imperméabilisation des sols